

Communication marketing - Juin 2024

# RAPPORT ENTITÉ ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT



**RAPPORT 2023**



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

The sustainable  
investor for a  
changing world

## TABLE DES MATIÈRES

Partie I - Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat .....	4
A. Démarche générale de l'entité .....	6
1) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) .....	6
2) Moyens utilisés par l'entité pour informer ses clients .....	8
3) Produits financiers « article 8 » et « article 9 » .....	9
4) Initiatives collaboratives et labels .....	10
B. Moyens internes déployés par l'entité .....	16
1) Moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement .....	16
2) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité .....	18
C. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité .....	23
1) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance .....	23
2) Politiques de rémunération .....	24
3) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration .....	24
4) Loi Rixain .....	24
D. Stratégie d'engagement de l'entité .....	25
1) Présentation de la stratégie d'engagement .....	25
2) Présentation de la politique de vote .....	27
3) Bilan de la stratégie d'engagement .....	29
4) Bilan de la politique de vote .....	30
5) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement .....	35
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles .....	36
1) Part des encours des activités en conformité avec la taxonomie .....	36
2) Part des encours dans le secteur des combustibles fossiles .....	36
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris .....	37
1) Notre objectif .....	37
2) méthodologie utilisée afin d'évaluer l'alignement de notre stratégie d'investissement avec l'accord de Paris .....	38
3) Indicateurs utilisés .....	39
4) Fonds indiciels - utilisation des indices de référence "Transition Climatique" et "Accord de Paris" .....	41
5) Intégration dans notre cadre de notation ESG .....	41
6) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement .....	41
7) Fréquence de l'évaluation .....	43
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	44
1) Mesure du respect des objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique .....	44
2) Contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité .....	46
3) Indicateur d'empreinte biodiversité .....	46
H. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques .....	49
1) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance .....	49
2) Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance .....	50

3) Fréquence de revue du cadre de gestion des risques .....	53
4) Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte .....	53
5) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés.....	57
6) Evolution des choix méthodologiques et des résultats .....	57
I. Liste des organismes de placement collectif (OPC) relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR .....	57
1) Liste des OPC article 8 (BNPPAM France) .....	58
2) Liste des OPC article 9 (BNPPAM France) .....	62
Partie II – Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019.....	63
J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité .....	64
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique .....	65
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité .....	83
1) Cadre stratégique de BNPP AM pour faire face aux principales incidences négatives .....	83
2) Identification et évaluation des principales incidences négatives .....	84
M. Politique d'engagement .....	85
N. Références aux normes internationales .....	86
O. Comparaison historique .....	87
Annexes .....	87
Disclaimer .....	91

L'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux sociétés de gestion de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le présent rapport produit par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe a pour objectif de répondre à cette obligation, la période de référence du présent rapport est l'année (civile) 2023.

Les données et analyses incluses dans ce document ne sont pas auditées et sont fournies selon des méthodologies internes à BNP Paribas Asset Management qui incluent des estimations et comportent des biais méthodologiques.

## BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) est le métier de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Au 31 décembre 2023, BNPP AM gérait 540 milliards d'euros d'actifs (encours sous gestion).

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (BNPP AM Europe - précédemment dénommée BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France) est une société de gestion française implantée en Europe via cinq succursales localisées en Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Italie et Autriche. BNPP AM Europe est une entité de BNPP AM.<sup>1</sup>

L'objectif de BNPP AM est de délivrer sur le long terme des rendements durables à ses clients, en s'appuyant sur une approche d'investissement intégrant la durabilité. Les équipes de gestion de BNPP AM concentrent leur développement sur 5 expertises clés: les stratégies actives à forte conviction, les marchés émergents, les actifs privés, les investissements systématiques, quantitatifs & indiciels, et les solutions de liquidité - avec des processus d'investissement intégrant une recherche quantitative, fondamentale et ESG. Ces expertises peuvent être combinées au sein de solutions multi-actifs afin de répondre aux besoins de nos clients. BNPP AM place la durabilité au cœur de sa stratégie et de sa philosophie d'investissement.

Toutes les données mentionnées dans ce rapport sont au 31 décembre 2023 et concernent BNPP AM, sauf mention contraire.

---

<sup>1</sup> BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France a changé de dénomination sociale pour devenir BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe au 1er mars 2024.



## PARTIE 1

Informations issues des dispositions  
de l'article 29 de la loi relative  
à l'énergie et au climat.

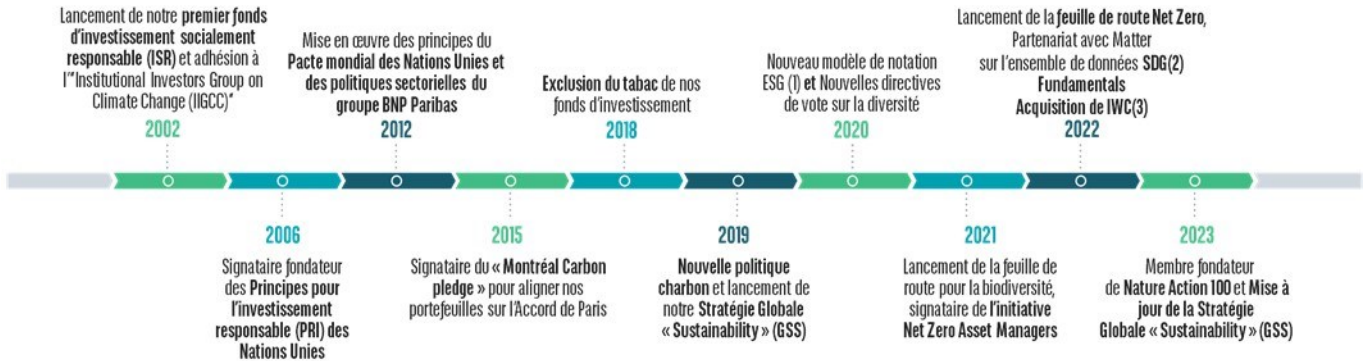


## A. Démarche générale de l'entité

### 1) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

La durabilité est un axe stratégique de développement pour BNPP AM qui s'est engagé depuis de nombreuses années à pouvoir intégrer les enjeux **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

#### Engagé en faveur de la durabilité depuis 2002



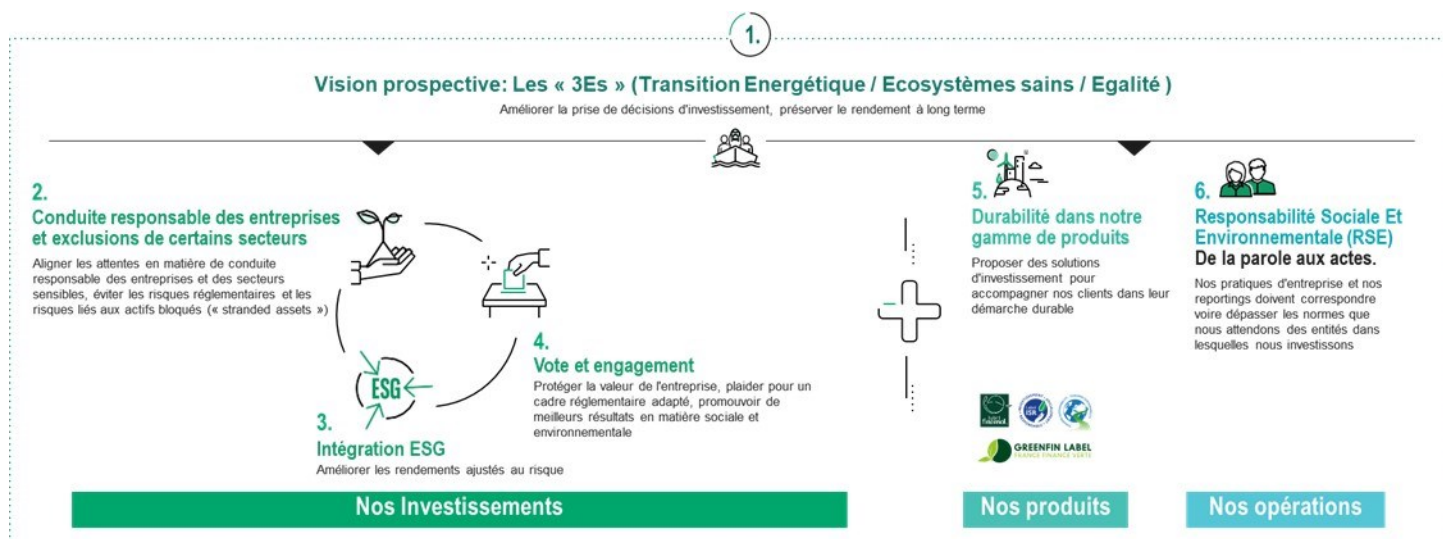
Source : BNPP AM en décembre 2023  
 ESG : Environnement, social et gouvernance. Les évaluations ESG sont basées sur la méthodologie propriétaire de BNPP AM qui intègre les 3 aspects de E, S & G  
 SDG : Objectifs de développement durables des Nations Unies (ODD)

Chez BNP Paribas Asset Management, notre objectif est d'obtenir des résultats positifs en matière de durabilité, tout en délivrant sur le long terme des rendements durables à nos clients. Soutenir la transition vers une économie plus durable est un objectif fondamental qui guide non seulement notre stratégie, mais aussi notre culture, notre organisation, nos produits, nos processus d'investissement, mais également dans le dialogue avec nos clients ainsi que les entreprises et marchés dans lesquels nous investissons.

Dans le cadre de sa [Stratégie Globale Sustainability \(GSS\)](#), lancée en 2019 et mise à jour en fin d'année 2023, BNPP AM prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement sur l'ensemble de sa gamme éligible telle que décrite au paragraphe ci-dessous « c. Intégration ESG ».

La dernière version de notre [GSS](#) est une actualisation de notre approche de la durabilité. Elle décrit les domaines dans lesquels nous avons progressé depuis la première édition ainsi que nos priorités pour les prochaines années.

Pour BNPP AM, la durabilité repose sur les six piliers détaillés ci-dessous. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce, notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques et le dialogue avec les entreprises sur les différents marchés dans lesquels nous investissons. Les deux derniers piliers portent sur notre offre de solutions d'investissement pour la durabilité et sur nos pratiques en tant qu'entreprise.



### a. Une vision prospective

Nous pensons qu'un modèle économique optimal intègre une transition Énergétique réussie, des Écosystèmes sains et une plus grande Égalité dans nos sociétés – nos « 3Es ». Selon nous, répondre à ces enjeux est essentiel pour une durabilité économique qui nous permettra, en tant qu'investisseurs, de préserver les rendements à long terme de nos clients. Ces thèmes guident également notre recherche, nos activités de vote et de dialogue avec les entreprises et les marchés dans lesquels nous investissons, notre conduite responsable des entreprises, nos investissements thématiques durables et notre approche de la RSE. Ils se reflètent également dans les autres piliers de notre approche de la durabilité, et nos feuilles de route qui décrivent notre stratégie et nos objectifs de manière plus détaillée.

### b. Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles

Nous attendons des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'homme et du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption partout où elles opèrent. Pour les stratégies d'investissement éligibles, BNPP AM applique des exclusions fondées sur les 10 principes du **Pacte Mondial des Nations Unies** et les **Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains **secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux** sont également en place. Ces critères sont basés sur les conventions et traités internationaux pertinents, les politiques RSE du Groupe BNP Paribas et les normes volontaires de l'industrie. Le non-respect des standards définis dans cette politique conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM est disponible ici, en anglais : [Politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#).

Notre politique de Conduite Responsable s'applique aux fonds ouverts domiciliés en Europe. Elle est proposée aux clients pour les stratégies dédiées. Pour certains types de produits<sup>2</sup> (par exemples les fonds indiciels ou certains fonds structurés), cette politique peut ne pas s'appliquer.

### c. Intégration ESG

Nous pensons que l'intégration de critères ESG dans notre analyse nous aide à prendre en compte un ensemble de risques et d'opportunités plus étendu et nous aide à mieux comprendre le rôle des entreprises dans la gestion des risques systémiques et la résolution des défis de la transition vers une économie plus durable et inclusive. Cela nous aide à prendre des décisions d'investissement plus éclairées, en ligne avec notre obligation fiduciaire. Nous y parvenons au

<sup>2</sup> Liste non exhaustive donnée à titre d'exemple. Plus de détails sur le champs d'application sont disponible dans notre [politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#)

moyen de nos [principes d'intégration ESG](#) et par notre recherche ESG, qui se traduit notamment par notre [dispositif propriétaire de notation ESG](#).

Notre politique d'intégration ESG peut ne pas s'appliquer à certains produits<sup>3</sup>: par exemple, les fonds indiciels et les fonds indiciels cotés (ETFs indiciels) répliquent des indices de marché dont la composition ne peut, par nature, être altérée par notre méthodologie : ces fonds appliqueront, le cas échéant, la méthodologie d'intégration ESG du fournisseur d'indice. La majorité de nos fonds indiciels et ETFs indiciels appliquent toutefois des pratiques spécifiques d'investissement responsable telles qu'une approche à faible émission de carbone, thématique ou d'investissement socialement responsable (ISR). Autre exemple, les produits dédiés à un seul client qui suivent une politique d'investissement propre et peuvent appliquer des contraintes ESG spécifiques, différentes de notre politique standard.

#### d. Activités de vote et engagement

Nos activités de vote et d'engagement sont régies par des politiques qui s'appliquent à BNP Paribas Asset Management Holding (BNPP AM Holding)<sup>4</sup>, en tant qu'entité mère de BNPP AM Europe.

En tant qu'investisseurs de long terme, nous utilisons le vote, le dialogue avec les entreprises et avec les pouvoirs publics afin de les encourager, ainsi que la société dans son ensemble, à contribuer à un monde meilleur. Promouvoir les bons standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un élément essentiel de notre responsabilité d'investisseur.

#### e. Intégrer la durabilité dans notre gamme de produits

Nous appliquons plusieurs cadres et méthodologies pour intégrer la durabilité dans notre gamme de produits et nous assurer du respect des affirmations relatives à nos produits en la matière : notre cadre d'intégration ESG, notre cadre SFDR pour les produits relevant de l'article 8 ou 9 de la réglementation SFDR, les cahiers des charges des labels durables, ainsi que d'autres critères spécifiques à chaque stratégie<sup>5</sup>. Pour ce faire, nous visons à :

- Articuler différentes approches de durabilité au sein de notre gamme de produits
- Fournir aux distributeurs des solutions pour répondre aux préférences ESG des clients finaux
- Offrir à nos clients différentes solutions pour investir avec une approche durable
- Construire des solutions durables sur mesure pour nos clients

#### f. Notre démarche RSE

Selon nous, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Pour atteindre nos objectifs, nous favorisons une culture de la durabilité au sein de notre organisation. Notre démarche RSE s'articule autour de quatre axes principaux : réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> et nos déchets, créer une culture de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance, et centrer nos initiatives de volontariat autour de l'insertion des jeunes. Nous pensons également que la formation est un élément essentiel pour avoir une culture de la durabilité solide, pour attirer et fidéliser nos employés et assurer la bonne implémentation de notre stratégie d'entreprise. Nous encourageons également nos collaborateurs à faire du bénévolat et/ou volontariat au minimum une journée par an pendant leurs heures de travail, dans le cadre du programme de volontariat du groupe BNP Paribas : 1MillionHours2Help.

## 2) Moyens utilisés par l'entité pour informer ses clients

Nous nous engageons à délivrer un haut niveau de transparence à nos clients et aux parties-prenantes.

**Chaque année**, nous publions notre rapport Sustainability, notre rapport d'engagement et de vote, notre rapport de transparence des PRI ainsi que notre rapport en ligne avec les préconisations de l'[OPIM](#)<sup>6</sup>. L'ensemble de ces rapports

<sup>3</sup> Liste fournie à titre d'exemple et non exhaustive. Plus de détails sur le champs d'application sont disponible dans notre [politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#)

<sup>4</sup> Toutes les entités détenues à 100 % par BNPP AM Holding, dont BNPP AM Europe, sont soumises et adhèrent aux politiques de BNPP AM.

<sup>5</sup> La liste des critères ESG applicables à nos fonds ouverts domiciliés en Europe est indiquée dans la documentation précontractuelle au titre de la réglementation SFDR

<sup>6</sup> Principes directeurs de la gestion de l'impact.



témoignent de nos activités liées à la durabilité sur l'année au niveau de BNPP AM. Nous synthétisons également ces contenus dans différents supports. L'ensemble de ces éléments, sont partagés avec nos clients tout au long de l'année. Chaque année, nous publions également le rapport d'impact social de nos fonds d'investissement solidaires. Ces derniers soutiennent le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le rapport rend compte des investissements et de leurs impacts et éclaire nos clients sur les structures dans lesquelles nous investissons leur épargne. Nous produisons également différents rapports réglementaires en ligne avec nos obligations.

**Chaque mois**, nous publions des rapports et des fiches d'informations sur nos fonds. Ces derniers contiennent entre autres les données ESG les plus pertinentes en fonction des fonds comme le score ESG, l'empreinte carbone, et la contribution E, S et G des portefeuilles par rapport à leur indice de référence.

Nous publions également des rapports sur mesure pour nos clients institutionnels que nous leur présentons à l'occasion de réunions de revue de portefeuille. Nos gérants s'associent à ces présentations au cours desquelles les sujets liés à la durabilité, à la performance financière et aux tendances de marché sont abordés.

### Périodiquement

- Conformément aux modifications apportées à la réglementation MiFID II, nous publions des rapports sur le modèle ESG européen (EET) via des fournisseurs de données.
- Tout au long de l'année, nous publions, dans notre blog [Viewpoint](#), des articles, des podcasts et des vidéos sur le thème de la durabilité.
- Nous publions les principales politiques, principes et rapports annuels portant sur le vote et l'engagement, sur une [page dédiée](#) de notre site internet.
- Nous informons nos clients sur les nouveaux développements liés à nos feuilles de route « net-zero » et biodiversité, à la réglementation (par exemple SFDR) ou à d'autres sujets en lien avec nos politiques et feuilles de route.
- Pour nos fonds bénéficiant du label ISR, nous mettons en ligne des rapports ESG dédiés ainsi que des rapports de transparence. Ils sont accessibles dans la rubrique Recherche de fonds de nos sites Internet pays en sélectionnant l'indicateur « Investissement Socialement Responsable » puis la rubrique documents.

Plusieurs de ces publications sont disponibles sur [notre site internet](#), notamment :

- La [Stratégie Globale Sustainability \(GSS\)](#)
- La [Politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#)
- La [Politique de vote et gouvernance](#)
- La [Politique de vote et d'engagement](#)
- Le [Rapport Sustainability](#)
- Le [Rapport de vote](#)
- La [Déclaration des principes directeurs de la gestion de l'impact](#)
- Le [Rapport d'impact des investissements solidaires](#)
- Le [Dispositif de notation ESG](#)
- L'[empreinte carbone de nos portefeuilles](#)

### 3) Produits financiers « article 8 » et « article 9 »

Les tableaux ci-dessous présentent la part des encours prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité. Les chiffres sont communiqués pour BNPP AM dans son ensemble et BNPP AM Europe.

Les encours "intégration ESG" correspondent aux actifs de produits financiers qui intègrent des critères ESG (environnementaux, sociaux ou de gouvernance) dans leur processus de gestion, que ce soit pour gérer leur risque de durabilité uniquement ou pour faire la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales ou d'un objectif d'investissement durable.

Au sein des encours "intégration ESG", les encours "Article 8" correspondent aux produits faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales au sens du règlement SFDR. BNPP AM a élaboré une définition méthodologique de la notion d'Article 8 fondée sur des éléments contraignants tels que le fait que le score ESG du produit

soit supérieur à celui de son indice de référence. Dans la majorité de ses produits Article 8, BNPP AM prend en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité au moyen d'éléments contraignants et a pris des engagements significatifs de détention d'investissements durables au sens de SFDR.

Parallèlement aux encours "Article 8", les encours "Article 9" correspondent aux produits ayant un objectif d'investissement durable au sens de SFDR. Ces produits présentent des caractéristiques de durabilité avancées : outre les éléments liés à l'intégration des critères ESG, ils prennent en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et ne peuvent investir que dans des investissements durables (au sens de SFDR) hors actifs à fonction spécifique tels que la liquidité ou la couverture.

BNPP AM a mené une transformation ambitieuse de ses produits financiers pour les positionner dans les catégories définies par SFDR tout en déployant des standards minimums internes pour garantir la matérialité des approches extra-financières appliquées à ses produits. En outre, BNPP AM a mené une politique de labellisation avancée : sur les 281.5 milliards d'euros d'encours "Article 8" et "Article 9", 139.5 milliards sont détenus dans des produits conformes au cahier des charges d'au moins un label de durabilité (label ISR, label *Towards Sustainability*, etc.). Tous ces éléments ont pour objectif de garantir la robustesse du positionnement de nos produits sur les critères extra-financiers quel que soit le degré d'ambition qu'ils promeuvent en matière de durabilité.

#### a. Information pour BNPP AM

<b>Total des encours BNPP AM</b>	<b>539,8 milliards d'€</b>
<b>Total encours Article 8 et 9</b>	<b>281,5 milliards d'€</b>
Encours Article 8	261,4 milliards d'€
Encours Article 9	20,1 milliards d'€
<b>Encours Intégration ESG (1)</b>	<b>356,8 milliards d'€</b>

Information au 31 décembre 2023 pour BNPP AM

(1) Produit intégrant l'ESG dans leur approche d'investissement

#### b. BNPP AM Europe

<b>Total des encours BNPP AM Europe</b>	<b>237,3 milliards d'€</b>
<b>Total Encours Article 8 et 9</b>	<b>149,9 milliards d'€</b>
Encours Article 8	144,2 milliards d'€
Encours Article 9	5,7 milliards d'€
<b>Encours Intégration ESG (1)</b>	<b>192,9 milliards d'€</b>

Information au 31 décembre 2023 pour BNPP AM Europe

(1) Produit intégrant l'ESG dans leur approche d'investissement

Vous retrouverez la liste complète des fonds ouverts classifiés articles 8 et 9 pour BNPP AM Europe en [Annexes](#).

## 4) Initiatives collaboratives et labels

### a. Initiatives collaboratives

Nous collaborons étroitement avec les instances de place afin de promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de la durabilité au niveau français, européen et international. Plusieurs membres du « Sustainability Centre » siègent au sein de différents organismes nationaux et internationaux de la finance responsable.

Les membres du Sustainability Centre occupent des postes dans les comités de direction ou les conseils d'administration de plusieurs initiatives telles que l'ICGN (International Corporate Governance Network), la Global Network Initiative et la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures).

BNPP AM est officiellement membre, ou s'associe de manière informelle, à un large éventail de réseaux d'investisseurs et de groupes de travail dans le monde entier, qui sont essentiels à notre engagement en matière de politique publique sur le développement durable.

Nos principales collaborations sont les suivantes :

Organisation	Objectif
Asian Corporate Governance Association (ACGA) - 2013	Une organisation indépendante à but non lucratif dédiée à la collaboration avec les investisseurs, les entreprises et les régulateurs dans la mise en œuvre de pratiques de gouvernance d'entreprise performantes.
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC) - 2018	Une initiative visant à sensibiliser les détenteurs d'actifs et les institutions financières asiatiques aux risques et opportunités associés au changement climatique et à l'investissement à faible teneur en carbone. L'AIGCC étudie la possibilité de travailler sur la réglementation, principalement en Chine et au Japon.
Association Française de la Gestion financière (AFG)	L'association française de gestion financière est l'organisme professionnel représentant l'industrie de la gestion d'actifs. Les membres de l'AFG sont des gérants d'actifs français : soit des maisons entrepreneuriales de commerce, soit des filiales de groupes bancaires, d'assurance, ou de gestion monétaire.
Climate Action 100+	L'essentiel de notre engagement sur la transition énergétique se fait au travers de Climate Action 100+ (CA100+). Lancée en 2017, cette initiative menée par plus de 700 investisseurs, représentant plus de 68 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, veille à ce que les entreprises représentant les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique. Elle a été créée à la suite de l'Accord de Paris de 2015.
Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) - 2005	CERES est une organisation américaine à but non lucratif en matière de développement durable qui travaille avec les investisseurs et les entreprises les plus influents pour accélérer la transition vers une économie plus propre, plus juste et plus durable. Grâce à un large réseau et à des activités de plaidoyer, CERES s'attaque aux plus grands défis mondiaux en matière de développement durable, incluant le changement climatique, la pénurie d'eau, la pollution, et les questions d'iniquité au travail.
Council of Institutional Investors (CII) - 2018	Association à but non lucratif et non-partisane regroupant des fonds publics, sociaux et syndicaux américains, ainsi que des caisses de prévoyance syndicale et d'autres caisses de prévoyance, pour les employés des entités étatiques et locales chargées d'investir des actifs publics, ainsi que des fondations et des fonds de dotation dont les actifs gérés combinés représentent environ 5.000 milliards de dollars. Les membres comprennent d'importants actionnaires à long terme ayant le devoir de protéger l'épargne retraite de millions de travailleurs et de leur famille, y compris les fonds de pension publics comptant plus de 15 millions de participants. Les membres associés comprennent des détenteurs d'actifs non américains avec environ 4.800 milliards de dollars d'actifs, et un groupe de gestionnaires d'actifs avec environ 55.000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.
Global Network Initiative (GNI) - 2019	Le GNI est une organisation multipartite de défense des droits de l'homme, soucieuse des menaces que les gouvernements font peser sur la liberté d'expression et la vie privée dans le domaine numérique et qui représente les entreprises, les investisseurs, les universitaires, et les groupes de défense des droits de l'homme. Le GNI mène des activités de plaidoyer en matière de politiques publiques et de sensibilisation sur des questions connexes.

<b>Hong Kong Green Finance Association (HKGFA) - 2018</b>	BNPP AM est un des membres fondateurs de l'HKGFA, une organisation multipartite qui vise à améliorer le développement du financement vert à Hong Kong.
<b>The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) - 2002</b>	Plus de 400 investisseurs membres avec 65.000 milliards d'euros d'actifs : la branche européenne de l'organisme pour la collaboration des investisseurs sur le changement climatique.
<b>International Corporate Governance Network (ICGN) - 2012</b>	Une organisation dirigée par des investisseurs, dédiée à la promotion de normes de gouvernance d'entreprise et d'actionnariat efficaces, afin de faire progresser les marchés et les économies vers la durabilité dans le monde entier.
<b>Investor Alliance for Human Rights - 2019</b>	Fournit aux investisseurs une plateforme pour mobiliser les entreprises sur les principales questions relatives aux droits de l'Homme, ainsi que les États et les organismes réglementaires pour veiller à ce que ces derniers créent des politiques et des normes visant à prévenir et remédier aux violations des droits de l'Homme par les entreprises (lancé par l'ICCR).
<b>Net Zero Asset Managers Initiatives (NZAM) - 2021</b>	Un groupe international de gérants d'actifs s'étant engagé à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 ou au plus tôt, dans la lignée des efforts globaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius, et à soutenir les investissements alignés sur un zéro émission nette d'ici à 2050 ou au plus tôt.
<b>Nature Action 100 - 2022</b>	Programme mené par les investisseurs qui vise à mobiliser 100 entreprises considérées comme d'importance systémique dans le but d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. NA100 est soutenu par le CERES et l'IIGCC (Secrétariat/Groupe de travail sur l'engagement des entreprises) et un groupe consultatif technique (Finance for Biodiversity Foundation et Planet Tracker).
<b>Principes pour l'Investissement Responsable - 2006</b>	Le PRI est le premier promoteur mondial de l'investissement responsable, s'employant à comprendre les implications des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance en matière d'investissement, et à soutenir son réseau international d'investisseurs signataires dans l'intégration de ces facteurs au sein de leurs décisions d'investissement et d'acquisition. Le PRI agit durablement dans l'intérêt de ses signataires, des marchés financiers et des économies dans lesquels ils opèrent et, fondamentalement, de l'environnement et de la société dans son ensemble.
<b>Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) - 2017</b>	La TCFD (Groupe de travail sur les informations financières liées au climat) a été créé par le FSB (Conseil de Stabilité financière). Elle a établi un ensemble de lignes directrices sur les risques financiers liés au climat à l'intention des entreprises couvrant leur gouvernance, leur stratégie, leur gestion des risques et leurs mesures et objectifs liés au changement climatique.
<b>Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) - 2021</b>	La TNFD vise à fournir des recommandations afin d'aider les entreprises à mieux analyser, gérer et communiquer sur leurs impacts et dépendances liés la biodiversité, et ainsi travailler à des solutions basées sur la nature. BNP Paribas a fait partie, dès 2020, des premiers travaux de conception de la TNFD,
<b>Climate Bonds Initiative (CBI) - 2019</b>	CBI est une organisation internationale à but non lucratif, axée sur les investisseurs, et qui a pour objectif de mobiliser le marché obligataire afin de fournir des solutions contre le changement climatique.

Source BNPP AM, au 31 Décembre 2023.

Au cours de l'année 2023, les principales initiatives que nous avons rejointes sont les suivantes :

### Climate China Engagement Initiative (CCEI)

En juillet 2023, la «China Climate Engagement Initiative» (CCEI) a été officiellement lancée au Forum chinois de l'investissement durable (China SIF) à Pékin, avec 24 investisseurs institutionnels comme membres fondateurs, représentant plus de 40 000 milliards de CNY d'actifs sous gestion. Le CCEI vise à aider les investisseurs institutionnels à jouer un rôle plus actif dans la promotion de la transition verte et à faible émission de carbone des sociétés de portefeuille chinoises.

C'est la première initiative d'investisseurs en Chine visant à promouvoir la transition verte à faible émission de carbone des entreprises, en facilitant la participation des investisseurs institutionnels et la gestion du vote et de l'engagement).

Une des Joint-Ventures de BNPP AM en Chine, BNP Paribas ABC Wealth Management, fait partie des fondateurs de l'initiative et l'un des cinq membres institutionnels du comité directeur. Nous dirigeons également le groupe de travail *Transition Juste* qui relève du pilier III *Renforcement des capacités et recherche* de la CCEI.

### IIGCC Net Zero Engagement Initiative (NZEI)

En 2023, un nouveau programme d'engagement soutenu par l'IIGCC, dirigé par les investisseurs, a été lancé, l'Initiative d'engagement « net zero » (NZEI). Il vise à tirer parti du succès de CA100+ en étendant l'engagement à un plus grand nombre d'entreprises qui sont essentielles à la transition énergétique. Cela comprend les entreprises qui affichent une importante consommation de combustibles fossiles. Si ces entreprises utilisatrices des combustibles fossiles ne prennent pas des engagements fermes en matière de réduction des émissions, il sera très difficile pour les producteurs de réduire leur production et leurs émissions connexes. La participation au NZEI nous aidera à respecter nos engagements dans le cadre de l'Initiative Net Zero Asset Managers (NZAM).

Les comités exécutifs ou les membres du conseil d'administration de 107 entreprises ont reçu des lettres décrivant les principales attentes des investisseurs à l'égard de la publication d'un plan crédible de transition net-zéro. Ces plans doivent inclure un engagement « net zero » détaillé, des objectifs d'alignement de leur GES, un suivi des émissions et une stratégie crédible de décarbonation.

L'IIGCC surveillera les réponses des entreprises. Sur la base de leurs réponses, les investisseurs élaboreront une stratégie de mobilisation pour celles qui sont identifiées comme des priorités stratégiques. Cela prendra la forme de « sprints d'engagement » conçus pour aider les entreprises à relever des défis particuliers ou des obstacles sectoriels. Avec le temps, l'IIGCC espère élargir la portée du NZEI.

### Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC)

The Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC), a été lancé en janvier 2023, nous sommes un membre du Comité de Direction. Une initiative d'engagement collaboratif dirigée par les investisseurs, impliquant plus de 60 investisseurs participants et leurs représentants avec plus de 12 000 milliards de dollars sous gestion ou conseil. L'initiative vise à réduire les effets néfastes des produits chimiques dangereux et l'exposition de ses membres aux risques financiers auxquels ils sont liés. Les membres dialoguent en permanence avec les plus grandes sociétés chimiques cotées en bourse au monde.

### Investors Against Slavery and Trafficking (IAST)

En 2023, nous nous sommes joints à l'IAST APAC, une initiative d'engagement collaboratif lancée en 2020 sous l'égide d'investisseurs, visant à faire en sorte que les entreprises rendent des comptes de manière significative et prennent des mesures efficaces pour identifier et traiter les questions d'esclavage moderne, de traite des êtres humains et d'exploitation des travailleurs. Il est actuellement soutenu par 45 investisseurs avec 7.700 milliards de dollars d'encours, coordonnant les activités de lobbying et d'engagement avec les entreprises.

Nous avons rejoint le groupe de travail sur l'engagement des entreprises et avons participé à des discussions au niveau de l'initiative depuis notre adhésion. L'IAST APAC utilise un cadre commun et encourage les entreprises à examiner de façon proactive leurs chaînes d'approvisionnement pour identifier les risques d'esclavage moderne, régler ces questions et remédier aux préjudices subis par les personnes touchées. L'initiative vise également à renforcer l'établissement de rapports dans le cadre de régimes de déclaration tels que l'*Australian Modern Slavery Act*.

## Investors' Policy Dialogue on Deforestation (IPDD)

Nous avons rejoint l'IPDD en 2023. L'IPDD vise à coordonner un dialogue sur les politiques publiques avec les autorités gouvernementales et d'autres parties prenantes clés pour mettre un terme à la déforestation, en mettant d'abord l'accent sur les forêts tropicales et la végétation endémique dans les pays clés. L'objectif de l'initiative IPDD est d'assurer la viabilité financière à long terme des investissements des membres en favorisant l'utilisation durable des terres, la gestion forestière et le respect des droits humains. Grâce à un engagement collectif, l'IPDD encourage les autorités gouvernementales et les associations industrielles concernées à adopter et à mettre en œuvre des cadres réglementaires assurant la protection des forêts tropicales et des droits humains.

Créé en 2020, l'IPDD, soutenu par les PRI, dépend du Forum économique mondial/l'Alliance des forêts tropicales et. Actuellement soutenue par 67 investisseurs représentant environ 10.000 milliards de dollars US d'encours, ce groupe se focalise sur des pays producteurs, le Brésil et l'Indonésie et les principaux pays consommateurs, la Chine, l'UE et les États-Unis. Cette liste pourrait se rallonger à l'avenir.

À ce jour, nous avons participé aux dialogues des groupes de travail pour les États-Unis, le Brésil et l'Indonésie.

## ShareAction Investor Initiative de décarbonisation pour le secteur chimique

En 2021, l'ONG d'investissement responsable ShareAction a lancé une campagne d'engagement ciblant les 13 plus grandes entreprises chimiques européennes. Le but ? Les pousser à adopter des stratégies crédibles alignées sur l'objectif de 1,5°C, de décarbonisation de leurs opérations et d'avoir une ambition d'être « net zero ». Le secteur chimique représente près de 6% des émissions de GES dans le monde. Pour cette raison, en mars dernier, la campagne de ShareAction a été soutenue par un communiqué publié par 15 investisseurs avec plus de 4.000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

Dans leur déclaration, les investisseurs ont appelé à l'urgence de la transformation du secteur pour faire face à la crise climatique et éviter les catastrophes climatiques. Ils « soutiendront les entreprises si elles présentent un fort potentiel de création de valeur à long terme ».

Nous avons rejoint cette initiative fin 2023 et donc, nous ferons un rapport sur notre engagement au sein de cette initiative en 2024.

Retrouvez la liste complète des initiatives dont nous sommes membre en [Annexes](#).

### b. Labels

Les labels de durabilité jouent un rôle central dans notre stratégie produits, servant de pierre angulaire pour conduire le changement dans la finance durable. Ces labels contribuent à aligner les produits d'investissement sur les objectifs d'allocation du capital et à renforcer la confiance des investisseurs.

Au fil des ans, BNPP AM a poursuivi avec diligence une stratégie de labellisation, ce qui s'est traduit par 139,5 milliards d'euros d'actifs répartis sur 171 produits portant au moins un label européen de durabilité à fin 2023. En 2023, les organismes de réglementation en France et en Belgique ont procédé à des examens complets de leurs labels locaux (ISR et Towards Sustainability) à la suite de consultations approfondies de l'industrie. Le résultat a été l'établissement de nouveaux critères plus robustes avec des exigences minimales plus strictes. Nous avons participé activement à ces discussions et accompagné le renforcement de ces normes. Dans un paysage en évolution rapide, des critères plus stricts étaient nécessaires pour maintenir la crédibilité de ces labels.

Certains des fonds de BNPP AM inclus dans le périmètre de ce rapport ont obtenu les labels suivants:

#### LABEL ISR

Créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants. Il cherche aussi à assurer que la gestion d'un fonds soit basée sur des méthodologies solides avec un haut niveau de transparence et de qualité de l'information.

Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter certains critères portant notamment sur :

- Les objectifs (financiers et extra-financiers) du fonds. Ceci comprend la vérification que ces objectifs ESG sont clairement définis et décrits aux investisseurs et pris en compte dans la formulation de la politique d'investissement du fonds,
- La méthodologie d'analyse ESG et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion,
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille,
- La stratégie d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue),
- Une transparence renforcée de la gestion du fonds,
- La mise en évidence des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable.

*Pour plus d'informations sur le label ISR, veuillez consulter le site :*

### LABEL "TOWARDS SUSTAINABILITY"

Créé en 2019 par l'association du secteur bancaire Belge Febelfin, le label "Towards Sustainability" vise à aider tous types d'investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent des solutions d'épargne et d'investissement plus durables. Il a pour but également d'encourager les institutions financières à offrir une gamme diversifiée et qualitative de produits durables.

- La norme de qualité aspire à relever le niveau des produits financiers socialement responsables et durables et à étendre ses principes aux produits financiers traditionnels,
- Le label vise à inspirer confiance et à rassurer les investisseurs potentiels sur le fait que le produit financier est géré dans une optique de durabilité et n'est pas exposé à des pratiques très peu durables,
- La supervision indépendante par l'agence centrale de labellisation (CLA) protège l'intégrité de la norme de qualité et du label, et gère son développement continu.

*Pour plus d'informations sur le label Towards Sustainability, veuillez consulter le site: [L'initiative "Towards Sustainability" | Towards Sustainability](#)*

### LABEL FINANSOL

Créé en 1997, le label Finansol vise à distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne grand public. Il garantit à l'épargnant la contribution effective de son investissement à des activités solidaires, et assure concomitamment de l'engagement de l'intermédiaire financier. Le label repose sur plusieurs critères, principalement de solidarité et de transparence & information à l'égard de l'association. D'autres critères entrent également en ligne de compte, tels l'examen des frais de gestion ou la promotion active des produits d'épargne solidaire. Ce label est attribué au moyen du Comité du label Finansol qui examine les candidatures et le respect des critères du label. Il s'obtient en suivant plusieurs étapes: adhésion à l'association, remise du dossier de candidature, examen du dossier, décision du Comité, et contrôle annuel du respect des critères.

*Pour plus d'informations sur le label Finansol, veuillez consulter le site : <https://www.finance-fair.org>*

### CIES

Créé en 2002, Le label attribué par le CIES (Comité Intersyndical de l'épargne Salariale) a pour objectif de faciliter l'accès de tous les salariés à l'épargne salariale tout en promouvant l'investissement Socialement Responsable ("ISR") et en proposant des produits d'épargne salariale contrôlés et suivis. Il vise à favoriser les comportements d'entreprise socialement responsables à obtenir la législation la plus favorable possible à l'épargne salariale, dans le strict respect de la primauté des salaires.

*Pour plus d'informations sur le label CIES, veuillez consulter le site : <https://www.ci-es.org/>*

## B. Moyens internes déployés par l'entité

### 1) Moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

#### a. Les ressources humaines

##### AU SEIN DU SUSTAINABILITY CENTRE

Le « Sustainability Centre » de BNPP AM guide notre approche en matière d'investissement responsable. Ce centre de 35 experts est responsable de la définition et de la mise en œuvre de notre [Stratégie Globale Sustainability](#) (GSS) et de notre politique de conduite responsable des entreprises. Ces deux outils jouent un rôle crucial dans le suivi de l'impact et des progrès de BNPP AM en matière de développement durable.

Le Sustainability Centre fournit aux équipes de gestion des recherches, des analyses et des données liées aux entreprises et aux différents secteurs d'activités. Il les assiste également pour intégrer pleinement les risques et les opportunités liés à la durabilité au sein des stratégies d'investissement. Ce travail est mené par nos analystes en recherche ESG qui s'appuient sur des sources variées de données et de recherche externes, et qui proposent des formations et supports pédagogiques à l'ensemble des collaborateurs.

Au sein du Sustainability Centre, différentes équipes forment une expertise ESG pluridisciplinaire.

##### La Recherche ESG

L'équipe Recherche ESG est composée de 14 analystes extra-financiers couvrant des secteurs et thématiques spécifiques. S'appuyant sur son expérience et son expertise, l'équipe a développé un système de notation extra-financière propriétaire des émetteurs. Afin de renforcer globalement l'intégration des critères ESG, les analystes extra-financiers partagent la recherche ESG avec les différents centres de gestion de BNPP AM afin qu'ils puissent intégrer les éléments ESG dans leurs stratégies.

##### Vote et Engagement

Cette équipe, composée de 6 personnes, assume les responsabilités suivantes :

- Le vote aux Assemblées Générales et les dialogues associés sur les sujets de gouvernance avec les émetteurs,
- L'engagement avec les émetteurs sur les sujets thématiques ESG afin de promouvoir les meilleures pratiques ainsi que sur leurs performances, notamment auprès des entreprises considérées "à risques".
- Le dialogue auprès des pouvoirs publics afin d'encourager la meilleure réglementation autour du développement durable,
- La participation à des groupes de travail sur les sujets relatifs au vote et engagement avec des parties prenantes (Groupe d'investisseurs, ONGs...) sur des projets de recherche et d'engagement.

##### Spécialistes ESG

L'équipe, composée de 5 personnes, est responsable de l'animation ESG via notamment :

- La formation des gérants de portefeuilles, des analystes, et d'autres membres des équipes de gestion sur les questions de développement durable;
- La coordination de la communication sur les thématiques ESG, en étroite collaboration avec le marketing, les équipes de communication et les équipes de gestion;
- La gestion du réseau de Champions ESG au sein de BNPP AM. Ce réseau est composé de 150 personnes qui travaillent au sein des équipes de gestion et des équipes de ventes. Elles font le lien entre nos équipes d'investissement et commerciales avec notre Sustainability Centre (voir point dédié plus bas).
- La collaboration avec les équipes de vente dans le développement commercial et la relation client;



- Le lien avec les clients et les équipes produits sur les thèmes de l'ISR, de la durabilité et les produits labellisés ESG, afin de contribuer au développement et à la promotion de nos solutions d'investissement pour la durabilité.

### **Investissement Solidaire**

L'équipe d'Investissement Solidaire, composée de 3 personnes, effectue notamment l'analyse des investissements à impact et solidaire, les rapports liés et sont le point de contact sur toutes les questions liées à ces investissements.

### **Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)**

Deux collaborateurs sont en charge des missions de RSE. Ils sont responsables de :

- Développer et déployer des politiques et stratégies RSE pour BNPP AM lorsque cela est nécessaire,
- Œuvrer avec les principales parties prenantes au sein des Ressources Humaines (formation et rémunération), de l'Opérationnel, du Marketing, et de la Communication, pour le déploiement de nos approches de durabilité et de RSE,
- S'engager activement auprès du département RSE du Groupe BNP Paribas,
- Promouvoir l'approche de BNPP AM en matière de RSE et le développement de sa culture ESG par la rédaction d'articles internes et externes, et par l'intervention au cours d'événements,
- Rédiger les rapports et objectifs RSE annuels et long-termes de BNPP AM.

## **AU SEIN DES AUTRES ÉQUIPES**

### **Les équipes de gestion**

Les équipes et processus d'investissement sont au cœur de la mise en œuvre de notre approche de durabilité. Les analystes et les gestionnaires de portefeuille intègrent les facteurs ESG dans les évaluations des entreprises, des actifs privés et des émetteurs souverains de différentes manières, selon leur stratégie d'investissement.

Nos Chief Investment Officers (CIO) veillent à ce que leurs équipes mettent en œuvre nos directives d'intégration ESG et réalisent tous les engagements liés à la durabilité qui ont été pris au niveau du portefeuille. Le Comité des investissements participe également à l'orientation de l'évolution de nos méthodologies ESG.

Un échange continu existe entre les équipes d'investissement et le Sustainability Centre: les gestionnaires de portefeuille contribuent activement à la recherche ESG – tant du point de vue méthodologique qu'en ce qui concerne la notation et l'analyse individuelles des entreprises – et engagent des discussions sur la meilleure façon d'intégrer les thèmes de durabilité dans le développement de produits et les rapports clients. Un dialogue dynamique a également lieu dans le cadre d'un engagement conjoint des équipes d'investissement et du Sustainability Centre avec des entreprises et des décideurs sur une large palette de sujets.

### **Les champions ESG**

Notre réseau d'environ 140 champions ESG, joue un rôle essentiel en faisant le lien entre nos équipes d'investissement et commerciales avec notre Sustainability Centre. Le réseau est soutenu par les experts du Sustainability Centre et de l'équipe Product & Strategic Marketing. Les Champions ESG sont experts en la matière au sein de leurs équipes, suivent une formation spécialisée et ont des objectifs de performance liés à ces responsabilités.

Ils se réunissent tous les mois, reçoivent de l'information et bénéficient de formations pour se tenir au courant de l'évolution des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement.

Les champions ESG agissent aussi comme premier point de contact sur les questions de durabilité au sein de leurs équipes respectives. Ils partagent activement les connaissances et contribuent à répondre à nos priorités en matière de durabilité.

Nous avons aussi des correspondants ESG dans chaque classe d'actifs qui agissent comme partenaires clés sur des sujets ESG (comme le développement de la méthodologie ESG, mises à jour de données et production de rapports).

### Le groupe de recherche quantitative (QRG)

L'équipe travaille en étroite collaboration avec le Sustainability Centre pour développer de nombreux ensembles de données de notation ESG, entreprendre des recherches pertinentes et étudier le lien entre l'intégration ESG et la performance d'investissement. Il joue également un rôle clé dans l'ESG Data Programme à l'échelle de l'entité.

### L'équipe de stratégie produits (GPS)

Les membres de cette équipe prennent en charge la transformation responsable de la gamme de produits. Cette équipe a deux personnes entièrement dédiées à l'ESG. Cela comprend notamment :

- La classification réglementaire des produits selon le règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR – Sustainable Finance Disclosure Regulation) et selon la position-recommandation AMF 2020-03 et leur bonne retranscription dans les documents réglementaires et sur nos sites internet,
- L'étude et la mise en conformité des produits avec les labels existants, ainsi que le suivi des différents audits de certification,
- Les études de positionnement de notre offre de fonds responsable sur le marché et vis-à-vis de la concurrence,
- L'innovation produit afin d'enrichir continuellement notre offre de produits responsables.

### Les fonctions et équipes supports

Nos fonctions centrales (Conformité, Juridique et Risque) et de nombreuses autres équipes jouent un rôle important dans la mise en œuvre de notre approche de la durabilité. Par exemple, les risques de durabilité sont inclus dans le cadre général d'évaluation des risques, garantissant que les équipes utilisant nos processus de durabilité ont des procédures, contrôles et surveillance appropriés. L'équipe juridique fournit des renseignements réglementaires et interprète les textes juridiques. L'équipe de surveillance et de contrôle des risques de l'investissement s'assure du respect de notre politique de conduite responsable et de nos engagements en vertu des règlements et labels. L'équipe Technologie de l'Information (IT) joue un rôle essentiel dans la délivrance de notre programme de données ESG. L'équipe des Ressources Humaines est un partenaire capital dans l'élaboration et la prestation de notre programme d'éducation à la durabilité.

## APPUI DES ÉQUIPES TRANSVERSES AU SEIN DU GROUPE BNP PARIBAS

Les équipes du Sustainability Centre de BNPP AM peuvent compter sur les ressources et expertise au niveau du groupe BNP Paribas. Ainsi les équipes mentionnées ci-dessus échangent avec les équipes du pôle IPS (Investment and Protection Services), les directions RSE et Engagement en charge des sujets de durabilité au sein du groupe BNP Paribas.

De nombreux membres du Sustainability Centre et un certain nombre de nos champions ESG font partie du réseau du Groupe BNP Paribas appelé NEST (« Network of Experts in Sustainability Transition »). Les membres du NEST travaillent non seulement dans leur métiers et entités, mais aussi à travers le Groupe afin de partager leurs connaissances et soutenir les clients dans leur transition. Le réseau compte plus de 700 employés.

### **b. Les ressources techniques**

Notre analyse et notre recherche ESG sont indépendantes et fondées sur une variété de sources qui ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG. Elles comprennent les connaissances que nous acquérons en participant à divers forums et communautés d'investissement, nos relations avec les établissements universitaires et d'autres partenaires de la société civile.

Nous sélectionnons nos fournisseurs de données au moyen d'un processus de vérification en deux étapes. Les courtiers ESG sont sélectionnés, suivis et évalués au travers d'un processus formel organisé par un département dédié. Ce processus est formalisé une fois par an lors d'un Comité dédié au suivi de l'ensemble des prestataires.

### Prestataires externes spécialisés

- **Sustainalytics** fournit des mesures de données brutes que nous utilisons de façon sélective pour alimenter notre modèle de notation ESG. Nous utilisons également ce fournisseur pour son offre d'analyse et de controverses par rapport au Pacte Mondiale des Nations Unis.
- **Trucost, CDP, Bloomberg, TPI, SBTi et Climate Action 100+** : nous utilisons ces fournisseurs de données pour notre analyse des changements climatiques et des risques physiques. Bloomberg, CDP et Trucost nous fournissent également des données sur les émissions de carbone de scope 1 et 2.
- **CDP, Trucost, Forest 500, TRASE, SPOTT, FAIRR, et Iceberg Data Lab** : ces prestataires nous fournissent des mesures concernant l'eau, la déforestation et la biodiversité que nous utilisons notamment pour évaluer l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles et de nos investissements.
- **ISS, GlassLewis et Proxinvest** fournissent leurs recherches sur la gouvernance pour les assemblées générales et ISS les données brutes que nous utilisons pour alimenter notre dispositif de notation ESG.
- **Beyond Ratings et Maplecroft** fournissent des données pour notre cadre de recherche et de notation ESG pour les souverains.
- **FactSet** nous fournit des données financières et de valeur d'entreprise.
- **Bloomberg** nous fournit des données sur les taux d'alignement avec la taxonomie de l'UE que nous utilisons dans le cadre de notre définition de l'investissement durable et des seuils d'alignement de la taxonomie de l'UE.
- **Matter** (partnership) pour notre [modèle d'alignement des ODDs](#) basé sur les revenus des entreprises en tirant parti des données de FactSet. Ces données font partie des informations qui sont utilisées dans le cadre de la définition de l'investissement durable.
- **CDP, Bloomberg, Trucost, Factset, Sustainalytics et ISS** sont également utilisés pour trouver certains indicateurs d'incidences négatives (PAI) selon les principes SFDR
- Les courtiers ESG et grand public nous fournissent des documents de recherche et d'autres renseignements sur le marché.

Dans l'ensemble, le budget consacré par BNPP AM pour les moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG s'élève à 12.2M€ sur l'exercice 2023.<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Ce montant n'inclut pas les coûts transversaux (coûts d'implémentation IT, Opérations, etc.).

## 2) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

### a. La Formation

La durabilité et les enjeux ESG évoluent rapidement et il est essentiel que nos employés s'adaptent au rythme des changements pour atteindre leurs objectifs. Nous investissons dans la formation de nos employés pour nous assurer que nos équipes de gérants, comme l'ensemble de nos collaborateurs clés, soient à la pointe des connaissances en matière d'investissement et de développement durable.

Depuis le lancement de notre GSS, le Sustainability Centre est en charge de la formation adaptée aux différents types de collaborateurs.

### LES CHAMPIONS ESG AU SEIN DES ÉQUIPES D'INVESTISSEMENT ET COMMERCIALES

Comme mentionné ci-dessus, nos champions ESG se réunissent tous les mois. Ils bénéficient également de formations pour se tenir au courant de l'évolution des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement.

### L'ENSEMBLE DE NOS COLLABORATEURS

Les questions de durabilité évoluent rapidement, il est très important que nos employés se tiennent à jour sur ces sujets pour atteindre nos objectifs en matière de durabilité. La formation aux sujets de durabilité est un levier clé pour bâtir une culture forte, attirer et retenir des talents et nous assurer de mener à bien notre stratégie de développement commercial.

Nous investissons de manière significative pour nous assurer que nos employés disposent des connaissances les plus récentes sur les questions de durabilité. Depuis 2022, nous avons formalisé notre approche avec le lancement de la Sustainability Academy@AM. Ce programme de formation s'articule avec notre initiative 2hours2learn, qui encourage les salariés à mettre de côté au moins deux heures par mois, sur leur temps de travail, pour contribuer à leur développement professionnel.

Notre Sustainability Academy@AM offre 6 parcours de formation en fonction du niveau de connaissances dont chaque employé a besoin. Certains des parcours incluent des certifications externes liées au financement durable et à fin décembre 2023, plus de 700 employés de BNPP AM ont obtenu des certifications. Chaque parcours de formation nécessite entre 4 et 15 heures. Nous avons déployé ces parcours de formation pour tous les employés en 2022 et beaucoup de nos employés ont inclus la formation dans leurs plans de développement pour 2023. Nous travaillons à la création de nouveaux plans de formation pour 2024/2025.

Quelques points forts des initiatives de BNPP AM liées à la formation durable en 2023:

- Intégrer le e-learning sur l'investissement durable « Sustainable Investing Primer », construit avec le CFA Institute, dans les parcours de formations durables de nos employés.
- Faire du « net zero » et de l'égalité des thèmes centraux de notre Investment Symposium annuel.
- Concevoir un atelier de trois heures pour nos équipes de gestion sur l'intégration ESG : les processus d'intégration ESG, la réglementation, les outils, les données et la gouvernance, comprenant des études de cas sur les meilleures pratiques en termes d'intégration ESG, présentées par différentes équipes de gestion et couvrant toutes les classes d'actifs.
- Intégrer la durabilité dans notre programme de formation FAME (Financial & Asset Management Expertise) et notre série de Démystification, en mettant l'accent sur la biodiversité et les Objectifs de développement durable (ODD).
- Déploiement des fresques du climat et de la biodiversité à l'échelle mondiale. Ces trois heures d'ateliers interactifs sont conçues pour enseigner le changement climatique et la biodiversité, et les actions que les particuliers et entreprises peuvent effectuer pour combattre leur dégradation. Au total, 461 employés de BNPP AM ont participé aux ateliers.
- Mettre en place une formation sur la durabilité pour nos Joint-Ventures et entreprises affiliées.
- Développer un atelier spécialisé sur la durabilité pour former les membres de la direction de BNPP AM.

- Mise à disposition de nouvelles certifications ESG pour nos collaborateurs incluant le certificat CFA Certificate in Climate Investing et le certificat PRI in Alternative Investments. Nous sommes satisfaits du niveau de participation à la stratégie de la formation durable avec des employés qui passent en moyenne 4 heures et 37 minutes de formation interne sur la durabilité en 2023. Cela n'inclut pas les nombreuses heures passées à étudier pour obtenir des certifications externes.

Outre la formation interne :

- 709 salariés ont bénéficié d'une certification externe en finance durable comme la certification AMF Durable, celle du CFA Institutue sur l'investissement ESG ou le climat, la certification d'analyste ESG de l'EFFAS, ou l'un des certificats offerts par le PRI. 68% de nos équipes commerciales et 71% de nos équipes de gestion ont obtenu une certification.

- Parmi les collaborateurs certifiés par une entité externe, 27 ont complété un programme de certification développé conjointement par le Groupe BNPP et l'Université de Cambridge Institute for Sustainable Leadership (CISL). Cette formation sur l'Impact Positif est un cours de 7,5 jours, offert en ligne et en physique en 2023, sur une période de trois mois et adapté à la finance. À l'issue de la certification, les diplômés deviennent des Pionniers de l'Impact Positif, une communauté interne d'experts qui développent des projets à impact positif au sein de l'organisation. En outre, 234 employés ont complété une version en ligne de la formation de 8 heures.

Nous avons ajouté des questions sur les compétences en développement durable aux enquêtes récentes sur l'engagement des collaborateurs et 76% de nos collaborateurs ont dit qu'ils avaient le niveau correct de formation aux sujets de durabilité afin de remplir leur rôle. Nous pensons avoir élaboré une stratégie efficace pour s'assurer que nos employés possèdent les compétences et les connaissances qui nous aideront à réaliser notre stratégie à long terme.

Cependant, la durabilité évolue rapidement et nous prévoyons d'introduire de nouveaux sujets et d'approfondir les sujets existants en 2024. Cela comprend la formation sur comment éviter le greenwashing, les modifications réglementaires et d'autres sujets comme la neutralité carbone et la biodiversité.

## **b. La stratégie de communication**

Le dialogue instauré par nos équipes commerciales avec nos clients sur la durabilité est essentiel. Pour cela, il est important de doter nos commerciaux des bons outils, aux formats variés et à vocation pédagogique, pour assurer un dialogue pertinent et utile à nos clients. Les équipes marketing et communication sont engagées depuis longtemps pour rendre compte de nos actions et produire de multiples supports (brochures, vidéos, podcasts, événements, articles, infographies) permettant à nos clients de comprendre les enjeux et les opportunités qu'offre la durabilité.

Pour améliorer l'efficacité de nos dispositifs de communication client, un comité de coordination « Sustainability » se réunit chaque mois avec des membres des équipes commerciales, marketing, communication et du Sustainability Centre, pour coordonner les différents plans de communication et partager les bonnes pratiques.

En 2023, nous avons renforcé notre reporting ESG à l'intention des clients institutionnels en incluant un chapitre ESG avec des mesures de durabilité telles que les scores ESG et des données sur l'empreinte carbone des portefeuilles. Nous avons également continué à informer nos clients des évolutions de la réglementation SFDR, publié différents articles sur différents sujets liés à la durabilité.

## **c. Informations relatives au développement de produits financiers et services associés à ces actions**

En 2023, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et d'évolution de la dynamique du marché, nous avons lancé une série de nouveaux produits notamment dans l'univers obligataire tout en maintenant notre orientation stratégique sur la durabilité. En tant que grand gestionnaire d'actifs européen, notre couverture des classes d'actifs et des stratégies d'investissement est large, et nos lancements de produits axés sur le développement durable en 2023 reflètent ce positionnement.

Dans l'univers indicel, nous avons anticipé la montée en puissance des ETF obligataires et lancé quatre produits : trois ETF "SRI Fossil Free" couvrant les univers obligataires "Euro Aggregate", "Corporate" en USD et "Corporate" en Euros à durée ultra-courte, et un ETF ESG d'obligations d'État de l'Union Economique et Monétaire.

Dans l'univers de nos actifs cotés, nous avons élargi notre gamme d'obligations vertes avec le lancement d'un fonds actif d'obligations vertes gouvernementales en Euro, classé Article 9 selon SFDR.

Dans le domaine des actifs privés, nous avons lancé un deuxième fonds européen d'obligations à impact et un fonds de dette d'infrastructure à impact climatique, tous deux classés Article 9 dans le cadre du SFDR.

Et dans le domaine multi-actifs, nous avons été l'un des premiers gestionnaires d'actifs à lancer un fonds de fonds SFDR Article 9: « Sustainable Ambition Balanced ».

## C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

### 1) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

BNPP AM Europe est une société par actions simplifiée (SAS), à conseil d'administration statutaire. BNPP AM Europe est, par les encours gérés, la principale société de gestion du métier gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas : BNPP AM.

S'agissant des organes d'administration, de surveillance et de direction de BNPP AM Europe, il est à noter que le Conseil d'administration (« CA ») de BNPP AM Europe comprend 8 membres (listés ci-après) et que ses missions l'amènent à s'investir en détail, depuis de nombreuses années, dans la thématique ESG. Notamment, le CA de BNPP AM Europe assure la supervision de la politique de vote, de la politique RSE et de la stratégie de gouvernance durable de la société (et de ses succursales). Plus généralement, le CA de BNPP AM Europe supervise la GSS déployée au sein de BNPP AM Europe, dont les mises à jour significatives et le compte rendu d'exécution lui sont présentés.

1. Sandro Pierri, Président de BNPP AM Europe et de son CA, a effectué l'ensemble de sa carrière dans la gestion d'actifs. Il a été responsable mondial des ventes de BNPP AM de 2017 à mi-2021 et est depuis juillet 2021, son responsable exécutif mondial. Au titre de ses fonctions, Sandro a participé à l'élaboration de la stratégie ESG de BNPP AM, dont il connaît en détail les différents aspects (notamment : principes de l'intégration ESG dans la gestion, écoute active des attentes des clients de BNPP AM (et d'autres investisseurs) en la matière, aspects réglementaires, identification et gestion des risques en matière de durabilité, Responsabilité Sociale d'Entreprise - RSE - de BNPP AM).
2. Jane Ambachtsheer est membre du comité exécutif de BNPP AM et est une experte de longue date dans le domaine du développement durable avec plus de 20 années d'expérience. Elle est depuis 2018, responsable mondiale du "Sustainability Centre" de BNPP AM. Sous son impulsion et grâce à sa coordination, BNPP AM a défini et mis en œuvre avec efficacité la GSS. Auparavant, Jane a travaillé 18 ans auprès de la société de conseil en investissements Mercer, où elle a fondé l'activité d'Investissements Responsables en tant qu'Associée. Elle a également été consultante auprès des Nations Unies lors de la création des Principes pour l'investissement responsable (PRI). En outre, Jane intervient régulièrement sur les sujets qui relient le développement durable et le climat à la finance et à l'investissement. Elle siège également aux conseils de plusieurs organisations environnementales. Par exemple, elle est administratrice du Carbon Disclosure Project (CDP) et a été membre fondatrice du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD).
3. David Vaillant est membre du comité exécutif de BNPP AM, et depuis 2019, responsable mondial Stratégie, Finances et Participations de BNPP AM, et est Directeur Général Délégué de BNPP AM Europe depuis 2020. A ce titre, David est associé à l'élaboration de la GSS de BNPP AM, qui forme partie intégrante de la stratégie de BNPP AM. En outre, David est enseignant à HEC, où il a conçu et mis en œuvre un programme de formation dédié à l'ESG. Par ailleurs, David a été diplômé en 2022 du « Cambridge Institute for Sustainability Leadership ».
4. Marion Azuelos membre du comité exécutif de BNPP AM et est depuis 2010, responsable mondiale des ressources humaines de BNPP AM. Sous son égide et en lien avec le Groupe BNP Paribas, BNPP AM a défini et mis en œuvre avec succès une politique innovante et reconnue en matière de diversité et d'inclusion, d'équilibre femmes-hommes, de développement des collaborateurs, de promotion de valeurs en phase avec des objectifs sociaux durables (notamment : bien-être, équilibre entre vie privée et professionnelle, relations avec la communauté, traitement des déchets, réduction de l'empreinte carbone, etc.). En outre, Marion intervient régulièrement dans des colloques et séminaires, notamment sur la diversité femmes-hommes.
5. Cécile Lesage est membre du comité exécutif de BNPP AM et est, depuis 2015, responsable mondiale Finances de BNPP AM, après avoir été responsable adjointe depuis 2010. A ce titre, Cécile a contribué à l'élaboration de la GSS de BNPP AM, à travers le volet financier de ses plans stratégiques.
6. Oli Olivier de Larouzière est représentant permanent de BNPP AM Holding au Conseil d'administration depuis le 10 mars 2023. Il est responsable (CIO) des équipes de Gestion Obligataire (Global Fixed Income) depuis 2021. Le département Global Fixed Income de BNPP AM regroupe plus de 100 professionnels de l'investissement à Londres, Paris, New York et en Asie. Il a rejoint BNP Paribas Asset Management en janvier 2019 pour gérer l'équipe Global Multi-Strategy Product. Au titre de son activité d'investisseur pour compte de tiers, Olivier est moteur dans la mise en place d'une politique extra-financière pour les gérants de son périmètre et travaille étroitement avec nos analystes pour innover en matière de nouveaux produits ou d'approches mises en œuvre.

Enfin, Olivier est en contact régulier avec nos grands clients et il les accompagne dans leur démarche extra-financière, à des stades différents d'avancement notamment en raison de leur localisation.

7. Et 8. François Deloos et Arnaud de Servigny sont administrateurs indépendants de BNPP AM Europe depuis 2016. A ce titre, ils ont contribué à l'orientation stratégique de cette société notamment lors de l'établissement de sa GSS. En tant que Président et membre (respectivement) du comité d'audit et des risques de BNPP AM Europe, François et Arnaud ont pu revoir en détail les dispositifs d'intégration des risques en matière de durabilité, ainsi que le contrôle interne y afférent. Ils ont ainsi une connaissance fine des enjeux et des aspects techniques de ces sujets. En outre :
- Arnaud de Servigny est membre depuis mi-2018 du conseil d'administration de la société de gestion britannique cotée IMPAX, spécialiste reconnu de l'investissement durable.
  - François Deloos a acquis, par ses responsabilités professionnelles et au sein de l'association de Place AFG (« Association Française de la Gestion financière »), une expertise règlementaire pointue, couvrant les aspects ESG notamment.

## 2) Politiques de rémunération

Au cours des dernières années, nous avons renforcé l'alignement de notre politique de rémunération sur nos objectifs de développement durable, en intégrant la durabilité aux évaluations de performance, à la rémunération et au développement professionnel de certains de nos employés.

Nous utilisons des objectifs pour aligner les activités d'un employé avec les objectifs de l'entreprise. Les rôles et responsabilités liés à la durabilité sont définis pour un ensemble de fonctions internes clés qui participent le plus étroitement à la mise en œuvre/application de notre [GSS](#). Dans le cadre de ces rôles, des objectifs spécifiques liés à la durabilité sont assignés et transmis aux équipes et aux individus. À la fin de l'année, la réalisation de ces objectifs est évaluée lors de l'évaluation annuelle des performances, qui constituent un élément clé dans la détermination des rémunérations variables annuelles.

L'ensemble des informations sur la manière dont la politique et les pratiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité sont disponibles au lien suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/F9E730B3-1136-4865-BC9A-263DCB85D3AE>.

## 3) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

Le règlement intérieur du conseil d'administration de BNPP AM Europe prévoit que ce dernier agit en toute circonstance en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux et prend en compte des critères de qualité de gouvernance dans le cadre de son fonctionnement (formation, déontologie, compétences, éthique, etc.)

## 4) Loi Rixain

BNPP AM Europe s'était fixé un objectif de 27% de représentation féminine parmi ses équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement, à fin 2023. Cet objectif a été atteint.

Pour 2024, l'objectif de 27% est maintenu.

Il est noté que ce pourcentage est inférieur à la part des femmes dans les effectifs de BNPP AM en Europe, mais qu'il apparaît très supérieur à la part des femmes actuellement généralement observée dans la profession de gestion de portefeuilles, qui est historiquement, particulièrement masculine.



## D. Stratégie d'engagement et de vote de l'entité

### 1) Présentation de la stratégie d'engagement

Notre horizon d'investissement à long terme place les dispositifs de gouvernance d'une entreprise et la qualité de ses équipes de direction au cœur de nos décisions d'investissement, au même titre que leurs performances en matière de durabilité. Une bonne gouvernance et une gestion efficace des impacts, des risques et des opportunités en matière de développement durable sont essentielles à la performance opérationnelle et financière à long terme d'une entreprise. Elles sont donc au cœur du dialogue que nous menons pendant et en dehors de la saison des votes. Cet engagement s'effectue au profit des clients et de leurs bénéficiaires, au titre des actions et des titres de créance que nous détenons auprès des entreprises, des agences émettrices et des émetteurs souverains et sous-souverains. Il sous-tend la mise en œuvre de nos politiques de conduite responsable de l'entreprise, nourrit notre système de notation ESG et étaye notre prise de décision en matière d'investissement.

Nous menons trois types d'engagement avec les entreprises, avec des chevauchements possibles :

1	2	3
Discussions sur les questions de gouvernance en amont des assemblées annuelles et des votes, pour éclairer nos décisions de vote annuelles et promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance.	Dialogue, sur une ou plusieurs années, sur une thématique ESG en vue d'améliorer la gestion par les entreprises des risques, des opportunités, de leurs dépendances et impacts en matière de développement durable, en particulier en lien avec les 3E (transition Énergétique, Écosystèmes sains, et Égalité)	Engagement lié à la performance de l'émetteur. Il peut être suscité par de nouvelles informations indiquant qu'une entreprise pourrait enfreindre notre Politique de conduite responsable des entreprises (RBC), encouragé par des révisions régulières de nos notations ESG, ou en relation avec une nouvelle émission d'obligations.

Compte tenu de notre présence mondiale et de la vaste portée géographique des portefeuilles de nos clients, nous nous efforçons de nous engager de façon constante dans nos principales régions d'investissements sur des enjeux clés de l'ESG et conformément aux 3Es. Notre approche varie selon les régions seulement dans la mesure où nous l'adaptions aux règlements en vigueur, à l'environnement politique, aux normes et aux sensibilités culturelles.

Nous nous engageons auprès des entreprises en ce qui concerne leur émission d'obligations vertes, sociales ou durables (GSS bonds), ainsi qu'auprès des agences, des États et des émetteurs régionaux de dette souveraine. Le but de cet engagement est de fournir une rétroaction sur la structure de leurs obligations, d'évaluer les liens entre les titres émis et les politiques environnementales et sociales des émetteurs, et d'encourager des rapports annuels clairs.

Dans le cadre de notre activité de dette privée, nous dialoguons avec les entreprises emprunteuses sur un large éventail de caractéristiques ESG (notamment le respect de notre [Politique de conduite responsable des entreprises \(RBC\)](#), l'évaluation des risques et opportunités ESG au niveau des projets, les évaluations environnementales et climatiques, etc.). Nous appliquons des normes environnementales strictes à nos portefeuilles investis en actifs réels (Real Assets).

Nous nous engageons également auprès des États souverains sur des questions ESG importantes, y compris le changement climatique, qui peuvent avoir un impact sur la valeur de nos investissements en obligations souveraines ou sur leur capacité à respecter leurs impératifs envers les investisseurs.

Nous dialoguons directement, c'est-à-dire de façon individuelle avec les entreprises, et en collaboration, c'est-à-dire avec d'autres investisseurs institutionnels ayant des objectifs alignés. Une liste des initiatives de collaboration auxquelles nous avons participé en 2023 est présente en [annexes de ce document](#).

La décision de dialoguer avec une société plutôt qu'une autre repose sur deux types de considérations - thématiques et pratiques, comme expliqué ci-dessous :

Thématique	Pratique
L'urgence et la gravité de la question.	La taille de nos encours.
La nécessité de clarifier ou d'évaluer la performance d'une entreprise dans un domaine et/ou en relation avec notre Politique de conduite responsable des entreprises (RBC) ou nos politiques sectorielles.	L'accès satisfaisant à l'entreprise, soit directement soit par l'intermédiaire de nos sociétés affiliées ou de nos gestionnaires délégués.
La cohérence avec notre <a href="#">GSS</a> , et notre stratégie de vote et d'engagement	Notre estimation sur la probabilité de succès.
La performance ESG globale de l'entreprise.	Les besoins identifiés par nos partenaires dans le cadre des engagements collaboratifs, tels que Climate Action 100+, CERES, l'« Asia Investor Group on Climate Change » (AIGCC) ou l'« Institutional Investors Group on Climate Change » (IIGCC).
Le rôle que joue l'émetteur dans la création ou l'exacerbation du risque à gérer (par exemple, concernant un engagement sur le changement climatique, que l'entreprise soit lourdement émettrice de gaz à effet de serre).	Notre expérience passée de l'engagement avec l'entreprise et le degré de réactivité de l'entreprise sur le sujet.
L'importance de la question pour l'entreprise et pour le secteur dans lequel elle opère.	

Le dialogue entre investisseurs et émetteurs constitue la base d'une bonne gouvernance : il permet d'établir des relations de confiance dans le temps et d'initier des discussions ouvertes en vue de résoudre des problèmes qui n'auraient pas pu être abordés autrement.

Toutefois, le dialogue est un processus réciproque et il peut arriver que des mesures plus fermes soient nécessaires pour encourager une entreprise à s'asseoir à la table des négociations et à discuter de nos préoccupations.

Lorsqu'une action renforcée est nécessaire pour assurer la protection et la promotion des intérêts de nos clients et de la valeur actionnariale, nous pouvons décider, entre autres, de voter contre le quitus du conseil d'administration d'une société, la réélection des administrateurs ou les comptes financiers, de poser des questions privées aux membres de la direction de l'entreprise, de poser des questions publiques aux assemblées générales, de proposer des résolutions d'actionnaire, de faire des déclarations publiques et d'autres stratégies juridiques si nécessaires. Ces décisions sont prises au cas par cas, afin de s'assurer que nos préoccupations ont été correctement entendues et traitées. Notre stratégie de dépôt de propositions d'actionnaires est approuvée par le comité *Stewardship* une fois par an, et il en est de même pour chaque décision de dépôt de résolution d'actionnaires.

Pour plus de détails et des exemples, vous pouvez consulter le [rapport Sustainability 2023](#).

Pour plus d'information voir notre [Politique d'engagement](#).

## 2) Présentation de la politique de vote

Le vote aux assemblées générales est un élément clé du dialogue permanent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients et fait partie intégrante du processus d'investissement de BNPP AM. La présente politique de vote s'applique à BNPP AM et à tous les fonds qui ont délégué un pouvoir de vote par procuration à BNPP AM, y compris les droits de vote associés aux actions détenues dans des Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), des Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), des Fonds d'investissement étrangers et des mandats d'investissement.

Notre politique de gouvernance et de vote explique ce que nous attendons des sociétés ouvertes et la façon dont nous nous acquittons de nos responsabilités en matière de propriété. La politique décrit nos principaux principes de gouvernance et de vote, décrit notre processus de vote par procuration et établit des lignes directrices qui mettent en évidence, pour chaque élément du bulletin de vote, les pratiques exemplaires et les questions qui peuvent déclencher un vote « contre » ou « abstention ». Bien que nous nous efforcions d'appliquer cette politique de manière cohérente, nous tiendrons toujours compte des circonstances spécifiques de chaque entreprise, telles que les différences géographiques et réglementaires, ainsi que la taille.

Nous nous adaptons également à certaines politiques de vote personnalisées, prévues pour des mandats spécifiques de clients.

Dans l'exercice de ses responsabilités en matière de vote par procuration, BNPP AM s'efforce de développer une approche globalement constructive et positive avec les conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit, en exposant clairement ses attentes en tant que gestionnaire diligent des actifs. Mais BNPP AM n'hésitera pas à s'abstenir ou à s'opposer aux propositions de la direction qui vont à l'encontre de ces politiques, ni à soutenir les propositions d'actionnaires cohérentes avec nos politiques, qui visent à promouvoir les intérêts à long terme de nos clients.

Nous utilisons les services des fournisseurs de vote par procuration ISS, qui fournit des recherches sur le vote et une plate-forme de vote pour toutes les entreprises, Glass Lewis pour la recherche sur le vote, et Proxinvest, qui fournit des recherches sur les entreprises françaises.

Ces fournisseurs de vote par procuration sont utilisés pour nous aider à mettre en œuvre nos politiques. Nous ne leur déléguons pas le pouvoir de décision, BNPP AM prenant chaque décision de vote lors de chaque assemblée générale des actionnaires en interne, sans externalisation de la décision finale afin de servir au mieux les intérêts de ses clients.

Les fournisseurs de services de vote par procuration font l'objet d'un examen annuel.

### Le comité « Stewardship » (Vote et Engagement)

BNPP AM a nommé un comité de "Stewardship" qui est habilité à valider la politique de vote et est chargé de veiller à ce que ces directives et procédures soient respectées. Ce comité est composé de membres des équipes de gestion et de conformité. Le vote par procuration étant considéré comme faisant partie intégrante du processus d'investissement, la responsabilité ultime du vote par procuration incombe au Directeur Général (CEO) de BNPP AM.

### Champ d'application du vote

Les droits de vote sont exercés sur les actions pour les OPCVM, OPCVM, FIA, fonds d'investissement étrangers, mandats et pour les Fonds d'Investissement Salarié pour lesquels des droits de vote sont délégués à BNPP AM.

Notre périmètre de vote est constitué de sociétés pour lesquelles les positions agrégées répondent à l'une des trois conditions suivantes<sup>8</sup>:

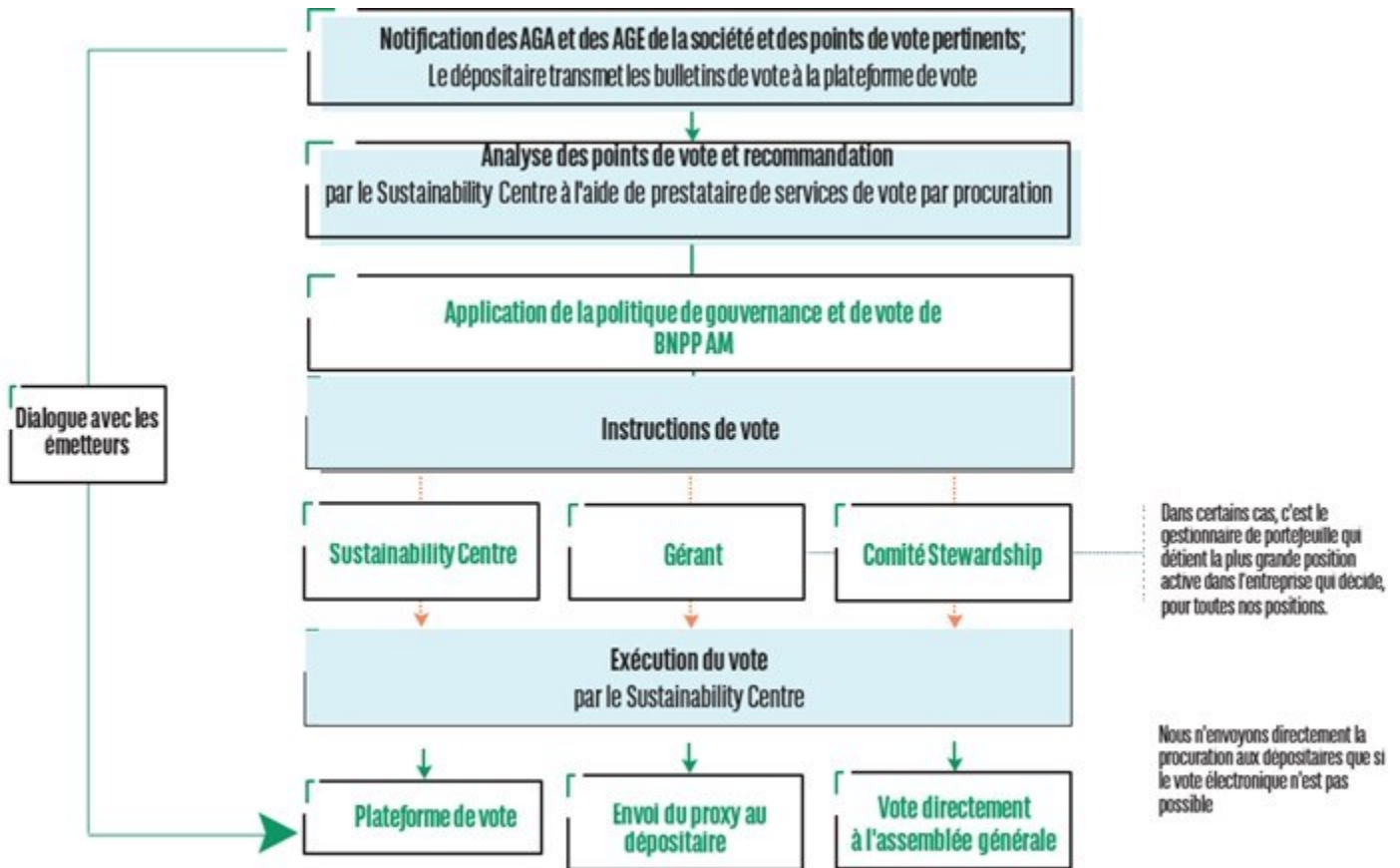
- Représente 90 % de nos positions en actions agrégées
- Représente 0,1 % ou plus de la capitalisation boursière de l'entreprise
- Demande ad hoc ou réglementation du marché local

<sup>8</sup> Nous ne voterons pas lors des scrutins lorsque les marchés locaux imposent des coûts importants pour le vote (par exemple, si une procuration est nécessaire par AGA ou par fonds; si notre dépositaire n'offre pas les services de vote par procuration dans le pays, etc.).

Ces facteurs nous permettent de concentrer nos efforts sur les positions détenues en grande partie dans nos actifs sous gestion et de participer de manière efficace et efficiente aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos placements collectifs de capitaux détiennent une part significative du capital.

### Processus de vote par procuration

Les points suivants décrivent les étapes clés du processus de vote par procuration, de la notification des ordres du jour des votes dans le cadre des assemblées générales annuelles ou extraordinaires (AGA-AGE) jusqu'à l'exécution effective du vote:



### EVOLUTION DE NOTRE POLITIQUE DE VOTE EN 2023

Chaque année, nous révisons notre politique de gouvernance et de vote afin de l'adapter aux pratiques actuelles du marché et aux défis qui restent à relever dans les domaines de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité environnementale et sociale. Notre [Politique de gouvernance et de vote](#) renforce nos attentes dans ces domaines, notamment en :

Relevant les seuils de diversité des genres pour les conseils d'administration afin d'atteindre :

- 35 % dans les pays matures, c'est-à-dire pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, avec des exceptions possibles dans les cas où la proportion de femmes est comprise entre 20 et 35 %.
- 20 % dans les pays émergents, c'est-à-dire pour tous les autres marchés avec des exceptions possibles dans les cas où la proportion de femmes est comprise entre 10 et 20 %.

Introduisant une attente en matière de diversité ethnique pour l'Amérique du Nord, le Royaume-Uni et l'Irlande par :

- Un vote contre les administrateurs sortants qui sont membres du comité de nomination si le conseil d'administration en cas de manque apparent de diversité raciale ou ethnique (selon la définition d'ISS) pour l'Amérique du Nord, le Royaume-Uni et l'Irlande.

Introduisant une nouvelle règle d'opposition du conseil d'administration au sein des sociétés qui maintiennent deux catégories d'actions :

- Un vote contre les membres sortants du comité de nomination et/ou de gouvernance (ou le président du conseil d'administration en l'absence d'un tel comité) dans les sociétés ayant un système d'actions à deux catégories avec des droits de vote multiples (y compris les actions de préférence sans droits de vote attaché).
- Établissement d'une règle d'exception pour les nouvelles introductions en bourse en cas de clause de fin (« sunset clause ») dans les 5 ans suivant leur introduction en bourse.

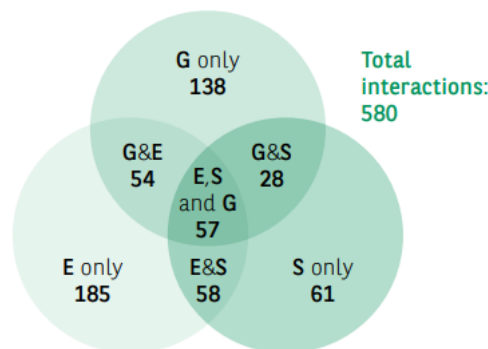
Notre politique de vote est disponible: [ici](#)

### 3) Bilan de la stratégie d'engagement

En 2023, notre équipe de vote et d'engagement a dialogué avec 326 émetteurs à travers 580 échanges<sup>9</sup>. Dans 42 % des cas, le dialogue portait sur des questions environnementales, 25 % sur des questions sociales et 33 % sur des questions de gouvernance. Nous avons ainsi dialogué avec 76% d'entre eux via l'envoi de courriers ou de rencontres individuelles et, en ce qui concerne les 24 % restants, nous les avons engagés par le biais d'initiatives collaboratives ou communes avec d'autres investisseurs.

Nous avons également signé plus de 2.000 lettres envoyées à des entreprises par l'intermédiaire d'organisations collaboratives dont nous sommes signataires ou que nous soutenons (par exemple, ARE, Business Benchmark on Farm Animal Welfare (BBFAW) et la campagne de non-communication du CDP, IIRC, FAIRR, NA100 et NZEI). Les gérants de portefeuille se sont également entretenus avec les entreprises dans le cadre de leur processus d'investissement.

#### Répartition du dialogue avec les entreprises par thème E, S et G (Environnement, Social et Gouvernance)



E > Environmental - S > Social - G > Governance

Information au 31 décembre 2023 pour BNPP AM

<sup>9</sup> Source : BNP Paribas Asset Management, décembre 2023 ; les chiffres figurant dans les engagements ne sont que ceux enregistrés dans notre outil d'engagement interne Sense

### Répartition des engagements par zone géographique

Toutes régions	326	100%
Europe	175	53%
Amérique du Nord	79	24%
Asie-Pacifique	52	16%
Autres	20	6%

Information au 31 décembre 2023 pour BNPP AM

### Répartition des engagements par thèmes

Lors de la plupart de nos dialogues avec les entreprises, nous couvrons plusieurs thèmes ESG plutôt qu'un seul. Dans d'autres cas, nous nous focalisons sur la gouvernance d'entreprise ou sur un ou plusieurs de nos 3E/questions thématiques, ou nous nous concentrons sur la performance ESG de l'émetteur (problématiques liées à la Politique RBC, ou un faible score ESG).

Thèmes	Nombre d'engagements
Vote et Gouvernance	169
Divers thèmes ESG*	57
3E / Liée à un thème	274
Politique de conduite responsable de l'entreprise	19
Faibles scores ESG (corporates)	21
Émissions d'obligations **	40
<b>TOTAL</b>	<b>580</b>

Information au 31 décembre 2023 pour BNPP AM

\* Cette catégorie indique un engagement non exclusif à un sujet ou à un thème, par exemple la gouvernance d'entreprise, les 3E, la performance ESG.

\*\* Ce chiffre n'inclut que les engagements enregistrés dans notre outil de suivi.

Plusieurs exemples d'engagement au cours de l'année 2023 sont disponibles dans notre dernier rapport « Sustainability » disponible: [ici](#).

## 4) Bilan de la politique de vote

Chaque année, nous suivons le nombre total des actions avec droit de vote que nous gérons et nous établissons la proportion des votes exercés durant l'année en application de notre politique de vote. Notre processus de sélection des actions pour lesquelles nous exerçons des droits de vote vise à concentrer nos efforts sur des positions largement détenues sur nos actifs sous gestion, et de participer aux assemblées des actionnaires de sociétés dans lesquelles nos placements collectifs détiennent une part importante du capital.

En 2023, notre périmètre était plus large que celui des OPC<sup>10</sup> en incluant les mandats, représentant environ 68 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Cela représente près de 52 %<sup>11</sup> des sociétés détenues par l'ensemble de nos OPC en incluant les mandats, qui représentent quant à eux 79% des bulletins de votes.<sup>12</sup>

### Répartition géographique de nos votes

Année	Assemblées Générales votées	Europe	Amérique du Nord	APAC	Autres zones*
2023	1931	898	540	414	79
		47%	28%	21%	4%
2022	1 976	908	526	432	110
		46 %	27 %	22 %	6 %
2021	2 098	974	554	467	103
		46 %	26 %	22 %	5 %

Information au 31 décembre 2023 pour BNPP AM

\*Autres zones: incluant les marchés sud-Américain et Africain.

Sur les **1 931 assemblées générales** :

- Lors des 261 assemblées générales (14 %), nous avons soutenu l'ensemble des résolutions proposées (contre 16 % en 2022)
- Lors de 1 670 assemblées générales (86 %), nous avons voté contre ou nous sommes abstenus sur au moins une résolution (contre 84 % en 2022)
- Parmi les 25 998 résolutions votées, 25 115 résolutions ont été proposées par les sociétés et 873 résolutions ont été proposées par les actionnaires (résolutions d'actionnaires).
- Parmi les résolutions proposées par les sociétés (hors résolutions d'actionnaires) : Nous en avons soutenu 64 % (15 932 résolutions)
- Nous nous sommes abstenus ou opposés à 36 % des résolutions (abstention sur 905 résolutions et vote contre 7 884 résolutions).

Au cours des trois dernières années, nous avons maintenu un taux d'opposition élevé. Cela s'explique par le fait que nous avons des attentes élevées dans tous les domaines, que nous examinons chaque point de chaque ordre du jour et que nous prenons nos propres décisions de vote – une pratique rare chez les grands gestionnaires d'actifs. Cette année, le pourcentage de votes contre les résolutions proposées par les sociétés était de 36%, soit 3 points de pourcentage de plus qu'en 2022 et 2021.

<sup>10</sup> Organismes de placement collectif en valeurs mobilières

<sup>11</sup> L'ensemble des droits de vote a représenté 1 931 assemblées générales votées sur 3 677 possibles en 2023

<sup>12</sup> 18 156 bulletins de vote ont voté, sur 22 927 bulletins votables

a. Les résolutions proposées par les sociétés pour lesquelles nous nous sommes abstenus ou opposés

	Total	Nomination d'administrateurs	Rémunération des dirigeants	Opérations financières	Autres résolutions <sup>13</sup>	Résolutions d'actionnaires
Total - 2023	25988	12621	3924	2431	6139	873
Nombre de votes pour - 2023	16509	7343	1943	1459	5187	577
Nombre de votes contre - 2023	8476	4878	1695	842	863	198
Nombre de votes abstention - 2023	1003	400	286	130	89	98
Pourcentage d'abstentions ou de votes contre - 2023	36%	42%	50%	40%	16%	34%
Pourcentage d'abstentions ou de votes contre - 2022	33 %	36 %	61 %	38 %	13 %	28 %
Pourcentage d'abstentions ou de votes contre - 2021	33 %	37 %	60 %	39 %	12 %	30 %
Pourcentage d'abstentions ou de votes contre - 2020	32 %	36 %	59 %	42 %	11 %	37 %

Information au 31 décembre 2023 pour BNPP AM

Notre taux d'opposition, en excluant les résolutions d'actionnaires qui sont analysées ci-dessous, est donc principalement concentré sur trois sujets : la rémunération des dirigeants, les opérations financières et la nomination des administrateurs. Le détail similaire sur tous les autres types de votes est présent dans notre rapport de vote.

**Rémunération des dirigeants (50 % de l'opposition contre 61 % en 2022)**

Notre opposition aux régimes de rémunération des dirigeants (p. ex., les options d'achat d'actions, les régimes d'actionnariat restreints, les indemnités de départ et les propositions de paiement consultatif sur la rémunération) s'inscrit dans les catégories générales suivantes :

- Un manque de transparence sur la politique de rémunération (volume, poids, nature des critères de performance, objectifs, etc.) ;
- Les pratiques de rémunération n'étaient pas conformes aux intérêts des parties prenantes, avec des montants excessifs ou disproportionnés par rapport à la performance de l'entreprise ;
- L'absence ou la faiblesse des critères de performance ESG, qui ne sont pas clairement liés à la stratégie de développement durable de l'entreprise ;
- Une approche de « rémunération pour l'échec » fondée sur des critères de performance insuffisamment exigeants ; et/ou
- La rémunération n'est pas orientée vers la récompense d'une bonne performance à long terme.

**Opérations financières (40 % d'opposition contre 38 % en 2022)**

Nous nous sommes opposés aux propositions de la direction relatives aux opérations financières, qui demandent généralement une augmentation de capital, pour les raisons suivantes :

- Le volume global a été jugé trop important (c'est-à-dire lorsque les autorisations dépassaient 50 % du capital social) ; ou

<sup>13</sup> Approbation des comptes, nomination et rémunération des commissaires aux comptes, fusions et acquisitions, mesures anti-OPA, etc.



- Une autorisation de capital social a été proposée sans droit préférentiel de souscription et sans objectif précis (plus de 5 % du capital social ou 20 % avec un but précis) ce qui conduit à une dilution excessive pour les actionnaires actuels.

Nous avons également voté systématiquement contre tous les dispositifs anti-OPA.

### **Élections au conseil d'administration (42 % d'opposition contre 36 % en 2022)**

Nos votes contre les administrateurs individuels indiquent généralement que nous croyons qu'il y a une faiblesse de la gouvernance d'entreprise et un problème lié à l'équilibre des pouvoirs. La plupart des votes contre les administrateurs se répartissent dans les catégories suivantes :

- Un administrateur non indépendant dont l'indépendance globale du conseil d'administration est insuffisante ;
- Le non-respect de nos attentes en matière de mixité ;
- Les administrateurs dont l'assiduité est faible ou dont la durée du mandat est supérieure à quatre ans.

### **b. Les résolutions d'actionnaires**

#### **Résolutions d'actionnaires votées**

Les résolutions d'actionnaires sur les questions ESG sont de plus en plus courantes. En 2023, 873 propositions d'actionnaires ont été soumises dans le monde ; il s'agit d'une baisse par rapport à 990 en 2022, et d'une hausse par rapport à 826 en 2021 et 754 en 2020. Étant donné que ces résolutions sont proposées par des groupes d'actionnaires institutionnels qui s'engagent fermement à améliorer la performance de l'entreprise sur des questions particulières, ou par des parties prenantes telles que des ONG qui travaillent avec des investisseurs, elles sont généralement rejetées par la direction. Par conséquent, un vote en faveur de la proposition équivaut à un vote contre la recommandation de la direction.

Notre principe est de voter en faveur des propositions des actionnaires lorsqu'elles sont conformes aux intérêts à long terme de la société et que l'action demandée est justifiée compte tenu des pratiques dominantes de la société. Toutefois, nous nous abstenons lorsque nous estimons que la proposition ne convient pas aux circonstances particulières de l'entreprise ou lorsque la demande est déjà satisfaite dans la pratique.

**Notre taux d'appui aux propositions d'actionnaires a diminué mais est resté assez élevé en 2023 : 66 % contre 72 % en 2022.**

Plus précisément, nous avons de nouveau démontré un très fort soutien aux propositions sociales (94 % en 2023 contre 99 % en 2022) et aux propositions liées au climat (85 % en 2023, contre 90 % en 2022).<sup>14</sup>

#### **Dépôt de résolutions d'actionnaires**

	Nombre de résolutions votées	Vote contre	Vote abstention	Vote pour
Résolutions d'actionnaires (Global)	873	198(23%)	98(11%)	577(66%)

Information au 31 décembre 2023 pour BNPP AM

En 2023, nous avons poursuivi notre leadership concernant les résolutions d'actionnaires et avons soumis dix propositions d'actionnaires.

### **c. Promotion de la transparence environnementale et sociale**

Lorsque les entreprises ne répondent pas à nos attentes en matière d'environnement et sociales, telles qu'elles sont définies dans notre politique de vote, nous nous opposons aux résolutions de la société sur l'approbation des états financiers, le quitus du conseil d'administration ou la (ré)élection des administrateurs (en fonction du marché). **En 2023,**

<sup>14</sup> Propositions sociales et climatiques basées sur la classification BNPP AM.

nous nous sommes opposés à 1 521 résolutions dans 271 entreprises pour ces raisons (71 % liées à nos attentes liées au climat, 17 % à notre Politique RBC, 6 % à nos attentes en matière de biodiversité et 6 % à de faibles scores ESG), soit une augmentation substantielle par rapport à 2022 (1 391 résolutions dans 248 entreprises).

Sujets ESG	Nombre de résolutions	% du total <sup>15</sup>	Nombre d'assemblées générales	% des assemblées générales
Politique de Conduite Responsable des entreprises (RBC)	264	17%	32	12%
Attentes liées au climat	1080	71%	200	74%
Attentes liées à la biodiversité	91	6%	27	10%
Faible score ESG	86	6%	12	4%
<b>Total</b>	<b>1,521</b>		<b>271</b>	

Information au 31 décembre 2023 pour BNPP AM

Le bilan de notre activité de vote 2023 est accessible : [ici](#)

Le détail des votes par entreprises est disponible : [ici](#)

<sup>15</sup> Les chiffres peuvent ne pas correspondre à 100% en raison des arrondissements.

## 5) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

### a. Charbon

Depuis 2019 nous avons adopté une politique visant à réduire nos investissements dans les entreprises minières et les producteurs d'électricité exposés au charbon.

Pour les producteurs d'électricité, nous utilisons les seuils d'intensité carbone par unité d'électricité produite du scénario de développement durable "Sustainable Development Scenario" (SDS) de l'agence internationale de l'énergie (AIE) comme critère d'exclusion et notre exposition globale à la production d'électricité au charbon est limitée et est amenée à diminuer au cours du temps, le seuil devenant de plus en plus bas et excluant de facto le charbon comme source d'énergie. La part du gaz naturel dans le mix de production d'électricité des entreprises que nous finançons est également amenée à diminuer au cours du temps.

En 2021, nous avons renforcé notre politique d'exclusion en nous engageant à désinvestir des producteurs d'électricité qui auront encore du charbon dans leur mix de production en 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

Comme nous n'avons pas de scénario de références similaires pour les sociétés minières, nous avons mis en place des seuils que nous estimons suffisamment stricts pour réduire notre exposition globale à l'extraction du charbon.

Notre exposition au charbon sera donc nulle d'ici 2030 pour les entreprises de l'Union Européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. À ce stade, nous ne prévoyons pas de modifier notre politique. Nous considérons qu'il est plus prioritaire de nous concentrer sur d'autres secteurs non encore adressés et d'aligner nos portefeuilles avec nos objectifs climatiques au-delà de la production d'électricité.

### b. Pétrole et gaz non conventionnels

Nous continuons d'aligner progressivement nos portefeuilles avec les objectifs de l'Accord de Paris en introduisant des exclusions et des critères obligatoires pour les entreprises ayant une participation importante dans l'exploration, la production, le commerce et/ou la distribution de pétrole ou de gaz de schiste, de sables bitumineux et de ressources pétrolières et gazières situées dans la région Arctique. Nous avons renforcé cette politique fin 2022 (plus de détails dans la section F.)

### c. Politique sectorielle agricole

En 2021, nous avons mis à jour notre politique sectorielle agricole, conformément aux modifications de celle du Groupe BNP Paribas pour renforcer les restrictions sur la déforestation et le défrichement des terres dans les régions de l'Amazonie et du Cerrado au Brésil – deux des régions les plus riches en matière de biodiversité de la planète. Ces restrictions appellent à une augmentation du niveau de transparence et de traçabilité des produits agricoles et de leur chaîne de valeur, accompagnée d'objectifs spécifiques. Le Groupe BNP Paribas a également publié en 2021 sa position sur la préservation de la biodiversité et notre propre travail s'en inspire. Nous avons pour objectif de mettre jour cette politique dans les années à venir.

## E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

### 1) Part des encours des activités en conformité avec la taxonomie

Le [règlement Taxonomie](#) (règlement (UE) 2020/852) a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020 et établit le cadre général permettant de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce cadre permet également de déterminer dans quelle mesure un investissement peut être classé comme durable.

Six objectifs environnementaux sont couverts par le règlement taxonomie : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la maîtrise de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au 31 décembre 2023, la part des encours de BNPP AM Europe alignés aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie" était de 3.9% (le taux de couverture effectif pour cette donnée est de 35.1% des actifs éligibles %.<sup>16</sup>).

### 2) Part des encours dans le secteur des combustibles fossiles

Les « entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles » correspondent aux entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

L'identification des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée en prenant en compte les pourcentages des revenus tirés de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.<sup>17</sup>

Conformément à notre Politique de RBC, il existe d'importantes restrictions pour investir dans les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon thermique et la production d'électricité à partir du charbon thermique, ainsi que dans le pétrole et le gaz non-conventionnels. Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans notre Politique RBC.

Nos engagements « net zero » nous amèneront à accroître nos activités d'engagement et à réduire progressivement notre exposition aux entreprises actives dans ce secteur.

A fin 2023, la part des encours de BNPP AM Europe dans le secteur des combustibles fossiles était de: 5% – (plus de détails dans la [Partie II section K](#) de ce rapport).

16 Sont considérés comme non-éligibles, les obligations souveraines, les produits dérivés, les actions et obligations d'entreprises qui ne sont pas tenues de publier des information extra-financières ainsi que les actions et obligations d'entreprises qui sont tenues de publier des information extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires provenant d'activités économiques non éligibles.

17 Plus de détails sur notre approche dans la Partie II : Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019

## F. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

### 1) Notre objectif

En 2019, nous nous sommes engagés à aligner progressivement nos investissements avec l'objectif de l'Accord de Paris maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. ».

En 2021, BNPP AM a renforcé son engagement en faveur de l'Accord de Paris en signant l'initiative « Net Zero Asset Manager » (NZAM).

Dans le cadre de notre adhésion à la NZAM, nous nous sommes engagés<sup>18</sup> à :

- Travailler en partenariat avec nos clients afin de les encourager à se fixer des objectifs de décarbonisation, en cohérence avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sur tous les actifs sous gestion,
- Fixer un objectif intermédiaire pour la proportion d'actifs sous gestion incluse dans le périmètre de nos engagements climatiques d'atteinte la neutralité carbone d'ici 2050,
- Revoir notre objectif provisoire au moins tous les cinq ans, en vue d'augmenter la proportion d'actifs couverts jusqu'à ce que 100% de nos actifs soient inclus.

En 2022, nous avons publié [notre feuille de route « Net Zero »](#), définissant notre engagement, nos objectifs chiffrés et la stratégie associée. Cette feuille de route « Net Zero » repose sur [10 engagements](#) :

1. Réduire l'empreinte carbone de ses investissements de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport aux données de référence de 2019)
2. Aligner nos investissements avec l'objectif de neutralité carbone, en ciblant 60% du périmètre d'investissement dans des entreprises ayant déjà atteint la neutralité carbone, alignées avec cet objectif ou en cours d'alignement d'ici 2030 ; pour atteindre 100% du périmètre d'ici 2040
3. Achever totalement la sortie du charbon d'ici 2030 au sein de l'Union Européenne et des pays de l'OCDE<sup>19</sup> et d'ici 2040 pour le reste du monde
4. Augmenter nos investissements thématiques dans les solutions environnementales et climatiques
5. Accompagner nos clients dans leur transition vers la neutralité carbone
6. Voter en faveur de l'action climatique des entreprises dans le cadre des assemblées générales
7. Engager le dialogue avec les entreprises dans nos portefeuilles de gestion sur la neutralité carbone
8. Plaider en faveur de politiques climatiques nationales et internationales alignées favorable à la neutralité carbone
9. Réduire notre empreinte carbone opérationnelle, améliorer notre efficacité énergétique et recourir davantage aux énergies vertes
10. Rendre compte à nos parties prenantes des progrès réalisés

Ces engagements s'appuient sur le travail accompli par BNPP AM au cours des dernières années. La **feuille de route « Net Zero » de BNPP AM** couvre un périmètre initial de 250 milliards d'euros, soit 50% de ses actifs sous gestion. BNPP AM prévoit à la fois d'accroître la proportion de ses encours couverts par ses engagements et de renforcer ses objectifs pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard. BNPP AM collaborera étroitement avec ses clients, les entreprises en portefeuille, ses pairs, les décideurs politiques et la société civile dans son ensemble pour atteindre l'objectif d'une économie neutre en carbone d'ici le milieu du siècle.

Dans le cadre de notre [Rapport Sustainability](#) de 2023, nous avons publié notre premier rapport climat sur les progrès réalisés, depuis publication de notre feuille de route en fin 2022.

<sup>18</sup> Ces engagements sont pris au niveau BNPP AM.

<sup>19</sup> Organisation de coopération et de développement économiques

## 2) Méthodologie utilisée afin d'évaluer l'alignement de notre stratégie d'investissement avec l'accord de Paris

La mesure de l'alignement d'une entreprise ou d'un portefeuille avec une trajectoire climatique spécifique est encore aujourd'hui sujette à de nombreuses approximations. Il y a différentes méthodologies de mesures d'alignement et certaines d'entre elles peuvent prendre la forme d'une température (ITR) en fonction du degré de réchauffement climatique induit par la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre (GES) suivie par l'entreprise ou le portefeuille analysé. Ces mesures sous formes de température offrent l'avantage d'être relativement simples à comprendre mais il existe une telle variété de scénario(s) utilisé(s), d'approches de mesure, de calendriers et d'échelles de mesure utilisés, que cela donne lieu à des estimations de température très différentes pour une même entreprise ou portefeuille en fonction de l'approche retenue.

Nous partageons le constat fait par la Portfolio Alignment Team (PAT)<sup>20</sup> « une mesure de réchauffement de degré a le potentiel d'être un outil puissant – mais elle est moins comprise, difficile à construire et nécessite d'autres travaux sur les méthodes et les données utilisées, afin d'assurer la transparence, la robustesse et la cohérence dans les méthodologies ». Afin de surmonter ces incertitudes, BNPP AM a décidé d'utiliser un cadre de mesure de l'alignement de ses investissements largement inspiré du cadre d'analyse d'alignement climatique proposé par Paris Aligned Investment initiative (PAII)<sup>21</sup>.

Pour qualifier l'alignement de chaque entreprise nous nous appuyons sur différentes sources externes : Transition Pathway Initiative (TPI)<sup>22</sup>, Science Based Target Initiative (SBTi)<sup>23</sup>, Climate Action 100+<sup>24</sup> et CDP<sup>25</sup> dont la plupart sont accessibles au public. Ces sources sont utilisées pour la classification des entreprises en fonction de leur niveau d'alignement avec la neutralité carbone.

### Notre cadre d'analyse de l'alignement climatique des entreprises («NZ:AAA»)

Notre approche			
Neutralité carbone atteinte	Alignées	En cours d'alignement	Non alignées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises dont au moins 50 % du chiffre d'affaires est aligné avec la Taxonomie Européenne OU</li> <li>• Entreprises dont au moins 50 % du chiffre d'affaires est aligné avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) liés à l'atténuation du réchauffement climatique et dont moins de 20 % de leur chiffre d'affaires nuit à l'atteinte d'autre ODD OU</li> <li>• Entreprises ayant atteints la neutralité carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises dont au moins 20 % du chiffre d'affaires est aligné avec la Taxonomie Européenne OU</li> <li>• Entreprises dont au moins 20 % du chiffre d'affaires est aligné avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) liés à l'atténuation du réchauffement climatique et dont moins de 20 % du chiffre d'affaires nuit à l'atteinte d'autre ODD OU</li> <li>• Entreprises qui se sont engagées à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ET dont les objectifs de réduction des émissions de carbone sont compatibles avec un scénario climatique &lt;=1,5°C</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de carbone sont compatibles avec un scénario climatique inférieur à 2° C</li> </ul> <p>Nos objectifs de développement durable : 7.2, 7.3, 7.a, 7.b, 9.4 L'alignement de la température à 1,5° C est déterminé en fonction de divers paramètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'outil SBTi ou SBTi utilisant les données du projet de divulgation carbone (CDP) produit un résultat &lt;=1,5°C pour toute période évaluée</li> <li>• Entreprises évaluées par Transition Pathway Initiative (TPI) comme ayant un Niveau de Qualité de Gestion 4 avec une performance carbone à court &amp; moyen ou long terme inférieure ou égale à 1,5° C</li> <li>• Entreprises passant l'Indicateur 1 à 6 dans le benchmark CA100 + (Structure et méthodologies   Action Climat 100 +)</li> </ul> <p>L'alignement de la température entre 1,5° C et 2,0° C est déterminé en fonction d'une variété de paramètres différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'outil SBTi ou SBTi utilisant les données CDP produit un un résultat &lt;=1,5°C</li> <li>• Sociétés évaluées par TPI comme ayant au moins un Niveau de Qualité de Gestion de 3 avec une performance carbone à court, moyen ou long terme comprise entre 1,5° C et 2° C.</li> <li>• Entreprises passant l'Indicateur 1 à 3 dans le benchmark CA100 + (Structure et méthodologies   Action Climat 100 +)</li> <li>• Entreprises engagées dans un objectif d'émissions net zero d'ici 2050 et inférieures à 2° C selon l'ITR amélioré de BNPP AM (en cours de développement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les autres sociétés</li> </ul>

<sup>20</sup> [PAT-Report-20201109-Final.pdf \(tcfdfhub.org\)](https://www.pat-report-20201109-final.pdf)

<sup>21</sup> <https://www.iigcc.org/download/net-zero-investment-framework-implementation-guide/?wpdmdl=4425&refresh=62b5ae1d5b21b1656073757>

<sup>22</sup> <https://www.transitionpathwayinitiative.org/overview>

<sup>23</sup> <https://sciencebasedtargets.org/about-us>

<sup>24</sup> <https://www.climateaction100.org/about/>

<sup>25</sup> <https://www.cdp.net/en/info/about-us>

### 3) Indicateurs utilisés

#### a. Empreinte carbone

Le premier indicateur utilisé par BNPP AM est la réduction de l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissements mesurée en tCO2e (tonne équivalent CO2) par million d'euros investi.

BNPP AM utilise à ce jour uniquement les émissions de scope 1<sup>26</sup> et de scope 2<sup>27</sup> pour calculer l'empreinte carbone des entreprises et des portefeuilles. Les émissions de scope 3<sup>28</sup> ne sont pas encore intégrées au calcul, car nous ne considérons pas la qualité des données comme étant optimale, principalement en raison du manque de cohérence des périmètres de mesure et du manque de couverture. Cependant, nous allons prochainement fournir une information sur les émissions scope 3 de nos portefeuilles en plus de l'empreinte carbone telle que décrite ci-dessus.

Selon BNPP AM, l'empreinte carbone d'un portefeuille est constituée de la somme des émissions carbone des entreprises pondérées par la valeur de l'entreprise incluant les liquidités (l'« Enterprise Value including cash») et par le poids des entreprises dans les portefeuilles où les émissions carbonées sont la somme des émissions de scope 1 et de scope 2 :

$$CF_{ptf} = \sum_i \frac{W_{ptf,i} \times \left( \frac{CO_{2e_i}}{EVIC_i} \right)}{100}$$

Source : BNPP AM, Décembre 2023.

$W_{ptf,i}$  : poids du portefeuille dans la société  $i$ .

$CO_{2e_i}$  : somme des émissions de CO2 de scope 1 et de scope 2 exprimées en tonnes pour la société  $i$ .

EVIC (Enterprise Value Including Cash)  $i$  : capitalisation boursière des actions ordinaires et privilégiées + dette totale de la société  $i$ .

Les prestataires de données sont : Carbon Disclosure Project (CDP), Bloomberg, Trucost et facstet (EVIC)

En 2023, nous avons considérablement réduit l'empreinte carbone de nos portefeuilles dans le périmètre de nos engagements «net zero» (en comparaison à 2019, année de référence pour notre engagement de réduction de notre empreinte carbone). Bien qu'il soit difficile d'isoler les différents facteurs qui ont mené à cette réduction, nous avons mis en place plusieurs mesures au cours des dernières années qui ont eu un impact sur les émissions financées.

Par exemple, la mise en œuvre de notre politique charbon en 2019 puis de notre politique pétrolière et gazière en 2020 – et le durcissement continu de ces politiques – ont fortement réduit notre exposition aux entreprises les plus carbonées.

Notre règle de « better-than-benchmark » (mieux que l'indice de référence) pour certaines stratégies où nous visons à ce que nos portefeuilles aient une empreinte carbone inférieure à celle de leurs indices de référence respectifs, incite nos gestionnaires de portefeuille à réduire le niveau d'émissions financées dans leurs fonds. En outre, nous visons à détenir des portefeuilles ayant des scores ESG supérieures à leurs indices de référence respectifs<sup>29</sup> et plusieurs indicateurs liés aux émissions de GES sont actuellement intégrés dans notre cadre de notation ESG.

La réduction de notre empreinte carbone peut également être due à la réduction des émissions des entreprises investies. A noter que, nous utilisons les dernières données disponibles pour calculer notre empreinte carbone. Nos données sur l'empreinte carbone 2023 ne reflètent pas encore les émissions carbonées de 2023 des entreprises dans lesquelles nous investissons, car cette donnée n'était pas disponibles à la date de calcul de notre empreinte carbone pour 2023. Cela signifie que la réduction de l'empreinte carbone que nous avons connue en 2023 pourrait, à ce stade et jusqu'à ce que nous disposions de l'ensemble des données carbonées actualisées, refléter un effet de sélection (par exemple, une pondération réduite dans les entreprises à forte intensité de carbone) plutôt qu'une modification des émissions de carbone des entreprises investies elles-mêmes. Nous continuons de dialoguer avec nos fournisseurs de données pour pouvoir accéder à des données actualisées plus rapidement, mais pour l'instant, nous notons un décalage dans les émissions reportées.

<sup>26</sup> Scope 1 : émissions directes provenant de sources appartenant ou contrôlées par une entreprise.

<sup>27</sup> Scope 2 : émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement par les entités d'une entreprise.

<sup>28</sup> Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes, y compris celles liées à l'utilisation des produits des entreprises.

<sup>29</sup> Pour les stratégies éligibles

### Empreinte carbone des actifs sous gestion dans le périmètre de nos engagements «net zero» (tCO2 e/m€ EVIC)



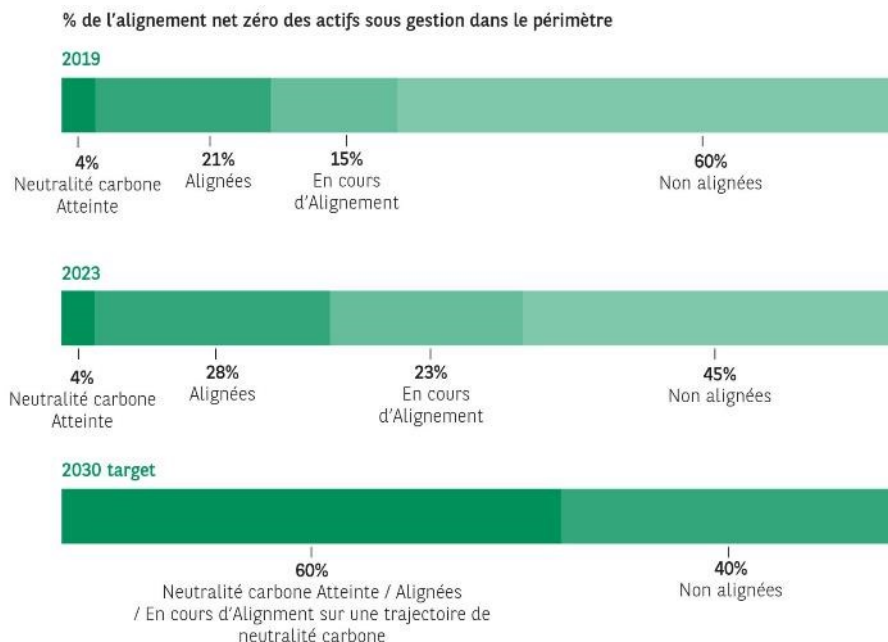
Source: BNPP AM, sur la base des données de Carbon Disclosure Project (CDP), Bloomberg, Trucost et facstet (EVIC). Pour les investissements dans le périmètre des engagements «net zero» de BNPP AM.

#### b. L’alignement climatique de nos investissements

En plus de la réduction de son empreinte carbone, BNPP AM orientera progressivement ses portefeuilles vers les entreprises dont les trajectoires de réduction de leurs émissions sont les plus ambitieuses et les plus crédibles. Pour ce faire, BNPP AM a développé une grille d’analyse permettant de qualifier les engagements et les performances climatiques de chaque société. Plus d’information sur ce deuxième indicateur, l’alignement climatique des entreprises de nos investissements ("NZ:AAA"), est décrit ci-dessus dans la section 2. Méthodologie utilisée afin d’évaluer l’alignement de notre stratégie d’investissement avec l’accord de Paris.

En 2023, la proportion de nos Investissement dans les entreprises “non alignées” a été réduite à 45 % de nos actifs sous gestion entrant dans cette catégorie, contre 60 % en 2019. Cette baisse est le résultat du nombre croissant d’entreprises prenant des engagements climatiques.

#### Répartitions des actifs sous gestion dans le périmètre de nos engagements «net zero» (%)



Source : BNPP AM, sur la base des données TPI, SBTi, CA100 + et CDP, AUM à décembre 2023. Pour les investissements dans le périmètre des engagements «net zero» de BNPP AM.



## 4) Fonds indiciels - utilisation des indices de référence "Transition Climatique" et "Accord de Paris"

Depuis plusieurs années, notre offre indicielle se développe avec une dominante ESG, un axe majeur de développement. En particulier, nous avons fait évoluer certaines de nos gammes indicielles en implémentant dans les méthodologies l'approche PAB (Paris Aligned Benchmark) et CTB (Climate Transition Benchmark).

Les ETF/fonds indiciels répliquant des indices MSCI SRI S-Series PAB, Euronext Low Carbon PAB, Euronext Biodiversity PAB et FTSE EPRA Nareit CTB sont conformes aux critères européens, dont l'objectif est notamment de réduire l'intensité carbone de l'indice d'au moins 50% (30% pour les ETF/fonds indiciels CTB) par rapport à l'univers d'investissement initial la première année puis d'atteindre un objectif de décarbonation d'au moins 7% par an.

## 5) Intégration dans notre cadre de notation ESG

Les enjeux climatiques sont un élément central de notre modèle de notation ESG.

Conformément à notre objectif d'aligner nos portefeuilles sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris et en reconnaissant que le monde est confronté à un problème absolu d'émissions de carbone, nous avons introduit un « biais » portant sur les émissions de carbone totales des entreprises dans notre système de notation ESG. Par conséquent, les secteurs, les régions et les entreprises ayant les émissions les plus élevées auront structurellement une note ESG plus faible que celles qui émettent moins.

À l'avenir, nous avons pour objectif d'intégrer dans notre modèle de notation ESG des outils plus sophistiqués et analytiques afin d'améliorer notre évaluation de la performance climatique, de la stratégie climatique ainsi que de l'exposition aux risques climatiques des entreprises dans lesquelles nous investissons.

### Notre dispositif de notation propriétaire

Notre système interne de notation ESG bénéficie des connaissances et de l'expertise combinées de trois équipes : notre Sustainability Centre, notre groupe de recherche quantitative et notre équipe gestion.

Le système de notation propriétaire ESG de de BNPP AM est:

- Exhaustif: couvre plus de 13 000 émetteurs
- Axé sur la notion de matérialité: il limite le nombre d'indicateurs pour chaque secteur aux plus importants et pertinents
- Construit dans une logique d'investissement: il est façonné avec et pour nos professionnels de gestion
- Fiable : grâce à un modèle statistique rigoureux, développé en collaboration avec notre groupe de recherche quantitative
- Dynamique et prospectif : il prend en compte des informations inédites via des analyses qualitatives complémentaires
- Géré par le Sustainability Centre : cela contribue à l'intégrité et à la cohérence du système de notation

Grâce à ces caractéristiques, notre dispositif de notation ESG constitue un outil puissant qui aide nos équipes de gestion à délivrer sur le long terme des rendements durables à nos investisseurs.

Plus de détails sur notre méthodologie sont disponible : [ici](#).

## 6) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement

Comme mentionné, ci-dessus nous avons effectué les changements suivants concernant les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels.

### a. Politique Charbon

Les objectifs de notre politique charbon, adoptée en 2019, sont de gérer le risque des actifs échoués tout en améliorant le profil climatique de nos participations et en évitant de financer les activités les plus dommageables pour le climat. Cette politique s'adresse à la fois aux entreprises engagées dans l'extraction du charbon thermique et à celles qui l'utilisent pour la production d'électricité. Nous l'avons progressivement renforcé depuis sa création.

BNPP AM exclut les sociétés minières répondant à l'un des critères suivants :

- Développent ou envisagent de développer des capacités d'extraction de charbon thermique (nouvelles mines ou extension de l'existant).
- Tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique.
- Produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an.
- N'ont pas de stratégie de sortie des activités de charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.

BNPP AM exclut également les producteurs d'électricité ayant une intensité carbone supérieure à 400 gCo2/kWh<sup>30</sup>. D'ici 2025, en se basant sur le scénario SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) cette limite sera progressivement réduite à 346 gCo2/kWh. Le Scénario SDS de l'AIE n'est plus mis à jour. Une revue de l'approche pour la période post 2025 est en cours de réalisation.

Sont également exclues les sociétés qui augmenteraient leurs capacités de production d'électricité à partir du charbon. Cette politique s'applique à tous les fonds ouverts gérés activement par BNPP AM et devient la norme pour les nouveaux mandats et fonds dédiés. Nous nous engageons également à exclure les producteurs d'électricité qui auront encore du charbon dans leur mix de production en 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

## b. Pétrole et gaz non conventionnels

Nous continuons d'aligner progressivement nos portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris en introduisant des exclusions et des critères obligatoires pour les entreprises ayant une implication significative dans l'exploration, la production, le commerce et/ou le pipeline distribution de pétrole ou de gaz de schiste, de sables bitumineux, de ressources pétrolières et gazières situées dans la région de l'Arctique<sup>31</sup> et des réserves en Amazonie<sup>32</sup> ou développant activement des infrastructures liées aux activités pétrolières dans cette région. Notre politique a été mise à jour en 2023 en ligne avec les annonces du groupe BNP Paribas en la matière.

BNPP AM n'investira que dans les sociétés du secteur pétrolier et gazier si :

- Moins de 10 % de leurs activités découlent du pétrole et du gaz non conventionnels (pour celles ayant des réserves non conventionnelles ;
- Moins de 10 % de leur activité d'exploration et de production provient de l'Arctique

Par ailleurs, BNPP AM n'investira pas dans :

- Les sociétés de trading pour lesquelles les ressources pétrolières et gazières non conventionnelles représentent une part importante de leur portefeuille d'activité ;
- Les sociétés qui détiennent ou exploitent des pipelines ou des terminaux d'exportation de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) alimentés par un volume important de pétrole et de gaz non conventionnels.
- Enfin, BNPP AM n'investira pas dans les sociétés détenant des réserves de pétrole et de gaz dans la région amazonienne (telle que définie dans notre politique) ou développant activement des infrastructures liées aux activités pétrolières dans cette région.

Le pourcentage d'activités « non-conventionnelles » est déterminé comme suit :

- Pour les sociétés spécialisées dans l'exploration production (pure players amont), le calcul est fait sur la base des réserves. Ainsi, BNP Paribas ne finance que les sociétés ayant moins de 10 % de réserves non conventionnelles.
- Pour les sociétés diversifiées dans d'autres secteurs de l'énergie, le calcul est fait sur la base du « ratio non conventionnel » défini comme la part du revenu total issue des activités amont multipliée par la part des réserves non conventionnelles. BNP Paribas ne finance que les sociétés diversifiées dont le « ratio non conventionnel » est inférieur à 10 %.

Le pourcentage d'activités en Arctique est déterminé comme suit :

<sup>30</sup> Ce seuil a été fixé à 381gCo2/kWh en 2024.

<sup>31</sup> Tel que défini dans notre [Politique RBC](#)

<sup>32</sup> Tel que défini dans notre [Politique RBC](#)

- Pour les sociétés spécialisées dans l'exploration production (pure players), le calcul est fait sur la base des réserves détenues dans cette région, exprimées en pourcentage de leurs réserves totales.
- Pour les sociétés diversifiées dans d'autres secteurs de l'énergie, le calcul est fait sur la base du « ratio arctique » défini comme la part des réserves totales détenues en Arctique multipliée par la part du revenu total issue des activités amont.

BNP Paribas exclut également les sociétés commerciales pour lesquelles les ressources pétrolières et gazières non conventionnelles représentent plus de 30 % de leur activité, ainsi que les sociétés qui possèdent ou exploitent des pipelines ou des terminaux d'exportation de GNL alimentés à plus de 30 % de leur volume par du pétrole et du gaz non conventionnels.

Nous prévoyons de continuer de faire évoluer cette politique dans les prochaines années.

Plus de détails sur nos politiques liées au charbon et au pétrole et gaz non conventionnels sont disponibles à cette adresse : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/D8E2B165-C94F-413E-BE2E-154B83BD4E9B>

## 7) Fréquence de l'évaluation

L'empreinte carbone de nos portefeuilles est mesurée de manière continue mais les données sous-jacentes sont actualisées une fois par an en ligne avec la fréquence de mise à disposition des données ESG des émetteurs.

Dans le cadre de notre alignement net-zéro, elle est publiée une fois par an. Nous avons également pris l'engagement de revoir notre objectif provisoire au moins tous les cinq ans, en vue d'augmenter la proportion d'actifs couverts jusqu'à ce que 100% des actifs soient inclus.

## G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

### 1) Mesure du respect des objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique

L'objectif de la Convention sur la diversité biologique de « vivre en harmonie avec la nature » offrira de multiples opportunités aux investisseurs à mesure que la société tout entière s'efforcera d'ajuster les modes de consommation et les méthodes de production. Parallèlement à la réorientation vers une économie bas-carbone, cette transition représente l'opportunité d'investissement la plus prometteuse de notre époque. Selon le Forum économique mondial, ces « trajectoires positives » pourraient générer 10.000 milliards de dollars de valeur économique et créer 395 millions d'emplois d'ici 2030.<sup>33</sup>

#### a. Notre stratégie

Nous avons élaboré une [feuille de route pour la biodiversité](#) en 2021, reposant sur les six piliers<sup>34</sup> de notre approche en matière de durabilité.

#### 1. Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- Nous élargissons la prise en compte de la biodiversité à notre approche de l'intégration des facteurs ESG,
- Nous avons utilisé plusieurs outils pour déterminer nos propres dépendances et impacts et avons effectué une analyse de nos actifs mondiaux sous gestion (AUM) pour comprendre notre exposition aux risques liés à l'eau et à la déforestation.

#### 2. Vote et Engagement

- Nous renforçons l'intégration de la biodiversité dans notre activité de vote et nos initiatives d'engagement avec les entreprises et nous interpellons les secteurs ayant les incidences négatives les plus marquées sur la biodiversité, en mettant l'accent sur les questions liées à la déforestation et à l'eau. Nos attentes à l'égard des entreprises vont de la surveillance par le conseil d'administration des impacts et des dépendances en matière de biodiversité, au lobbying proactif en faveur de politiques publiques favorables à la nature. En 2023, nous nous sommes opposés à 27 assemblées générales des entreprises ne répondant pas à nos attentes liées à la biodiversité (91 résolutions).
- Nous continuerons à travailler à la mise en place d'une initiative collaborative d'engagement de la part des investisseurs pour lutter contre la perte de biodiversité. Par exemple en 2023, BNPP AM et d'autres investisseurs ont annoncé le lancement officiel de [Nature Action 100](#), une initiative d'engagement conçue pour encourager les investisseurs à agir d'urgence sur les risques et les dépendances en lien avec la nature concernant les entreprises qu'ils détiennent.
- Les votes exprimés par procuration continueront à soutenir les propositions d'actionnaires sur le climat, la déforestation et d'autres questions environnementales de premier plan,
- Les préconisations que nous proposons en matière de politique publique intégreront de plus en plus les questions relatives à la biodiversité.

#### 3. Conduite responsable des entreprises

- Nous cherchons en permanence à améliorer notre évaluation des enjeux de biodiversité dans le cadre de notre approche de la conduite responsable des entreprises,
- Nos portefeuilles d'investissement reposent sur un ensemble complet de politiques sectorielles qui portent sur un large éventail de questions environnementales.

#### 4. Perspectives de long terme

- Nous avons lancé plusieurs projets collaboratifs pour améliorer la qualité et la disponibilité des données sur la biodiversité :

<sup>33</sup> Katri, A; Waughray, D., « A blueprint for business to transition to a nature-positive future » (Forum économique mondial, 15 juillet 2020), à l'adresse: <https://www.weforum.org/agenda/2020/07/future-nature-business-action-agenda-blueprint-climate-change-biodiversity-loss/>

<sup>34</sup> A noter, à la suite de la mise à jour de notre [GSS](#) en 2023, l'ordre des piliers de notre approche a changé c.f. section A.1. pour le nouvel ordre des piliers.

- Outre nos initiatives visant à améliorer l’empreinte des entreprises sur la biodiversité, nous finançons un projet visant à aider le CDP<sup>35</sup> à développer des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et nous participons au groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Taskforce for Nature-related Financial Disclosures),
- Nous avons participé à la recherche, qui s’est avérée fructueuse, d’un prestataire de recherche pour définir des indicateurs de biodiversité plus efficaces à l’usage des investisseurs et avons publié une déclaration d’investisseurs sur la nécessité de prévoir des indicateurs relatifs à l’impact sur la biodiversité,
- Nous allons continuer à améliorer la compréhension des enjeux de biodiversité au sein de la communauté des investisseurs. Nous avons publié un papier de recherche sur notre exposition au risque lié à la déforestation en 2023.

## 5. Solutions d’investissement pour la durabilité

- Nous voulons fournir à nos clients une gamme de solutions permettant de répondre aux enjeux de la biodiversité :
- Nous proposons une gamme de fonds thématiques axés sur des enjeux liés à la biodiversité, notamment nos ETFs consacrés à l’économie bleue et à la biodiversité (lancé en 2022) ainsi que notre fonds dédié à la restauration des écosystèmes. En 2023, nous avons finalisé l’[acquisition d’une participation majoritaire dans la société International Woodland Company \(IWC\)](#), basée au Danemark et spécialisée dans les ressources naturelles. IWC a plus de 30 ans d’expérience dans l’investissement et les services de conseil dédiés aux exploitations forestières durables, l’agriculture et les écosystèmes naturels, ainsi qu’aux crédits carbone et aux projets de conservation.

## 6. « Passer de la parole aux actes » via la RSE

- Nous gérons l’impact de nos activités sur la biodiversité.
- Nous formons nos collaborateurs et sensibilisons l’ensemble du secteur de la gestion d’actifs aux grands défis environnementaux :
- Sur le long terme, nous avons pour objectif de n’envoyer aucun déchet en décharges (100% recyclage), d’éliminer le plastique à usage unique de nos bureaux et de réduire notre consommation (énergie, papier, informatique durable, etc.),
- Nombre de nos initiatives d’engagement avec nos employés et les communautés locales visent à encourager des changements de comportement positifs vis-à-vis de la nature, notamment en dehors de l’environnement du bureau. Par exemple, le déploiement des fresques de la biodiversité à l’échelle mondiale. Ces trois heures d’ateliers interactifs sont conçues pour sensibiliser les participants sur la biodiversité, et les actions que les particuliers et entreprises peuvent effectuer pour combattre sa dégradation.

Lors de la mise à jour de notre [GSS](#) en 2023, nous avons présenté nos axes prioritaires pour 2023-2025, identifiés à côté du pilier correspondant de notre approche en matière de durabilité concentrée sur les pressions sur la biodiversité mises en évidence par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

<sup>35</sup> CDP est un fournisseur clé de données de durabilité pour les investisseurs. Ses questionnaires détaillés couvrent le changement climatique, les forêts, l’eau, les chaînes d’approvisionnement des entreprises et des villes. <https://www.cdp.net/fr/>

	Pressions de l'IPBES <sup>1</sup>	Domaine d'intérêts pour 2023-2025
 <b>Investissements</b>	<b>Changements d'usage des terres et des mers</b>	Mise à jour de notre analyse forêts menée en 2021 Exploration d'une évolution de notre politique agricole, pour aborder les produits de la mer et autres sujets liés à l'océan
	<b>Utilisation/réapprovisionnement des ressources</b>	Mise à jour de notre analyse eau menée en 2021 Effectuer de nouveaux travaux de recherche: régimes alimentaires pour la santé planétaire, gaspillage alimentaire Revue de notre exposition potentielle à l'indice de la liste rouge de l'UICN <sup>2</sup> , à la liste rouge des écosystèmes, au risque d'extinction des espèces
	<b>Pollutions</b>	Mise à jour de notre analyse eau menée en 2021 Effectuer de nouveaux travaux de recherche: plastiques, pesticides, produits chimiques
	<b>Toutes les pressions</b>	Poursuivre les initiatives existantes telles que SUSTAIN, SELINA, PBAF ou TNFD Renforcer et promouvoir notre gamme de solutions fondées sur la nature ; Création du fonds BNPP AM Future Forestry Fund (avec l'acquisition d'IWC)
 <b>Vote et Engagement</b>	<b>Changements d'usage des terres et des mers</b>	Participer à Nature Action 100 ; Dialogue des investisseurs sur la déforestation (IPDD)
	<b>Utilisation/réapprovisionnement des ressources</b>	Participer à Nature Action 100; ARE Sustainable Proteins; FAIRR
	<b>Pollutions</b>	Participate in Nature Action 100; Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC); Business Coalition for a Global Plastics Treaty
	<b>Espèces invasives et autres</b>	Participer à Nature Action 100; Activités d'engagements ciblés pour le "Blue Economy ETF"
<b>Toutes les pressions</b>	Soutenir et déposer des résolutions d'actionnaires ; poursuivre notre rôle dans la « Lettre ouverte aux gouvernements sur la crise de l'eau »	
 <b>Opérations</b>	<b>Toutes les pressions</b>	Offrir aux employés de BNPP AM des opportunités de formation et de développement, y compris des ateliers de Fresque, et des opportunités de bénévolat sur la biodiversité Réduire l'impact sur la biodiversité de nos opérations

1. IPBES: plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
2. IUCN: International Union for Conservation of Nature, [IUCN Red List of Threatened Species](https://www.iucn.org/fr), [Red List of Ecosystems | Home \(iucnrl.org\)](https://www.iucn.org/fr)

## 2) Contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Nos gérants de portefeuille s'appuient sur notre système propriétaire de notation ESG pour comprendre l'exposition de chaque émetteur à un grand nombre de risques ESG.

Aujourd'hui, notre système de notation comprend des indicateurs relatifs à la nature, qui témoignent d'événements négatifs réels qui se sont produits, tels que la pollution de l'eau, la déforestation, la présence dans des zones clés pour la biodiversité, etc. Bien que ces données procurent des informations précieuses à nos équipes de gestion, nous avons l'intention de développer des indicateurs d'impact plus précis en matière de biodiversité. C'est pourquoi nous avons noué un partenariat avec Iceberg Data Lab et iCare & Consult afin de développer et fournir des données sur la biodiversité adaptées à nos besoins d'investisseur mondial.

Comme mentionné ci-dessus, dans le cadre de la mise à jour de notre [GSS](#), nous avons établis des axes prioritaires de développement pour les différentes pressions définies par l'IPBES.

## 3) Indicateur d'empreinte biodiversité

L'Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult est déterminée grâce à des données d'analyse de cycle de vie pour quantifier les pressions environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise donnée, en utilisant des données relatives aux actifs de production si elles sont disponibles. À ce jour, la biodiversité terrestre et biodiversité aquatique sont relativement bien documentées dans la littérature scientifique et dans les modèles environnementaux tels que GLOBIO3, développé par l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale. GLOBIO3 est utilisé dans la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises pour établir un lien entre les pressions environnementales quantifiées et la perte de biodiversité (exprimée en km<sup>2</sup> MSA, cf. ci-dessous).

Les pressions environnementales qui sont actuellement couvertes par la méthodologie de l'Empreinte Biodiversité des Entreprises sont les suivantes :

- Changement d'utilisation des sols (occupation, transformation, empiètement, fragmentation),

- Pollution de l'air (dépôts azotés et de soufre),
- Pollution de l'eau (eutrophisation, acidification, écotoxicité de l'eau douce, enchevêtrement lié au plastique),
- Changement climatique.

Chaque pression environnementale est ensuite traduite en un impact quantifié sur la biodiversité (MSA changement, MSA utilisation des terres, etc.), puis agrégé pour calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise donnée, climatique exprimée en km<sup>2</sup> MSA.

### a. L'abondance moyenne d'espèces (*Mean Species Abundance*, ou MSA)

L'abondance moyenne des espèces (*Mean Species Abundance*, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces endémiques dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés (en %) et constitue l'indicateur de référence utilisée par le GIEC, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

### b. Estimation de l'empreinte biodiversité de BNPP AM à fin décembre 2023

Nous avons publié en 2022 un rapport sur les premiers résultats de l'utilisation de l'Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité d'Iceberg Data Lab afin de déterminer l'empreinte biodiversité pour nos participations. Cette première évaluation de l'empreinte biodiversité potentielle nous a permis d'établir une base de référence. Cette année nous avons recalculé notre empreinte biodiversité potentielle afin de surveiller l'évolution de nos performances. Mesurer notre empreinte biodiversité nous fournit également un moyen d'identifier quels émetteurs sont à analyser de plus près. Elle complète les analyses par émetteur et par secteur effectuées par les analystes ESG, et aide à identifier des cibles d'engagement pour notre équipe de vote et d'engagement et pour nos gérants.

Basé sur cette approche, l'empreinte absolue de biodiversité financée de BNPP AM Europe est d'environ -5980 km<sup>2</sup>MSA, ce qui signifie que chaque année les investissements maintiennent potentiellement une zone artificialisée de 5980 km<sup>2</sup>.<sup>36</sup>

Notre empreinte biodiversité financée par million d'euros investis est quant à elle de -0.0356 km<sup>2</sup>MSA/m€..

Ces chiffres se basent sur les données « Corporate Biodiversity Footprint (CBF) » (l'Empreinte Biodiversité des Entreprises) que nous avons obtenues pour plus de 4 000 émetteurs « corporate » dans nos portefeuilles, représentant 74.8% des actifs sous gestion « corporate » de BNPP AM Europe. Cela correspond aux actions cotées et obligations d'entreprises dans nos portefeuilles.

#### Empreinte Biodiversité des Entreprises (km<sup>2</sup>MSA/m€)

	BNPP AM Europe	CAC 40	MSCI ACWI	Bloomberg Global Corporate
<b>Empreinte Biodiversité 2023</b>	-0.036	-0.040	-0.036	-0.043
<b>Taux de couverture</b>	74.8%	98.1%	94.3%	85.3%

Source : BNPP AM au 31 décembre 2023

Afin de pouvoir rendre compte de nos impacts potentiels liés à nos investissements dans des émetteurs souverains, nous avons utilisé les données d'Iceberg Data Lab qui a développé une méthodologie spécifique, basée sur le même modèle interne que le CBF. Cette méthodologie a le mérite d'apporter de la comparabilité en termes d'unité sous-jacente pour exprimer l'impact potentiel sur la biodiversité d'un émetteur corporate ou souverain. Toutefois, cette méthodologie comporte les mêmes limites (cf. paragraphe c. ci-dessous) que le CBF. De plus, elle ne tient pas compte des politiques publiques mises en place par les Etats pour contribuer à la réalisation des objectifs du Global Biodiversity Framework. Nous discutons avec Iceberg Data Lab pour que la méthodologie puisse comporter à terme cette dimension prospective,

<sup>36</sup> Cette année nous reportons l'empreinte biodiversité de BNPP AM Europe, par conséquent ce chiffre ne peut pas être comparé avec l'empreinte biodiversité publiée dans notre rapport de l'année dernière qui correspondait à celle de BNPP AM.

qui ne préjuge pour autant pas que les annonces et politiques publiques des états seront effectivement implémentées (à l'image des engagements «net zero» des états à 2040 ou 2050). Basé sur cette approche, l'empreinte «souveraine» biodiversité financée par millions d'euros de produit intérieur brut de BNPP AM Europe est d'environ -0.109 km<sup>2</sup>MSA/m€ PIB (-1643 km<sup>2</sup>MSA en absolu). Ces chiffres sur les données d'empreinte «souveraine» ont été obtenus pour 61 émetteurs «souverains» dans nos portefeuilles, représentant 94.1% des actifs sous gestion «souverains» de BNPP AM Europe.

### Empreinte Biodiversité des Emetteurs souverains (km<sup>2</sup>MSA/m€ PIB)

	BNPP AM Europe	Moyenne des pays de l'OCDE
Empreinte Biodiversité 2023	-0.109	-0.101
Taux de couverture	94.1%	76.0%

Source : BNPP AM au 31 décembre 2023

### c. Limites méthodologiques

Nous sommes convaincus de l'utilité de cette analyse, mais nous tenons à préciser qu'il reste de nombreux défis à relever. Certaines dimensions n'ont pas encore été complètement prises en compte (biodiversité dans ou sous le sol, biodiversité marine, risque d'extinction et richesse des espèces), et certaines pressions, telles que les espèces envahissantes, doivent encore être modélisées. Cela ne signifie pas que les scientifiques ne disposent pas de données fiables sur ces divers aspects, mais plutôt que les données utilisables par les investisseurs pour établir un lien entre des impacts spécifiques et de chaque émetteur sont encore insuffisantes. Nous continuerons d'inventorier l'ensemble des données disponibles et émergentes afin d'améliorer nos connaissances et de fournir autant de transparence que possible.

Notre publication de 2022, sur nos [travaux de recherche visant à déterminer l'empreinte biodiversité de nos investissements](#) couvre ces limitations plus en détails.

Nous continuons notre collaboration active à l'élaboration des standards de place comme PBAF<sup>37</sup> et **sommes particulièrement vigilants de présenter nos résultats d'empreinte biodiversité comme des impacts potentiels et non réels, compte tenu des limites méthodologiques présentées ici.**

Nous continuerons donc à suivre de près les mises à jour des méthodologies d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult relatives à l'Empreinte Biodiversité des Entreprises, dont nous sommes membres du comité de pilotage, du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) dont BNP Paribas est membre, ainsi que d'autres initiatives clés, notamment la coalition Science Based Targets for Nature ou Nature Action 100. Nous continuerons également d'encourager les émetteurs dans lesquelles nous investissons le plus, à divulguer des données quantitatives utilisables sur les pressions exercées sur la biodiversité. Nous nous dialoguons également auprès des fournisseurs de données pour les encourager à tenter d'aligner leurs mesures de biodiversité sur les recommandations des cadres PBAF et ALIGN.

Parallèlement au développement de ces cadres d'analyses, nous chercherons à inclure des données pertinentes dans notre système de notation ESG propriétaire.

<sup>37</sup> "Biodiversity impact assessment – Overview of approaches" [https://pbafglobal.com/files/downloads/PBAF\\_OA2022.pdf](https://pbafglobal.com/files/downloads/PBAF_OA2022.pdf) et "Biodiversity impact assessment – Footprinting" [https://pbafglobal.com/files/downloads/PBAF\\_FP2022.pdf](https://pbafglobal.com/files/downloads/PBAF_FP2022.pdf)



## H. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

### 1) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

#### a. Cadre global de gestion des risques

BNPP AM a mis en place un cadre d'identification et de revue annuelle des risques de durabilité. En face de ces risques, les rôles et responsabilités des différents départements en première ligne de défense et en seconde ligne de défense ont été définis, ainsi qu'une cartographie des contrôles existants. Pour chacun de ces risques, un plan d'action a été défini afin de renforcer les processus. L'évolution des risques de durabilité, ainsi que les plans de contrôles associés, sont présentées notamment lors du comité de contrôle interne présidé par le CEO de BNPP AM.

#### b. Intégration des risques ESG dans le processus d'investissement

Nous reconnaissons que les risques systémiques tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité ne peuvent pas être entièrement traités par l'intégration des critères ESG dans la gestion de portefeuille. Nos activités d'engagement et de vote, notre Politique RBC ainsi que notre stratégie couvrant les 3E complètent et amplifient nos efforts visant à réduire les risques ESG pour nos investissements, ainsi que les risques systémiques qui nécessitent une action collective et urgente.

### LES EQUIPES EN CHARGE DE LA GESTION DES RISQUES DE DURABILITE

BNPP AM a organisé son dispositif interne de contrôle des risques autour d'un département indépendant qui vise à assurer une supervision centralisée et transversale des risques opérationnels et des risques d'investissements, incluant les risques de durabilité. Le département est notamment impliqué dans 3 dimensions importantes :

- La revue indépendante des modèles liés à l'ESG (avec le département juridique pour la partie réglementaire),
- Le contrôle des indicateurs de durabilité dans les fonds,
- La supervision du risque opérationnel liés à un certain nombre de processus comportant une problématique de durabilité (reporting, data, IT, etc.)

L'équipe de gestion des risques de BNPP AM est partie prenante dans la gouvernance liée à la durabilité et travaille en lien étroit avec l'équipe RISK ESG<sup>38</sup> positionné au niveau du groupe, afin de s'assurer du partage des bonnes pratiques.

En plus du département des risques plusieurs équipes sont impliqués dans la gestion des risques de durabilité :

**Sustainability Centre** : Cette équipe dirige notre approche de la durabilité et est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, des lignes directrices d'intégration ESG et de diverses politiques ESG. Au sein de notre Sustainability centre, notre équipe de recherche ESG analyse les émetteurs de notre univers d'investissement. Les analystes ESG sont chargés d'évaluer la performance ESG de chaque émetteur ainsi que leur conformité à notre politique de conduite responsable des entreprises.

**Comité exécutif** : Le cas échéant, les membres du Comité exécutif ont des objectifs liés à la mise en œuvre réussie de la stratégie de durabilité de BNPP AM et à l'intégration des risques liés à la durabilité dans nos processus d'investissement et nos activités de vote et d'engagement.

**Les équipes d'investissement** : Dans le cadre du processus d'investissement, les analystes et les gérants de portefeuille intègrent des facteurs ESG dans l'évaluation des entreprises, des actifs et des pays de différentes manières. La mise en œuvre réussie de nos lignes directrices sur l'intégration des facteurs ESG est un des objectifs de nos directeurs des investissements.

<sup>38</sup> Au sein de la Direction des RISK du Groupe BNP Paribas, RISK ESG pilote l'intégration des facteurs de risques ESG dans le dispositif de management des risques du Groupe BNP Paribas et dans les activités des différentes équipes de RISK du groupe.

**Champions ESG** : Des champions ESG ont été nommés au sein de la division Investissements. En liaison avec le Sustainability Centre, ils contribuent à promouvoir la durabilité et à intégrer les risques qui y sont liés au sein de leur équipe.

**Groupe de recherche quantitative (QRG)** : Les membres de cette équipe co-développent la recherche sur la notation ESG et surveillent le lien entre l'intégration ESG et la performance des investissements. Il contribue également à nos efforts de recherche relatif à la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.

**L'équipe de stratégie produits (GPS)** : Cette équipe élabore la feuille de route stratégique des produits en matière de durabilité et définit le cadre permettant d'intégrer les critères non financiers dans les produits de façon cohérente, y compris en ce qui concerne l'alignement de la gamme sur les réglementations en matière de durabilité et les labels.

## LA GOUVERNANCE MISE EN PLACE

Notre approche de la gestion des risques ESG s'inscrit dans un cadre de gouvernance à l'échelle de l'entreprise. Plusieurs comités sont en place pour encadrer l'intégration des risque ESG dans le processus d'investissement :

- Comité exécutif de BNPP AM - Supervision stratégique de notre approche en matière de durabilité
- Le Comité de Durabilité<sup>39</sup> (le « *Sustainability Committee*») de BNPP AM- Supervision et validation de la mise en œuvre de notre approche en matière de durabilité.
- Le Comité d'Investissement<sup>40</sup> de BNPP AM- Validation des méthodologies de durabilité applicable à nos investissements et supervision de l'intégration ESG dans nos stratégies d'investissement.
- Le Comité de vote et d'engagement BNPP AM – Supervision de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement.
- Le Comité Global Produits de BNPP AM - Approuve les caractéristiques de durabilité des produits
- Le Comité de contrôle interne de BNPP AM- Supervision de l'évolution des risques de durabilité, ainsi que des plans de contrôles associés.

Nous avons également mis en place, un « *Projet de Réglementation Durable* ». Ce groupe de travail a la charge de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de méthodologies, définitions, divulgations et processus liés à la réglementation durable. En 2023, nous avons mis en place, le Comité de surveillance des méthodologies durables (Sustainable Methodology Oversight Committee) de BNPP AM. Le rôle de ce comité est de superviser et de valider les méthodologies ESG liées aux cadres réglementaires/labels.

Plus de détails sur la composition des comités mentionnés ci-dessus sont disponible dans notre dernier Rapport Sustainability.

## 2) Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

### a. Caractérisation et segmentation des risques

Les risques ESG identifiés dans notre [GSS](#) sont d'ordre réputationnels mais aussi réglementaires, opérationnels, juridiques et financiers.

Dans le cadre de ce rapport nous nous intéresseront particulièrement **aux risques climatiques** et **aux risques liés à la biodiversité**. Les risques que nous avons identifiés sont de quatre ordres :

- **Risques de transition** (risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone et plus respectueuse de la biodiversité). Les changements de politique, les risques technologiques et physiques peuvent

<sup>39</sup> Les membres du comité d'investissement font également partie de ce comité

<sup>40</sup> La Responsable Global Sustainability est membre de ce comité

entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.

- **Risques physiques.** Conséquences des événements climatiques et/ou météorologiques et/ou de dégradation des écosystèmes comme les inondations, les tempêtes ou l'érosion du sol qui provoquent des dégâts matériels, perturbent le commerce ou l'agriculture.
- **Risques de responsabilité.** Conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique et de la perte de biodiversité entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone ou impactent la biodiversité et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, contre leurs assureurs.
- **Risques systémiques.** Les risques systémiques liés à la nature sont caractérisés par l'atteinte de points de bascule qui se combinent indirectement pour produire de grandes défaillances et des interactions en cascade entre les risques physiques et les risques de transition. Une perte déclenche une chaîne d'autres et empêche les systèmes de retrouver leur équilibre après un choc. Les risques systémiques liés à la nature ne se limitent pas au risque pour un système financier (c'est-à-dire le risque pour la stabilité financière). Il couvre également les risques liés à la dégradation des systèmes naturels (c'est-à-dire des écosystèmes).

#### b. Indication des secteurs économiques et des zones géographiques concernés

Notre système de notation a été développé de manière à tenir compte du fait que les risques ESG ne sont pas toujours comparables entre secteurs et régions. C'est pourquoi nous avons divisé les émetteurs couverts en 20 secteurs et en 4 zones géographiques, ce qui donne 80 groupes d'entreprises répertoriées selon des critères géographiques et sectoriels.

Nous regroupons les indicateurs de notre cadre de notation ESG en 11 thèmes communs. Toutefois, les paramètres sous-jacents utilisés pour évaluer les risques ESG de chaque thème varient d'un secteur à l'autre.

## CARTOGRAPHIE DE MATERIALITE

La cartographie de matérialité ci-dessous fournit une représentation visuelle des pondérations appliquées à chaque thème pour chaque secteur dans notre modèle de notation. Une nuance de vert plus foncée indique un poids plus élevé, et une nuance plus claire de vert un poids inférieur. Plus le risque est élevé, plus le poids est élevé.

	Pilier Environnement				Pilier Social				Pilier Gouvernance		
	Change-ment climatique	Gestion du risque environnemental	Utilisation des ressources naturelles, émissions et déchets	Incidents environnementaux	Gestion du capital humain	Santé & Sécurité	Parties prenantes externes	Incidents sociaux	Gouvernance d'entreprise	Éthique d'entreprise	Incidents de gouvernance
Services aux collectivités	Dark Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Énergie	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Immobilier	Dark Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Internet, Contenu, Logiciels & Services	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Dark Green	Light Green
Infrastructure & facilitateurs de plateforme	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Financières	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Dark Green	Light Green
Alimentation, boissons et tabac	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Produits Domestiques et de Soins Personnel	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Distribution de produits alimentaires et de base	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Métaux, Mines, Construction	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Autres matériaux (produits chimiques,...)	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Services commerciaux et professionnels	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Transports	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Biens d'équipement	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Automobiles	Dark Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Luxe & Loisirs	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Distribution	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Services aux consommateurs	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Light Green	Light Green
Santé	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Dark Green	Light Green
Pharma	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Light Green	Dark Green	Dark Green	Light Green

### c. Une explication des critères utilisés pour sélectionner les risques importants

Les risques ESG ayant une incidence importante pour chaque secteur activité, sont évalués sur la base de cadres standards, d'études empiriques et de l'expertise de notre Sustainability Centre.

### 3) Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

La revue du cadre de gestion des risques de durabilité est effectuée à une fréquence annuelle et donne lieu à un suivi dans le comité de contrôle interne.

### 4) Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte

#### a. Les risques climatiques

#### RISQUES DE TRANSITION

##### Intégration du risque de transition dans l'analyse ESG

L'équipe de recherche ESG est composée d'analystes extra-financiers spécialisés par secteur et/ou thématique spécifique. Grâce à son expérience et à son expertise, l'équipe intègre les enjeux climatiques au sein son analyse.

Le changement climatique est une composante essentielle de notre système propriétaire de notation ESG des entreprises, qui vise à évaluer la performance ESG des émetteurs. Le changement climatique est l'un des 11 thèmes de ce cadre, représentant 11,8 % du score ESG en moyenne selon les secteurs, et jusqu'à 25 % pour les secteurs les plus impactés par le climat. Les notations ESG qui résultent de cette analyse sont donc également le reflet de la prise en considération du risque de transition.

Il est important de noter que, conformément à notre objectif d'aligner nos portefeuilles sur la neutralité carbone et compte tenu du fait que le monde est confronté à un problème absolu d'émissions de carbone, nous avons introduit un « biais » absolu en émissions de carbone dans notre système de notation ESG relative, principalement sectorielle. De ce fait, les secteurs, régions et émetteurs émettant plus de carbone et autres GES auront structurellement un score ESG inférieur à ceux qui émettent moins.

Notre score ESG pour les émetteurs de dette souveraines intègre également une pondération de 22 % pour les facteurs de changement climatique, dont 11 % consacrés à l'évaluation du risque climatique physique au sein du pays et 11 % à la prise en compte de l'approche de chaque pays en matière d'atténuation du changement climatique.

##### Notre Politique RBC

Notre [Politique de Conduite Responsable des Entreprises \(RBC\)](#) contient nos approches d'exclusion sectorielles (par exemple: charbon, pétrole et gaz) et constitue un outil clé dans la gestion des risques liés au climat dans nos portefeuilles.

Le champ d'application de la politique de Conduite Responsable des Entreprises est défini dans le paragraphe A.1.c

##### Calcul, publication et réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles

Afin de contribuer positivement à la transition énergétique, BNPP AM poursuit une réflexion sur son rôle d'investisseur pour une économie bas carbone. En 2015, nous avons signé le Montréal Carbon Pledge ainsi que la « Portfolio Decarbonisation Coalition ». BNPP AM s'est engagée à publier annuellement l'empreinte carbone de ses portefeuilles. Nous calculons l'empreinte carbone de **nos fonds actions et obligations éligibles**, cet indicateur est disponible mensuellement dans les fiches des fonds disponibles sur notre site internet.

Dans le cadre de notre engagements «net zero», nous nous sommes également engagés à réduire l'empreinte carbone de nos investissements par 30% d'ici 2025 et 50% d'ici 2030.

##### Alignement «net zero»

Pour les entreprises, nous analysons le risque de transition sur la base de notre cadre propriétaire pour mesurer l'alignement de nos investissements dans les entreprises, largement inspiré par le Paris Aligned Investment Initiative (PAII) Net Zero Investment Framework. Ce cadre propriétaire "triple A (NZ:AAA)", Net Zero Achieving, Aligned or Aligning

(neutralité carbone atteinte, alignée ou en cours d'alignement avec «net zero») repose sur diverses sources : Transition Pathway Initiative (TPI), Science Based Targets Initiative (SBTi), Climate Action 100 + et Carbon Disclosure Project (CDP). La plupart de ces sources sont accessibles publiquement et ont des objectifs liés à la classification des entreprises par catégories en fonction de leur niveau d'alignement avec le «net zero». Nous avons l'intention d'affiner encore notre méthode d'évaluation de l'alignement à l'avenir. Plus de détails sur cette méthodologie dans la partie F.2.

### **Intégration du changement climatique et de la biodiversité dans notre politique de vote**

Depuis 2015, le changement climatique est systématiquement pris en compte dans nos décisions de vote. Plus précisément, notre politique de vote stipule que nous nous opposons à des résolutions-clés (quitus des administrateurs, réélections, états financiers) auprès des sociétés qui ne reportent pas leur empreinte carbone (cadre 1, 2, et 3 le cas échéant) de façon appropriée, ou ne communiquent pas ni ne veulent dialoguer de manière constructive sur leur stratégie commerciale en matière d'adaptation climatique ou sur leur stratégie de lobbying climatique. Par exemple, conformément à notre adhésion à l'initiative d'engagement collaboratif Climate Action 100+ et en ligne avec nos engagements «net zero», nous attendons des sociétés identifiées comme les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde qu'elles se fixent l'ambition d'atteindre des émissions en gaz à effet de serre «net zero» au plus tard d'ici 2050, étayées par des stratégies de décarbonisation et des objectifs intermédiaires crédibles, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius.

### **L'engagement**

Concernant le dialogue avec les entreprises, notre engagement peut être individuel ou collaboratif. L'essentiel de notre engagement en faveur de la transition énergétique se fait via des initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ (CA100+) et le programme d'engagement des entreprises de service public asiatiques de l'Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC). Toutefois, nous dialoguons également directement avec les entreprises afin de faire progresser nos objectifs de réduction des émissions financées.

### **Prise en compte des principales incidences négatives (PAI)**

Sur la base d'une combinaison des différents piliers de notre approche de durabilité, nos produits Article 8 et Article 9 prennent en compte et traitent ou atténuent les PAI liés au climat sur une base qualitative. Nous divulguons les valeurs PAI liées au climat dans notre déclaration au niveau de l'entité et au niveau du fonds dans le modèle ESG européen (EET).

## **RISQUES PHYSIQUES**

Nous reconnaissons avoir particulièrement axé nos travaux sur les risques liés à la transition au cours des dernières années.

Nous continuons de travailler sur des projets de recherche interne visant à évaluer la sensibilité des résultats des entreprises aux aléas climatiques. Compte tenu du stade d'avancement de nos recherches nous ne pouvons pas encore publier de résultats. Par ailleurs, BNP Paribas est très impliqué dans l'initiative OS-Climate en particulier au sein du groupe de travail portant sur les risques physiques dont l'objectif est de développer une méthodologie open source d'analyse des risques physiques auxquels sont confrontées les entreprises.

Pour les émetteurs de dette souveraine, BNPP AM obtient de Verisk Maplecroft une évaluation des risques climatiques physiques. Verisk Maplecroft évalue la vulnérabilité des pays à un certain nombre de risques climatiques spécifiques. Verisk Maplecroft tient compte des changements saisonniers et annuels de température et de précipitations, en plus des événements extrêmes.

## RISQUES DE RESPONSABILITE

### La politique RBC

La Politique RBC (définie dans la partie A.1.c), le cas échéant, exclue les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.

### Intégration du risque de responsabilité dans le modèle de notation ESG

A travers notre méthodologie de notation ESG, nous cherchons à mieux anticiper le risque de responsabilité. Nous sommes en mesure d'évaluer cet aspect à la fois de manière quantitative et qualitative. L'équipe de recherche ESG dédiée a, dans le cadre de sa recherche qualitative, des contacts directs avec les émetteurs dans lesquels nous investissons, ce qui nous permet d'améliorer la qualité des informations utilisées lors de nos analyses.

En créant un cadre analytique solide autour de la recherche ESG, le « Sustainability Centre » est en mesure de porter un jugement indépendant sur les engagements climatiques des entreprises ainsi que sur leur exposition aux différents risques climatiques et ainsi d'évaluer les niveaux de responsabilité auxquels les émetteurs sont confrontés.

L'ajustement qualitatif de la notation ESG prend en compte une analyse prospective basée sur la stratégie, la vision et les ambitions d'une entreprise. Cette analyse ESG est enrichie par plusieurs sources de recherche externes nous permettant de couvrir des entreprises, des émetteurs souverains et des agences supranationales.

### Identification des controverses

Le risque de responsabilité est intégré à notre outil de suivi des controverses. Ainsi, toutes les entreprises sont surveillées via un flux d'information permanent provenant de sources pertinentes (brokers, données publiques, médias, etc.). En cas de controverse, les analystes ESG peuvent déclencher une procédure de surveillance particulière (mise en place d'une liste spécifique). Les gérants de portefeuilles sont donc alertés et tout nouvel achat ou augmentation des positions sur ce titre placé sous surveillance est interdit jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation ESG soit fournie par les analystes ESG. Ce procédé nous permet de maintenir un niveau d'alerte maximum lors de l'apparition d'une controverse.

Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées du niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise.

Une entreprise est automatiquement pénalisée si elle fait face à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou supérieur. Si la controverse est extrêmement sérieuse ou entraîne des conséquences particulièrement négatives, la société pourrait alors être exclue de notre univers d'investissement.

De plus, les secteurs les plus exposés aux controverses et scandales ESG affichent dans notre système de notation des résultats ESG structurellement plus faibles.

Plus détails sur les risques climatiques sont définis dans notre feuille de route « net zero » disponible ici : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/F5EE3377-26CE-4DFD-B770-DBD29323D78B>.

### **b. Risques liés à la biodiversité**

Nous nous efforçons de comprendre précisément l'ampleur de notre exposition aux risques liés à la nature afin de pouvoir fournir à nos gérants de portefeuille des informations exploitables. Nous procédons à des analyses sectorielles ESG afin que nos gérants soient au fait des risques et des opportunités les plus récents. Ces analyses couvrent un large éventail d'enjeux liés à la durabilité, des droits de l'Homme, à la perte de la nature, et nous aident à déterminer les bons et les mauvais élèves dans chaque secteur. En particulier, à travers notre modèle de notation ESG nous suivons différents indicateurs en lien avec la protection de la biodiversité, tels que la qualité des programmes de protection de la biodiversité des entreprises par exemple.

Nous avons également contribué à des études de cas, en partenariat avec Capitals Coalition et d'autres initiatives, pour expliquer notre approche, en analysant nos dépendances ou nos impacts dans des secteurs clés, notamment en contribuant à une étude sur les produits de mer et le plastique dans le secteur de la consommation, puis avec [Planet Tracker](#), avec qui nous continuons nos travaux de recherche sur la biodiversité marine.

Nous avons réalisé deux nouvelles études publiques en 2023 :

- Notre [étude](#) publiée en mai 2023 a évalué la pertinence du « WWF Risk Filter » dans le cadre d'un test de l'approche LEAP proposée par la TNFD sur une stratégie de BNPP AM.
- Nous avons réalisé un nouveau [papier de recherche](#) en 2023 détaillant notre méthodologie propriétaire basée sur des ensembles de données accessibles au public développés par des ONG afin d'estimer le potentiel de déforestation et de conversion des écosystèmes naturels, en hectares, lié à la production et à la consommation de FERC (Forest and Ecosystem Risk Commodities) par les entreprises dans lesquelles nous sommes investis. La plus grande part de la déforestation potentielle et de la conversion des écosystèmes naturels est représentée par la production et la consommation de FERC par nos investissements dans des entreprises exposées à l'Indonésie, la Malaisie, la Côte d'Ivoire et la Colombie. Nous avons identifié plusieurs résultats à cette analyse. Premièrement, la portée et la qualité des données pourraient encore être améliorées. Deuxièmement, cette étude nous permet de mieux définir les entreprises sur lesquelles nous voulons concentrer nos recherches et notre engagement, et nous avons identifié plusieurs angles d'engagement. Enfin, nous avons l'intention de tirer parti des résultats de cette étude pour sensibiliser nos gérants de portefeuille et nos clients sur les risques liés à la déforestation dans leurs portefeuilles.
- Ce travail est exploratoire et parmi les 171 milliards d'euros d'actifs sous gestion (AUM) dans des entreprises, nous parvenons à récupérer des estimations de déforestation et de conversion d'écosystèmes naturels en hectares pour 6% de ces AUM.

Par ailleurs, à travers les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact PAI) associés au règlement SFDR, nous suivons la part de nos investissements dans des entreprises qui ont des sites situés près de zones sensibles en termes de biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones).

Nous allons continuer d'affiner nos analyses des secteurs, de certaines entreprises, de leurs actifs et de leurs chaînes d'approvisionnement jusque dans des zones géographiques spécifiques et ce afin d'identifier des situations de stress hydrique, de dégradation des sols et des zones sensibles en matière de biodiversité. Ce faisant, nous cherchons à comprendre les risques directs et indirects pour nos investissements et pour la nature.

Nous améliorons chaque année notre collecte de données et nos systèmes informatiques et nous sommes convaincus qu'avec notre approche mixte, qui repose sur des sources de données publiques et privées, nous disposons des éléments nécessaires pour améliorer notre prise de décision. Bien entendu, cela dépend en grande partie de la communication des entreprises et nous devons parfois composer avec l'absence de nombreuses données. Nous participons aussi à plusieurs initiatives pour combler ce manque d'information. Par exemple, nous avons récemment participé à une [déclaration du secteur financier privé aux fournisseurs de données ESG sur le besoin urgent d'obtenir de meilleures données liées à l'océan](#).

### Evaluation des dépendances

Nous avons été parmi les premières institutions financières à tester l'outil d'évaluation des dépendances ENCORE de la Nature Capital Finance Alliance en 2020. Pour cela, nous avons agrégé nos actifs sous gestion (actions et obligations cotées en bourse) et utilisé la base de données ENCORE pour déterminer les dépendances directes des entreprises dans lesquelles nous investissons aux services écosystémiques. Nous n'avons pas pris en compte les établissements financiers, car ENCORE ne couvre pas les dépendances indirectes.

S'appuyant sur la base ENCORE, notre prestataire Iceberg Data Lab a développé un score de dépendance mesurant les dépendances directes d'une entreprise aux services écosystémiques. Cette mesure est fournie par une note finale agrégeant trois sous-scores correspondant aux services d'approvisionnement, aux services de régulation et aux services culturels. Nous avons dialogué depuis plus d'un an avec notre prestataire pour qu'il intègre les dépendances indirectes des entreprises aux services écosystémiques, c'est-à-dire les dépendances liées à leurs chaînes de valeur (ex. ses fournisseurs). La livraison de ces données, plus pertinentes à nos yeux, est prévue pour fin 2024, aussi nous estimons être en mesure de fournir des résultats lors de l'exercice de la mise à jour de rapport en juin 2025.

En parallèle, nous faisons partie de l'Advisory Board du projet [SUSTAIN](#) qui vise notamment à mettre à jour la base ENCORE d'ici la fin 2024. Cette mise à jour bénéficiera à tous les utilisateurs d'ENCORE, y compris notre prestataire Iceberg Data Lab.



En 2023, afin de mieux intégrer les risques liés à la biodiversité dans nos analyses, nous avons continué notre collaboration avec nos partenaires :

- Kayrros: nous avons conduit un POC (Proof of Concept) pour tester la pertinence d'indicateurs biodiversité sur base MSA (Mean Species Abundance) dans le cadre des investissements de nos équipes de gestion d'investissements en infrastructure (en gestion d'actifs privés)
- NatureMetrics: nous avons initié des discussions visant à tester la pertinence de prélèvement d'ADN environnemental sur un ou plusieurs sites d'une entreprise investie
- Naturalis: nous avons, d'une part, initié des discussions pour tester des outils de monitoring, reporting et vérification de données biodiversité en forêt tempérée et, d'autre part, initié des discussions visant à la création d'un organe scientifique consultatif pour notre stratégie Ecosystem Restoration
- ZSL SPOTT: nous avons finalisé l'intégration de leurs données huile de palme et pâte à papier pour analyser l'adéquation des entreprises dans lesquelles nous investissons avec la Politique RBC (de BNPP AM)
- Planet Tracker: nous menons des réflexions sur la biodiversité marine
- iBAT: nous continuons d'utiliser les données géolocalisées dans le cadre des investissements de nos équipes de gestion d'actifs privés - infrastructure
- Inevitable Policy Response: en tant que partenaire stratégique du projet IPR, nous continuons nos échanges avec IPR notamment sur le scénario FPS + Nature, qui est un outil très pertinent pour les investisseurs afin de capter la dynamique actuelle des politiques publiques en matière de protection et de restauration de la biodiversité

Plus détails sur notre plan d'action visant à réduire l'exposition des risques liés à la biodiversité sont définis dans notre feuille de route biodiversité disponible ici: <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/940B42EF-AFFF-4C89-8C32-D9BFBA72BF24> et dans notre dernière Stratégie Globale *Sustainability* disponible ici: <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/4b10d1ad-901d-4bbe-8a7c-007ad48c450e>.

## 5) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés

A ce jour nous ne sommes pas en mesure de fournir une estimation quantitative fiable de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance sur nos actifs sous gestion. Néanmoins, des travaux sont en cours et un modèle propriétaire est actuellement en développement afin d'évaluer l'impact financier des principaux risques en matière environnementale (température, précipitations, vents).

## 6) Evolution des choix méthodologiques et des résultats

Alors que nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos connaissances sur les risques liés à la durabilité, nous entreprenons plusieurs projets de recherches afin de développer de meilleurs outils et métriques pour évaluer l'exposition aux risques climatiques et aux risques liés à la biodiversité.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de nos principaux axes de recherche<sup>41</sup> :

- Risques de transition: Une étude sectorielle a été menée par le Groupe BNP Paribas afin d'attribuer un score de risque de transition (1-Risque Faible jusqu'à 5-Risque élevé) aux secteurs dans lesquels nous sommes investis. Cette étude s'appuie sur le scénario « Delayed Transition » produit par le NGFS (Network for Greening the Financial System). Nous travaillons actuellement à améliorer cette étude sectorielle car certains secteurs comme celui des Banques/Assurances ne sont pas encore couverts.
- Risques physiques: Un POC ("Proof Of Concept") est en cours avec l'entreprise Kayrros. Cette étude vise à évaluer la qualité des données ainsi que leurs exhaustivités afin d'estimer l'impact des risques physiques sur les portefeuilles de BNPP AM.
- L'alignement climatique de nos investissements: Alors que de plus en plus d'entreprises annoncent des objectifs de réduction de leurs émissions carbone et que nous sommes déjà proches de notre objectif d'alignement pour 2030, nous avons pour objectif de renforcer notre méthodologie NZ:AAA dans le but de la rendre plus axé sur la performance.
- Les évolutions méthodologiques liées à la biodiversité sont définies dans la section H. 4) b.

<sup>41</sup> Plusieurs autres axes de travaux de recherche sont également en place.

## I. Liste des organismes de placement collectif (OPC) relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR

### 1) Liste des OPC article 8 (BNPP AM Europe)

B-FUND EUROPE EQUITY D  
BNL ASSETTO DINAMICO  
BNL AZIONI AMERICA  
BNL AZIONI EMERGENTI  
BNL AZIONI EUROPA DIVIDENDO  
BNL OBBLIGAZIONI EMERGENTI  
BNL OBBLIGAZIONI FLESSIBILE  
BNL OBBLIGAZIONI GLOBALI  
BNP Paribas Actions Croissance ISR  
BNP Paribas Actions Euro ISR  
BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR  
BNP PARIBAS ACTIONS PATRIMOINE ISR  
BNP Paribas Actions PME ETI ISR  
BNP PARIBAS ACTIONS PME ISR  
BNP Paribas Actions Rendement ISR  
BNP PARIBAS B INVEST BALANCED  
BNP PARIBAS B INVEST GLOBAL EQUITY D  
BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED  
BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE GROWTH  
BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY  
BNP PARIBAS B STRATEGY GLOBAL SUSTAINABLE AGGRESSIVE  
BNP PARIBAS B STRATEGY GLOBAL SUSTAINABLE CONSERVATIVE  
BNP PARIBAS B STRATEGY GLOBAL SUSTAINABLE DEFENSIVE  
BNP PARIBAS B STRATEGY GLOBAL SUSTAINABLE DYNAMIC  
BNP PARIBAS B STRATEGY GLOBAL SUSTAINABLE NEUTRAL  
BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR  
BNP PARIBAS BOND 6 M  
BNP PARIBAS CASH INVEST  
BNP Paribas Cedola Sostenibile 2024  
BNP PARIBAS CIRCULAR ECONOMY PROTETTO  
BNP PARIBAS CONVERTIBLES EUROPE  
BNP PARIBAS CONVICTIONS  
BNP PARIBAS CORE BOND RETURN ALPHA  
BNP Paribas Deep Value ISR  
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN  
BNP PARIBAS DIVERSIFLEX  
BNP PARIBAS DYNAMIQUE 6 MOIS  
BNP PARIBAS EASY CAC 40® ESG UCITS ETF

BNP Paribas Easy ECPI GLOBAL ESG INFRASTRUCTURE UCITS ETF  
BNP Paribas Easy MSCI World ESG Filtered Min TE UCITS ETF  
BNP Paribas Easy S&P 500 ESG UCITS ETF  
BNP PARIBAS ENERGIE & INDUSTRIE EUROPE ISR  
BNP Paribas European Junior Infra Debt Fund 1  
BNP PARIBAS EUROPEAN JUNIOR INFRA MASTER DEBT FUND I  
BNP PARIBAS FINANCE EUROPE ISR  
BNP Paribas French Enhanced Real Estate Debt Fund  
BNP PARIBAS FUND III N.V. BNP PARIBAS ESG GLOBAL PROPERTY SECURITIES INDEX FUND  
BNP PARIBAS FUND III N.V. BNP PARIBAS ESG NETHERLANDS INDEX FUND  
BNP PARIBAS FUND III N.V. BNP PARIBAS GLOBAL INCOME MULTI-FACTOR EQUITY FUND  
BNP PARIBAS GLOBAL BOND PLUS  
BNP PARIBAS GLOBAL STRATEGIC BOND  
BNP Paribas Green Business  
BNP PARIBAS IMMOBILIER ISR  
BNP PARIBAS INCREMENTAL EQUITY ALLOCATION  
BNP PARIBAS INDICE FRANCE ESG  
BNP PARIBAS Infrastructure Investments Fund  
BNP PARIBAS LONG TERME  
BNP PARIBAS MIDCAP EURO  
BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR  
BNP PARIBAS MOIS ISR  
BNP PARIBAS MONE ETAT  
BNP PARIBAS MONETAIRE ASSURANCE  
BNP Paribas Money 3 M  
BNP PARIBAS MULTI-FACTOR BONDS HIGH VOL  
BNP PARIBAS MULTIGESTION ISR ACTIONS EURO  
BNP PARIBAS MULTIGESTION ISR ACTIONS MONDE  
BNP Paribas Next Tech  
BNP PARIBAS NORDIC SUSTAINABLE EVOLUTION  
BNP Paribas NOVO 2018  
BNP PARIBAS OBLI ISR  
BNP PARIBAS OBLI LONG TERME  
BNP PARIBAS OBLI REVENUS  
BNP Paribas Perspectives 2022-2024  
BNP Paribas Perspectives 2025-2027  
BNP Paribas Perspectives 2028-2030  
BNP Paribas Perspectives 2031-2033  
BNP Paribas Perspectives 2034-2036  
BNP Paribas Perspectives 2037-2039  
BNP Paribas Perspectives 2040-2042  
BNP Paribas Perspectives Court Terme  
BNP Paribas Perspectives Long Terme

BNP Paribas Perspectives Modéré 2022-2024  
BNP Paribas Perspectives Modéré 2025-2027  
BNP Paribas Perspectives Modéré 2028-2030  
BNP Paribas Perspectives Modéré 2031-2033  
BNP Paribas Perspectives Modéré 2034-2036  
BNP Paribas Perspectives Modéré 2037-2039  
BNP Paribas Perspectives Modéré Long Terme  
BNP Paribas Perspectives Moyen Terme  
BNP PARIBAS PROTECTION MONDE  
BNP PARIBAS SELECTION DYNAMIQUE  
BNP PARIBAS SELECTION FLEXIBLE  
BNP Paribas Sélection Patrimoine Responsable  
BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR  
BNP PARIBAS SOCIAL ET SOLIDAIRE  
BNP PARIBAS SUSTAINABLE INVEST 3M  
BNP PARIBAS TECHNOLOGIES EUROPE ISR  
BNP Paribas Valeurs Euro ISR  
BNP PARIBAS VALEURS FRANCAISES ISR  
BNPPF PRIVATE BALANCED  
BNPPF PRIVATE CONSERVATIVE  
BNPPF PRIVATE DEFENSIVE  
BNPPF PRIVATE DYNAMIC  
BNPPF PRIVATE FLEXIBLE  
BNPPF PRIVATE FLEXIBLE BALANCED  
BNPPF PRIVATE GROWTH  
BNPPF PRIVATE SUSTAINABLE BALANCED  
BNPPF PRIVATE SUSTAINABLE DEFENSIVE  
BNPPF PRIVATE SUSTAINABLE DYNAMIC  
BNPPF PRIVATE SUSTAINABLE EQUITY AND BOND YIELD  
BNPPF PRIVATE SUSTAINABLE GROWTH  
BNPPF PRIVATE WEALTH SUSTAINABLE BALANCED  
BNPPF PRIVATE WEALTH SUSTAINABLE DEFENSIVE  
BNPPF PRIVATE WEALTH SUSTAINABLE DYNAMIC  
BNPPF PRIVATE WEALTH SUSTAINABLE GROWTH  
BNPPF S-FUND BONDS EUR  
BNPPF S-FUND BONDS OPPORTUNITIES  
BNPPF S-FUND BONDS USD  
BNPPF S-FUND EQUITY EMERGING MARKETS  
BNPPF S-FUND EQUITY EUROPE  
BNPPF S-FUND EQUITY JAPAN  
BNPPF S-FUND EQUITY REAL ESTATE EUROPE OPPORTUNITY  
BNPPF S-FUND EQUITY USA  
Equity Global SDG Champions Protection 90%

FONDO BNPP SEICEDOLE  
FundQuest EthisWorld  
GF Ambition Solidaire  
HARMONY PRIME  
MULTIMANAGERS ACTIONS EURO- SST  
MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE -FIDELITY  
MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC  
MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM  
MULTIMANAGERS EQUILIBRE - CARMIGNAC PATRIMOINE  
MULTIPAR ACTIONS EURO Bas Carbone  
MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE  
MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR  
MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE  
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027  
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030  
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033  
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036  
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039  
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042  
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME  
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME  
MULTIPAR CROISSANCE INCLUSIVE  
MULTIPAR DIVERSIFIE EQUILIBRE  
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE  
MULTIPAR GLOBAL PATRIMOINE  
MULTIPAR MONETAIRE EURO  
MULTIPAR MONETAIRE SELECTION  
MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE  
MULTIPAR OBLIG COURT TERME  
MULTIPAR OBLIG EURO  
MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE  
MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE  
MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE  
THEAM QUANT- BOND EUROPE CLIMATE CARBON OFFSET PLAN  
THEAM QUANT- EQUITY EUROPE CLIMATE CARE  
THEAM QUANT- Equity Europe Climate Care Protection 90%  
THEAM QUANT- EQUITY EUROPE GURU  
THEAM QUANT- Equity Eurozone Guru  
THEAM QUANT- Equity iESG Eurozone Income Defensive  
THEAM QUANT- EQUITY US GURU  
THEAM QUANT- Equity World Global Goals  
THEAM QUANT- EQUITY WORLD GURU  
THEAM QUANT EUROPE CLIMATE CARBON OFFSET PLAN

THEAM QUANT- Europe Target Premium  
THEAM QUANT- FIXED INCOME DIVERSIFIER  
THEAM QUANT- New Energy Opportunities  
THEAM QUANT- World Climate Carbon Offset Plan  
THEAM QUANT FUNDS - World Climate Navigator 90% Protected

## 2) Liste des OPC article 9 (BNPP AM Europe)

BNP PARIBAS AQUA  
BNP PARIBAS EURO CLIMATE ALIGNED  
BNP PARIBAS OBLI ETAT EURO GREEN  
BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT  
BNPPF PRIVATE SUSTAINABLE AMBITION BALANCED  
MULTIPAR AQUA  
MULTIPAR GREEN BOND



## PARTIE II

Partie II – Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre



## J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

BNPP AM Europe (précédemment dénommée BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France), W51AX6427FJZJFPF8H34, considère les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité de ses décisions d'investissement. Les informations ci-dessous sont le bilan consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BNPP AM Europe conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers.

Cette déclaration sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2023.

En tant que gérant d'actifs mondial diversifié, BNPP AM Europe a des incidences négatives (PAI) qui sont principalement indirectes, par l'intermédiaire des entités dans lesquelles nous investissons. Nous assumons notre responsabilité d'identifier et d'atténuer les 14 PAI d'entreprise obligatoires, les 3 PAI d'entreprise volontaires et les 2 PAI souverains.

BNPP AM Europe est une entité de BNP Paribas Asset Management, l'activité de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas (BNPP AM).

Les différents piliers de notre approche de durabilité de BNPP AM (vision prospective, conduite responsable des entreprises, intégration ESG, vote et engagement, et la durabilité dans notre gamme de produit) contribuent à la prise en compte de ces PAI. Ces piliers sont décrits plus en détail dans notre [Sustainability report de 2023](#).

Notre cadre stratégique pour identifier et traiter les incidences négatives est basé sur 1) notre [Politique de conduite responsable des entreprises \(RBC\)](#), qui identifie les secteurs et les comportements qui présentent un risque élevé d'impacts négatifs en violation des normes internationales afin de les exclure; 2) nos [lignes directrices d'intégration ESG](#), qui aident nos équipes d'investissement à identifier les risques ESG, y compris ceux liés aux PAI; et 3) notre [Politique de vote et d'engagement](#), qui définissent la façon dont nous exerçons nos droits de vote et interagissons auprès des émetteurs.

Afin d'identifier et d'évaluer les principales incidences négatives, nous nous appuyons sur notre analyse et les résultats de notre recherche ESG qui sont indépendants, basés sur plusieurs sources et ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG.

Nos activités de vote et d'engagement contribuent à la prise en compte des différents PAI. Notre approche du vote et de l'engagement repose sur les stratégies d'engagement suivantes : (i) engagement lié au vote ; ii) engagement thématique, en mettant l'accent sur les « 3E » (Transition Énergétique, des Écosystèmes sains et une plus grande Égalité dans nos sociétés, plus détails dans la partie I section A.1.d); (iii) engagement lié à la performance de l'émetteur. Elle contient des mesures d'escalade dans les cas où l'engagement produit des progrès insuffisants.

BNPP AM reconnaît que dans de nombreuses situations, la lutte contre les principales incidences négatives sur la société et l'environnement nécessite un effort collectif et adhère donc autant que possible aux codes de conduite responsable des entreprises et aux normes internationalement reconnues.

Les seuils suivants sont utilisés pour déterminer la couverture effective (c'est-à-dire la couverture des données divisée par les actifs éligibles) : Faible : 0-50 %/Moyenne : > 50-75 %/Élevée : > 75 %. Remarque : Les actifs éligibles pour un PAI spécifique sont les catégories d'actifs qui peuvent recevoir une valeur « non NULL » pour ce PAI. Pour les PAI relatifs aux investissements dans les sociétés, les actifs éligibles correspondent aux investissements dans les entreprises ; hors trésorerie, produits dérivés et obligations souveraines.



## K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés

#### Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence [ Année n ]	Incidence [ année n-1 ]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalent CO2	6 287 367 tCO2e	5 317 378 tCO2e	Couverture effective des données : Élevée <sup>42</sup> Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. BNPP AM a donc décidé de compléter les données rapportées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données rapportées. L'augmentation des émissions absolues de GES de scope 1 s'explique par une augmentation de nos actifs sous gestion dans le périmètre de calcul par rapport à 2022.	Nous avons rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers en 2021 et à partir de l'année 2023, nous avons commencé à rendre compte annuellement de nos progrès dans une section dédiée de notre <a href="#">rapport Sustainability 2023</a> . Dans le cadre de notre <a href="#">Feuille de route Net Zero</a> , nous avons des objectifs intermédiaires de réduction de nos émissions (scope 1 et 2) de 30 % en 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport à une référence de 2019). Notre <a href="#">Politique de conduite responsable des entreprises</a> (RBC) vise à réduire l'exposition aux GES provenant des combustibles fossiles par le biais d'une politique du charbon qui vise à sortir du charbon en 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Elle intègre également une politique stricte sur le pétrole et le gaz non conventionnels.
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalent CO2	1 488 273 tCO2e	1 346 027 tCO2e	Couverture effective des données : Élevée Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. BNPP AM a donc décidé de compléter les données rapportées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données rapportées. L'augmentation des émissions absolues de GES de scope 2 s'explique par une augmentation de nos actifs sous gestion dans le périmètre de calcul par rapport à 2022.	Dans le cadre de notre activité de vote et d'engagement, nous nous sommes engagés à : - Voter pour l'action climatique des entreprises (soutenir des résolutions d'actionnaires pertinentes relatives au climat, s'opposer à des éléments stratégiques pour les entreprises qui ne respectent pas nos attentes climatiques...) - dialoguer avec les entreprises conformément à notre ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt - Agir en faveur d'une politique climatique nationale et internationale alignée sur la neutralité carbone.  Par exemple, nous faisons partie de l'initiative Climate

<sup>42</sup> Les seuils suivants sont utilisés pour déterminer la couverture effective (c'est-à-dire la couverture des données divisée par les actifs éligibles) : Faible : 0-50%/Moyenne : > 50-75%/Élevée : > 75 %. Remarque : Les actifs éligibles pour un PAI spécifique sont les catégories d'actifs qui peuvent recevoir une valeur non NULL pour ce PAI spécifique.

						<p>Action 100 + et nous pilotons ou copilotons le dialogue avec 10 entreprises à travers le monde. Nous appliquons des considérations climatiques (liées à la divulgation des émissions de GES, au lobbying climatique...) au vote sur des points clés tels que le quitus du conseil d'administration ou la (ré)élection des administrateurs.</p>
		<p><b>Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalent CO2</b></p>	<p>64 193 266 tCO2e (rebasé) 4 425 072 tCO2e (non-rebasé)</p>	<p>35 218 444 tCO2e (rebasé) 3 070 866 tCO2e (non-rebasé)</p>	<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. Cela est encore plus problématique pour les émissions de GES Scope 3.</p> <p>BNPP AM a décidé d'utiliser uniquement les données divulguées de la plus haute qualité et de ne pas les compléter par des estimations. Les estimations des émissions de GES Scope 3 varient considérablement d'un fournisseur à l'autre.</p> <p>Par conséquent, la couverture et la qualité des données sur les émissions de GES Scope 3 sont considérées comme très faibles, ce qui pourrait conduire à des chiffres de déclaration faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p> <p>Nous avons fourni deux valeurs pour cet indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une valeur « rebasée » qui correspond à des valeurs pour lesquelles nous avons pris en compte uniquement les émetteurs/instruments pour lesquels des données sont disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération. Cela signifie que nous avons extrapolé les émissions moyennes de GES de scope 3 disponibles pour tous les actifs éligibles, malgré la très faible couverture et la confiance limitée associée à ces données. Cette réduction des émissions de GES de scope 3 vise à fournir une valeur prudente.</li> <li>• Alternativement, une valeur « non rebasée » qui correspond aux valeurs pour lesquelles nous avons attribué</li> </ul>	<p>Des efforts sont en cours afin de mieux évaluer les données des émissions de GES Scope 3 en vue de les inclure dans les cadres d'évaluation internes.</p> <p>Dans le cadre de notre activité de vote et d'engagement, nous appliquons des considérations climatiques, telles que la publication des émissions de GES de scope 3 dans les secteurs clés (énergie, services publics, industrie, matériaux, immobilier, biens de consommation et consommation discrétionnaire) à nos activités de vote et pouvons approuver des éléments clés du vote en conséquence. Plus de détails sont disponibles dans notre politique de gouvernance et de vote.</p>

					<p>un 0 aux émetteurs/instruments lorsque les données sur les émissions de GES de scope 3 n'étaient pas disponibles. Il s'agit de la valeur que nous avons utilisée pour calculer les émissions totales de GES puisqu'elle n'implique pas d'extrapolations.</p> <p>Nous constatons une très forte volatilité entre les émissions de GES de scope 3 de 2022 et de 2023, ce qui peut s'expliquer par la très faible qualité actuelle des données sur les émissions de GES de scope 3. En particulier, l'une des entreprises dans lesquelles nous investissons a divulgué pour la première fois des émissions de GES de scope 3 très élevées.</p>	
		<b>Emissions de GES totales</b>	12 230 783 tCO2	9 734 267 tCO2e	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Pour les émissions de GES de scope 3, BNPPAM a décidé d'utiliser une valeur « non rebasée » qui correspond aux valeurs pour lesquelles nous avons attribué une valeur de 0 aux émetteurs/instruments lorsque les données d'émissions de GES de scope 3 n'étaient pas disponibles.</p> <p>Compte tenu de la faible qualité et de la volatilité des émissions de GES de scope 3, une tendance de nos émissions totales de GES basée sur les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 ne peut être affirmée.</p>	<p>Nous avons rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers en 2021 et à partir de l'année 2023, nous avons commencé à rendre compte annuellement de nos progrès dans une section dédiée de notre <a href="#">Rapport Sustainability 2023</a>.</p> <p>Dans le cadre de notre <a href="#">Feuille de route Net Zero</a>, nous avons des objectifs intermédiaires de réduction de nos émissions (scope 1 et 2) de 30 % en 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport à une référence de 2019).</p> <p>Notre <a href="#">Politique de conduite responsable des entreprises</a> (RBC) vise à réduire l'exposition aux GES provenant des combustibles fossiles par le biais d'une politique du charbon qui vise à sortir du charbon en 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Elle intègre également une politique stricte sur le pétrole et le gaz non conventionnels.</p> <p>Dans le cadre de notre activité de vote et d'engagement, nous nous sommes engagés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voter en faveur de l'action climatique des entreprises (soutenir des résolutions d'actionnaires pertinentes relatives au climatique, s'opposer à des éléments stratégiques pour les entreprises qui ne respectent pas nos attentes climatiques...)</li> <li>- dialoguer avec les entreprises conformément à notre ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt</li> <li>- Agir en faveur d'une politique climatique nationale et internationale alignée sur la neutralité carbone.</li> </ul>

						<p>Par exemple, nous faisons partie de l'initiative Climate Action 100 + et nous pilotons ou copilotons le dialogue avec 10 entreprises à travers le monde. Nous appliquons des considérations climatiques à notre activité de vote (sur des points clés tels que le quitus du conseil d'administration ou la (ré)élection des administrateurs. Ces considérations comprennent, sans s'y limiter, la publication des émissions de GES (y compris le scope3 pour les secteurs importants), le lobbying climatique, etc.</p>
	<b>2. Empreinte carbone</b>	<b>Empreinte carbone en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros investis</b>	64 tCO2e/m€	72 tCO2e/m€	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations.</p> <p>Pour les Scope 1 &amp; 2, BNPP AM a décidé de compléter les données rapportées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données rapportées.</p> <p>Pour le Scope 3, BNPP AM a décidé d'utiliser uniquement les données divulguées de la plus haute qualité et de ne pas les compléter par des estimations. Les estimations des émissions de GES Scope 3 varient considérablement d'un fournisseur à l'autre.</p> <p>Par conséquent, bien que le chiffre global de Couverture effective soit élevé, veuillez noter que les émetteurs pour lesquels les données sur le Scope 3 n'étaient pas disponibles ont une valeur de 0 pour cet indicateur.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p> <p>Compte tenu de la volatilité des émissions de GES de scope 3, une réduction de nos émissions totales de GES basée sur les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 ne peut être affirmée.</p> <p>Veuillez noter que l'empreinte carbone publiée dans notre rapport Sustainability n'inclut pas le scope 3</p>	<p>Dans le cadre de notre activité de vote et d'engagement, nous nous sommes engagés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voter pour l'action climatique des entreprises (soutenir des résolutions d'actionnaires pertinentes relatives au climat, s'opposer à des éléments stratégiques pour les entreprises qui ne respectent pas nos attentes climatiques...)- dialoguer avec les entreprises conformément à notre ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt</li> <li>- Agir en faveur d'une politique climatique nationale et internationale alignée sur la neutralité carbone.</li> </ul> <p>Par exemple, nous faisons partie de l'initiative Climate Action 100 + et nous pilotons ou copilotons le dialogue avec 10 entreprises à travers le monde. Nous appliquons les considérations climatiques (liées à la divulgation des émissions de GES, au lobbying climatique...) au vote sur des points clés tels que le quitus du conseil d'administration ou la (ré)élection des administrateurs.</p>

					et ne peut donc pas être comparée avec ce chiffre.	
	<b>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>	<b>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>	95 tCO2e/m€	148 tCO2e/m€	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations.</p> <p>Pour les Scope 1 &amp; 2, BNPP AM a décidé de compléter les données rapportées par les entreprises par des méthodes d'estimation, afin de fournir un meilleur reporting de notre impact environnemental et de soutenir la réduction du carbone en l'absence de données reportées.</p> <p>Pour le Scope 3, BNPP AM a décidé d'utiliser uniquement les données divulguées de la plus haute qualité et de ne pas les compléter par des estimations. Les estimations des émissions de GES Scope 3 varient considérablement d'un fournisseur à l'autre.</p> <p>Par conséquent, bien que le chiffre global de Couverture effective soit élevé, veuillez noter que les émetteurs pour lesquels les données sur le Scope 3 n'étaient pas disponibles ont une valeur de 0 pour cet indicateur.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p> <p>Compte tenu de la volatilité des émissions de GES de scope 3, une réduction de nos émissions totales de GES basée sur les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 ne peut être affirmée.</p>	<p>Notre <a href="#">méthodologie de notation ESG propriétaire</a> inclut plusieurs indicateurs liés à l'intensité des émissions de GES tels que la tendance de l'intensité carbone ou une intensité carbone spécifique à un secteur. En outre, nos engagements « net zero » nous conduiront à accroître les activités d'engagement et à réduire progressivement nos émissions.</p>
	<b>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	<b>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)</b>	5 % <sup>43</sup>	5%	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>L'identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus supérieurs à 0 provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.</p> <p>Les données sous-jacentes n'identifient pas les entreprises impliquées dans la « distribution de</p>	<p>Conformément à notre Politique RBC, il existe d'importantes restrictions pour investir dans les sociétés impliquées dans l'exploitation minière du charbon thermique et la production d'électricité, ainsi que dans le pétrole et le gaz non conventionnels. Des critères concernant ces exclusions sont disponibles dans notre <a href="#">Politique RBC</a>. Nos engagements « net zero » nous conduiront à augmenter les activités d'engagement et à réduire progressivement l'exposition aux sociétés de ce secteur. Veuillez consulter</p>

<sup>43</sup> Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 6%

					<p>gaz » mais BNPP AM dialogue avec le fournisseur de données afin d'évaluer la faisabilité de capturer cette activité dans un proche avenir. A noter que nous n'avons pas « refundu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>notre <a href="#">feuille de route Net Zero</a> pour plus de détails.</p>
	<p><b>5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</b></p>	<p><b>Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)</b></p>	<p>Part de consommation d'énergie non renouvelable : 60 %</p> <p>Part de la production d'énergie non renouvelable : 64 %</p>	<p>Part de consommation d'énergie non renouvelable : 61 %</p> <p>Part de la production d'énergie non renouvelable : 62 %</p>	<p>Couverture effective des données : Moyenne (Consommation)</p> <p>Couverture effective des données : Faible (production)</p> <p>Ce PAI est en fait deux indicateurs en un : La production et la consommation. L'indicateur de production n'est pertinent que pour les producteurs d'énergie (par exemple les services aux collectivités).</p> <p>L'indicateur de consommation est plus largement applicable à l'ensemble des secteurs. Les informations relatives à la production et à la consommation ne sont pas communiquées de manière uniforme par les acteurs du marché, bien que les ratios de couverture aient tendance à être beaucoup plus élevés pour la consommation.</p> <p>Les données sous-jacentes utilisées ne sont basées que sur des données déclarées et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.</p>	<p>Notre <a href="#">méthodologie propriétaire de notation ESG</a> inclut des indicateurs équivalents liés à l'utilisation d'énergies renouvelables tels que la robustesse des programmes d'énergie renouvelable, l'utilisation d'énergies renouvelables ou la part de l'utilisation d'énergie primaire provenant des énergies renouvelables. De plus, notre intégration ESG notre politique d'engagement et notre politique RBC traitent indirectement de cette mesure.</p>
	<p><b>6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</b></p>	<p><b>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique</b></p>	<p>A (agriculture, sylviculture et pêche) : 0,39 GWh/m €</p> <p>B (exploitation minière et carrières) : 0,81 GWh/m €</p> <p>C (fabrication) : 0,41 GWh/m €</p> <p>D (approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air conditionné) : 3,37 GWh/m €</p> <p>E (approvisionnement en eau ; égouts, gestion des déchets</p>	<p>A (agriculture, sylviculture et pêche) : 0,48 GWh/m €</p> <p>B (exploitation minière et carrières) : 1,02 GWh/m €</p> <p>C (fabrication) : 0,46 GWh/m €</p> <p>D (approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air conditionné) : 3,92 GWh/m €</p> <p>E (approvisionnement en eau ; égouts, gestion des déchets</p>	<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>Une évaluation exacte de ce PAI n'existe pas, car la répartition exacte de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique n'est fournie par aucun fournisseur de données.</p> <p>Par conséquent, nous avons supposé qu'une entreprise appartient à sa NACE primaire et que le chiffre de consommation énergétique totale est associé à ce code NACE primaire. Par conséquent, il n'existe pas de répartition sectorielle de la consommation d'énergie par entreprise.</p>	<p>Notre <a href="#">méthodologie propriétaire de notation ESG</a> inclut des indicateurs tel que les émissions absolues de GES, l'intensité des émissions de GES ou les programmes de réduction des GES qui peuvent être considérés comme des substituts indirects puisqu'ils couvrent les émissions du scope 2, et donc les émissions indirectes provenant de l'énergie achetée. Par ailleurs, nos engagements « net zero » à travers la réduction de l'empreinte carbone de nos investissements dans les entreprises du périmètre éligible (scopes 1 et 2) et l'alignement avec « net zero » des sociétés, induisent</p>

			Et activités de remédiation) : 2.86 GWh/m € F (construction) : 0,19 GWh/m € G (commerce de gros et de détail ; réparation de Véhicules automobiles et motos) : 0,27 GWh/m € H (transport et stockage) : 1,63 GWh/m € L (Hébergement et activités de restauration) : 0.94 GWh/m €	Et activités de remédiation) : 2,32 GWh/m € F (construction) : 0,17 GWh/m € G (commerce de gros et de détail ; réparation de Véhicules automobiles et motos) : 0,23 GWh/m € H (transport et stockage) : 1,38 GWh/m € L (Hébergement et activités de restauration) : 1,34 GWh/m €		également une attention particulière sur les émissions du scope 2, et s'attaquent donc à l'intensité de consommation d'énergie des entreprises.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	4 % <sup>44</sup>	4%	Couverture effective des données : Élevée Ce PAI n'est pas directement communiqué par les entreprises et l'évaluation s'appuie sur des recherches d'incidents pour identifier les activités ayant une incidence négative exercées par les entreprises qui peuvent ensuite s'adapter géographiquement aux zones sensibles telles que définies par le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que d'autres zones protégées visées par le règlement délégué. Cette approche comporte les limites suivantes : 1) L'accès à la base de données « Key Biodiversity Area » (KBA) n'est pas public, ce qui réduit la possibilité d'établir une corrélation entre les différents lieux. 2) Une évaluation des opérations situées dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité nécessiterait une perspective spatiale qui, à l'heure actuelle, n'est pas disponible en raison du manque de bases de données au niveau des actifs. Par conséquent, la seule donnée spatialement explicite que nous utilisons est fournie par la recherche d'incidents de notre fournisseur. A noter que nous n'avons pas « refondu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0. Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données	Notre <a href="#">méthodologie propriétaire de notation ESG</a> inclut des indicateurs substitués indirects liés à la qualité des programmes de protection de la biodiversité ou des incidents liés aux défaillances des fournisseurs en matière de protection de la biodiversité. En outre, notre <a href="#">feuille de route Biodiversité</a> détaille notre approche pour renforcer nos actions de vote et d'engagement par le biais d'initiatives d'engagement individuelles/collectives et de nos votes. Nous appliquons des considérations liées à la biodiversité lors de nos votes sur les éléments clés tels que les quitus des administrateurs ou des réélections au conseil d'administration. Ces attentes sont principalement liées à la communication par les entreprises des principaux impacts et dépendances à l'égard de la nature pour les émetteurs ayant des impacts critiques sur les forêts et l'eau douce. Plus de détails sont disponibles dans notre <a href="#">politique de gouvernance et de vote</a> .

<sup>44</sup> Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 5%

					disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,07 t/m € <sup>45</sup>	0,07 t/m €	<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>La plupart des entreprises du monde ne publient toujours pas ces informations. Les entreprises déclarent également les polluants de manière inconsistante.</p> <p>Les fournisseurs de données capturent différents types d'émissions et il existe une certaine incertitude à propos de celle qu'il conviendrait prendre en compte conformément à la réglementation.</p> <p>Pour ces raisons, BNPP AM a décidé d'utiliser une approche plus conservatrice et d'obtenir des données d'un fournisseur de données qui reflète une liste plus complète de polluants pour cette mesure : Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides, et les émissions directes de substances prioritaires telles que définies à l'article 2 (30) de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (par exemple, les métaux lourds, les charges de polluants organiques tels que la demande biochimique d'oxygène et la demande chimique d'oxygène, l'azote et les composés de phosphore).</p> <p>La couverture très faible affichée pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gérants d'actifs.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « rebasé » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Notre <a href="#">méthodologie propriétaire de notation ESG</a> comprend un indicateur de substitution lié à la force de l'initiative d'une entreprise de traiter les effluents générés par son processus de production.</p> <p>En outre, notre <a href="#">feuille de route biodiversité</a> détaille notre approche pour accroître les activités de vote et d'engagement par le biais d'initiatives d'engagement individuelles/ collectives et de nos votes. Nous appliquons des considérations liées à la biodiversité lors de nos votes sur les éléments clés tels que les quitus des administrateurs ou des réélections au conseil d'administration.</p> <p>Ces attentes sont principalement liées à la communication par les entreprises des principaux impacts et dépendances à l'égard de la nature pour les émetteurs ayant des impacts critiques sur les forêts et l'eau douce. Plus de détails sont disponibles dans notre <a href="#">Politique de gouvernance et de vote</a>.</p>

<sup>45</sup> Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 0,87 t/m €.



Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	1,48 t/m € <sup>46</sup>	1,96 t/m €	<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>La plupart des entreprises ne publient toujours pas ces informations. BNPP AM capture à la fois les déchets dangereux et radioactifs tels que rapportés par les entreprises. La couverture très faible affichée pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gérants d'actifs.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « rebasé » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>Notre <a href="#">méthodologie propriétaire de notation ESG</a> n'inclut pas encore d'indicateur directement lié aux émissions de déchets dangereux et radioactifs générés en raison de préoccupations liées à la couverture des données, mais comprend un indicateur de substitution lié à la robustesse d'une initiative de l'entreprise visant à réduire les déchets dangereux de ses propres activités.</p> <p>En outre, notre <a href="#">feuille de route biodiversité</a> détaille notre approche pour accroître les activités de vote et d'engagement par le biais d'initiatives d'engagement individuelles/ collectives et de nos votes. Nous appliquons des considérations liées à la biodiversité lors de nos votes sur les éléments clés tels que les quitus des administrateurs ou des réélections au conseil d'administration.</p> <p>Ces attentes sont principalement liées à la communication par les entreprises des principaux impacts et dépendances à l'égard de la nature pour les émetteurs ayant des impacts critiques sur les forêts et l'eau douce. Plus de détails sont disponibles dans notre <a href="#">politique de gouvernance et de vote</a>.</p>
---------	---	---	--------------------------	------------	---	--

**Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence [ Année n ]	Incidence [ année n-1 ]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0.03% <sup>47</sup>	0.05%	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs de données en raison d'une évaluation différente de ce PAI.</p> <p>La plupart des fournisseurs s'appuient sur des analyses d'articles de presse et sur des modèles d'IA/NLP pour signaler d'éventuelles violations. Dans certains cas, certains fournisseurs de données procèdent à un examen manuel afin de valider les cas recensés.</p> <p>BNPP AM utilise une approche rigoureuse qui se compose de plusieurs niveaux d'évaluation manuelle réalisée par des équipes de recherche spécialisées (tant externes qu'internes),</p>	<p>Notre <a href="#">méthodologie propriétaire de notation ESG</a> inclut plusieurs indicateurs de politique et de programmes liés aux Principes PMNU et aux directives des EMN de l'OCDE. Dans le cadre de nos activités d'engagement, nous nous efforçons de dialoguer avec des entreprises exposées au risque de violation d'un ou plusieurs Principes du PMNU ou EMN de l'OCDE. BNPP AM dialogue avec et/ou exclut les sociétés qui font l'objet de controverses graves, conformément à notre <a href="#">Politique de conduite responsable des entreprises (RBC)</a>.</p>

<sup>46</sup> Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 4.39 t/m€.

<sup>47</sup> Note the rebased value for this indicator is: 0.04%.

					<p>de contacts et du dialogue avec les entreprises (dans certains cas) ainsi que de niveaux de gouvernance supplémentaires et de comités de revue qui peuvent évaluer et contester les évaluations finales.</p> <p>L'évaluation effectuée est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations unies et les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « refondu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p> <p>Le chiffre non nul ici peut s'expliquer par la non-application de notre Politique RBC dans certains mandats de clients spécifiques et/ou l'inclusion d'une poignée d'émetteurs qui peuvent être considérés comme étant en violation des lignes directrices du PMNU et de l'OCDE sur les EMN par notre fournisseur pour ce PAI mais avec lesquels nous menons un engagement actif visant à améliorer le comportement des entreprises.</p>	<p>En outre, BNPP AM peut s'opposer ou s'abstenir sur les éléments de vote où la société est impliquée dans des violations graves de notre <a href="#">Politique RBC</a> – y compris les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou de nos politiques sectorielles, liées à des risques environnementaux et/ou sociaux. Plus de détails sont disponibles dans notre <a href="#">Politique de gouvernance et de vote</a>.</p>
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	41 % <sup>48</sup>	42%	<p>Couverture effective des données : Moyenne</p> <p>Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs en raison de différentes interprétations de ce PAI.</p> <p>Certains fournisseurs signalent très peu d'émetteurs comme non conformes à ce PAI, tandis que d'autres signalent presque tous comme non conformes.</p> <p>Les fournisseurs de données faisant état de chiffres faibles s'appuient généralement sur l'existence de toute politique visant à répondre aux Principes du PMNU ou aux directives de l'OCDE, et non sur des politiques visant à répondre à tous les Principes du PMNU (et aux mécanismes de règlement des griefs).</p> <p>Le reporting sur le marché de cette valeur pourrait changer de manière significative dans les deux sens sur la base des futures précisions apportées par les régulateurs qui pourraient être apportées. En attendant, nous ne communiquerons ce chiffre qu'au niveau de l'ensemble de l'entité et nous</p>	<p>Notre <a href="#">méthodologie propriétaire de notation ESG</a> inclut plusieurs indicateurs de politique et de programmes liés aux Principes PMNU et aux directives des EMN de l'OCDE. Dans le cadre de nos activités d'engagement, nous nous efforçons de dialoguer avec entreprises exposées au risque de violation d'un ou plusieurs Principes du PMNU ou EMN de l'OCDE. BNPP AM dialogue avec et/ou exclut les sociétés qui font l'objet de controverses graves, conformément à notre <a href="#">Politique de conduite responsable des entreprises (RBC)</a>.</p> <p>En outre, BNPP AM peut s'opposer ou s'abstenir sur les éléments de vote où la société est impliquée dans des violations graves de notre Politique de conduite responsable (RBC) – y compris les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou de nos politiques sectorielles, liées à des risques environnementaux et/ou</p>	

<sup>48</sup> Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 66%.

					<p>nous appuierons sur une interprétation plus conservatrice de ce PAI.</p> <p>L'évaluation effectuée est fondée sur tous les Principes du PMNU et les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.</p> <p>A noter que nous n'avons pas « refondu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	<p>sociaux. Plus de détails sont disponibles dans notre <a href="#">Politique de gouvernance et de vote</a>.</p>
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	4%	5%	<p>Couverture effective des données : Faible</p> <p>La plupart des entreprises ne publient pas toujours ces informations. Certains fournisseurs s'efforcent de communiquer les chiffres communiqués par des entreprises qui ne sont pas fondés sur la définition exacte de la réglementation, ce qui pourrait aboutir à des incohérences dans les données. D'autres augmentent la couverture de cet indicateur en s'appuyant sur les chiffres fournis par les succursales locales des entreprises internationales et ne représentent donc pas fidèlement l'empreinte mondiale de l'entreprise et son impact sur cet indicateur. BNPP AM a décidé de s'appuyer sur les chiffres publiés qui sont strictement cohérents avec la définition réglementaire et de ne pas utiliser de valeurs de substitution.</p>	<p>Notre <a href="#">méthodologie propriétaire de notation ESG</a> n'inclut pas encore d'indicateur directement lié à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en raison des inquiétudes liées à la couverture des données, mais comprend un indicateur de substitution lié à la qualité des programmes de diversité d'une entreprise. Nous visons à publier une feuille de route sur les thèmes de l'égalité en 2024. Cette feuille de route tracera la voie à suivre pour examiner les sujets tels que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et la diversité au sein des conseils d'administration.</p>	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40 %	39%	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Les données sous-jacentes sont collectées directement auprès des entreprises (par notre fournisseur de données)</p>	<p>Ces critères sont intégrés dans notre <a href="#">méthodologie de notation ESG</a> et notre <a href="#">Politique de gouvernance et de vote</a>. En effet, dans le cadre de notre activité de vote, nous avons fixé des seuils de mixité au sein des conseils d'administration, qui ont été renforcés progressivement au fil du temps. Nous pouvons nous abstenir ou voter contre un candidat au conseil si le candidat n'est pas une femme et : Moins de 35 % des administrateurs sont des femmes (pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud) ou moins de 20 % des administrateurs sont des femmes (pour les autres marchés). En 2025, nous avons pour objectif d'appliquer un seuil de 40 % de femmes au conseil d'administration sur les marchés matures (Europe, Amérique du Nord, Australie,</p>	

						Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud). Voir notre <a href="#">politique de gouvernance et de vote</a> pour plus de détails.
	<b>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</b>	<b>Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)</b>	0 %	0%	Couverture effective des données : Élevée L'identification des sociétés impliquées dans des armes controversées a été réalisée sur la base de recherches effectuées par le fournisseur de données et de preuves d'activité et d'implication dans les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les armes biologiques et chimiques.	Conformément à notre Politique RBC, nous ne souhaitons pas investir dans des sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce ou le stockage d'« armes controversées », ou dans toute autre activité impliquant des armes controversées. Il s'agit notamment des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel terrestres, des armes chimiques et biologiques, des armes nucléaires/à l'uranium appauvri et des munitions au phosphore blanc. Voir notre <a href="#">Politique RBC</a> pour plus de détails. La plupart de ces armes sont couvertes par des conventions internationales et les investissements sont déjà interdits dans certaines juridictions. Nous continuerons à respecter ce principe dans notre gamme de produits (fonds ouverts et mandats). Pour les mandats, ces principes seront appliqués nonobstant l'adhésion du client à la Politique RBC de BNPP AM.

## Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité Elément de mesure		Elément de mesure	Incidence [ Année n ]	Incidence [ année n-1 ]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalent CO2 par millions d'euros du produit intérieur brut	18 tCO2e/m€	19 tCO2e/m€	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>Pour les Scope 1 &amp; 2, BNPP AM a décidé d'utiliser un ensemble de données qui combine les rapports au niveau des pays provenant de sources multiples avec des modèles d'estimation qui permettent de garantir que les données sont disponibles pour tous les pays sur une année donnée. Il a également été décidé d'inclure des estimations des émissions liées à Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et de la Forêts (UTCATF), ce qui conduit globalement à des chiffres plus élevés.</p> <p>Cependant, les données Scope 3 ne sont disponibles que jusqu'en 2018, ce qui est inconsistant avec la disponibilité des données Scope 1 et 2 qui couvrent 2019 et, par conséquent, le Scope 3 n'est pas inclus dans les chiffres publiés.</p>	<p>Notre système de notation ESG propriétaire pour les émetteurs souverains évalue l'engagement des pays à réduire leurs émissions de GES pour se conformer à l'objectif de 2° C de l'Accord de Paris, au regard de leurs contributions nationale déterminées, et analyse les politiques des pays adoptées pour lutter contre le changement climatique.</p> <p>La méthodologie de notation met également l'accent sur les engagements climatiques des pays. L'évaluation de l'atténuation du changement climatique évalue les mesures mises en place par les pays pour lutter contre le changement climatique. Elle complète l'évaluation de la performance climatique actuelle, qui fait partie de l'évaluation de la performance ESG.</p> <p>Ce volet combine une évaluation quantitative des ambitions climatiques du pays avec une évaluation qualitative des lois et des politiques mises en place pour soutenir ces ambitions.</p> <p>Dans le cadre de notre politique d'engagement, nous ciblons les États par le biais de nos initiatives d'engagement et plus particulièrement autour des émissions obligatoires thématiques, car les obligations souveraines dont l'utilisation du produit est liée au climat peuvent contribuer à réduire l'empreinte carbone des pays et à augmenter les émissions évitées.</p>
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	2 pays (1.8% en relatif)	3 pays (2.7% en relatif)	<p>Couverture effective des données : Élevée</p> <p>La définition de ce qui constitue une « violation sociale » telle que mentionnée dans le présent PAI n'est pas décrite de manière explicite dans le règlement. D'autres cadres tels que le label Towards Sustainability existent mais sont plus prescriptifs.</p> <p>L'identification des pays sujets à des violations sociales a été réalisée sur la base de recherches effectuées par le fournisseur de données et l'identification de controverses pertinentes liées à des sujets sociaux. Les sujets sociaux examinés sont les suivants : Conflit civil, répression</p>	<p>Plusieurs indicateurs liés à des violations sociales sont intégrés dans notre système de notation ESG des états, dont : Droit du travail et protection sociale, contrôle de la corruption, vie démocratique, sécurité.</p> <p>De plus, le Cadre interne du Groupe BNP Paribas identifie les pays très controversés qui sont signalés sur une liste d'exclusion dédiée. En outre, les pays doivent être considérés comme des émetteurs souverains investissables pour certains de</p>

					étatique, conflit transnational, criminalité violente, droits du travail, discrimination.	nos fonds responsable, tels que ceux labellisés Towards Sustainability Quality Standard et Verbändekonzept market practice.
--	--	--	--	--	---	---

## Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité Elément de mesure		Elément de mesure	Incidence [ Année n ]	Incidence [ année n-1 ]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	0 %	0%	Couverture effective des données: Moyenne Un contrôle manuel est effectué sur la base des informations fournies par l'emprunteur ou le sponsor. Tout actif utilisé pour extraire, transporter ou fabriquer des combustibles fossiles est considéré comme exposé.	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial.
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	N/A	N/A	Le processus permettant la production de ce PAI est en cours de mise en place en collaboration avec un fournisseur de données externe. Nous prévoyons la disponibilité de ces données d'ici 2024.  BNPP AM s'appuiera soit sur des données estimées fournies par un fournisseur de données, soit sur des informations fournies par les sponsors pour des actifs immobiliers. Lorsqu'ils seront disponibles, ils communiqueront des documents d'efficacité énergétique (EPC) qui permettront d'identifier la partie inefficace du portefeuille.  Une vérification manuelle sera ensuite effectuée sur la base de ces informations. Lorsqu'elles seront disponibles, ces données seront collectées sur les nouvelles transactions, les transactions passées seront hors du champ d'application.	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial

Emissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalent CO2	110 183 tCO2e	53 072 tCO2e	<p>Couverture effective des données : Moyenne</p> <p>Si la publication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur l'empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. C'est encore plus problématique pour les émissions de GES Scope 3.</p> <p>BNPP AM s'appuie sur des données estimées fournies par un fournisseur de données pour les actifs immobiliers. La définition de la valeur d'entreprise ne s'applique pas aux actifs immobiliers. Par conséquent, l'équipe d'investissement s'est appuyée sur la définition suivante pour calculer la Valeur d'entreprise en tant que Capitaux propres + Dette lorsque :</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitalisation boursière (si la société est cotée en bourse)</li> <li>- Prix de vente connu des actions (si disponible), ou</li> <li>- Valeur d'entreprise connue (si disponible), ou</li> <li>- Multiples de transaction (PER, EV/EBITDA, EV/EBIT, etc.) basés sur des transactions de M &amp; A récentes comparables</li> <li>- Si aucune des données ci-dessus n'est disponible, la valeur comptable des capitaux propres doit être prise en compte</li> </ul> <p>Dette : L'équipe d'investissement utilisera la dette en circulation et les engagements non tirés.</p> <p>Les émissions absolues de GES ont augmenté à mesure que nous ajoutons de nouveaux projets immobiliers à nos portefeuilles.</p>	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré	0.00023 GWh/m2	0.00022 GWh/m2	<p>Couverture effective des données : Moyenne</p> <p>BNPP AM collecte les données relatives à la consommation d'énergie en GWh des actifs immobiliers détenus au mètre carré à partir des données déclarées des emprunteurs et si les données ne sont pas disponibles, des estimations sont utilisées à la place. Un investissement donné peut être composé de plusieurs bâtiments avec des consommations énergétiques différentes. Au niveau de chaque investissement, les consommations d'énergie sont pondérées par mètre carré.</p> <p>Veuillez noter que les données sont collectées au moment de l'investissement pour chaque actif et que les données ne sont pas recalculées puisque nous investissons par le biais de dettes privées et que nous n'avons pas accès à l'information après l'analyse vérificative initiale</p>	Ces critères sont intégrés dans le processus d'évaluation qualitative ESG dédié à la dette privée dans l'immobilier commercial



## Autres indicateurs concernant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité Elément de mesure		Elément de mesure	Incidence [ Année n ]	Incidence [ année n-1 ]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiative pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiative pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	53% <sup>49</sup>	54%	Couverture effective des données : Élevée La définition réglementaire de ce PAI soulève quelques questions sur la signification de « visant à s'aligner sur l'accord de Paris » et « initiative de réduction des émissions de carbone ». BNPP AM a adopté une approche conservatrice en ne considérant que les entreprises ayant des objectifs alignés sur l'accord de Paris (< = 2°C). A noter que nous n'avons pas « refundu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0. Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.	Dans notre feuille de route « Net Zero », notre objectif est d'avoir 60 % de nos investissements dans des entreprises ayant atteint la neutralité carbone, alignées ou en cours d'alignement avec « net zero » (NZ:AAA) d'ici 2030.
Questions sociales et de personnel	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %	1.6 % <sup>50</sup>	2.1%	Couverture effective des données : Élevée L'identification des entreprises qui n'ont pas de code de conduite pour les fournisseurs a été obtenue sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données et de l'identification de preuves pertinentes. A noter que nous n'avons pas « refundu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0. Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.	Notre <a href="#">méthodologie de notation ESG</a> comprend un indicateur lié à l'évaluation du périmètre des normes sociales des fournisseurs. De plus, notre intégration ESG, notre engagement et notre Politique RBC abordent indirectement cette mesure.
Droits de l'Homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de	2.2% <sup>51</sup>	3.1%	Couverture effective des données : Élevée L'identification des entreprises n'ayant pas de politique en matière de droits de l'Homme a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le	Nous évaluons cet indicateur dans <a href="#">notre méthodologie de notation ESG</a> par le biais de notre indicateur de politique en matière de droits de l'Homme. De plus, notre intégration ESG, notre politique d'engagement et

49 Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 58%.

50 Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 1.9%.

51 Notez que la valeur rebasée pour cet indicateur est de : 2.9%.

		l'Homme exprimée en %			<p>fournisseur de données et de l'identification de preuves pertinentes. A noter que nous n'avons pas « refondu » cet indicateur, ce qui signifie que pour les actifs éligibles pour lesquels nous n'avons pas de données, nous avons supposé la valeur à 0.</p> <p>Nous fournissons également la valeur « rebasée » dans la note de bas de page qui correspondent à la valeur pour laquelle nous n'avons pris en considération que les émetteurs/instruments avec des données disponibles, et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en considération.</p>	notre Politique RBC abordent indirectement cette mesure.
--	--	-----------------------	--	--	---	--

## L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

### 1) Cadre stratégique de BNPP AM pour faire face aux principales incidences négatives

Notre cadre stratégique traite les principales incidences négatives (PAI) notamment dans trois documents : 1) [notre Politique de conduite responsable des entreprises \(RBC\)](#), qui identifie les secteurs d'exclusion et les comportements qui présentent un risque élevé d'incidences négatives en violation des normes internationales; 2) nos [lignes directrices d'intégration des critères ESG](#), qui aident nos équipes d'investissement à identifier les critères ESG et les risques qui y sont associés, y compris ceux liés aux PAI; et 3) notre [Politique de vote et d'engagement](#) et notre [Politique de gouvernance et de vote](#), qui définissent la façon dont nous exerçons nos droits de vote en tant que gestionnaire responsable et interagissons avec les émetteurs.

Notre approche de la durabilité s'inscrit dans un cadre de gouvernance à l'échelle de l'entreprise. Ce cadre a pour but de garantir que nos politiques et pratiques en matière de durabilité sont intégrées et mises en œuvre de manière appropriée dans l'ensemble de nos activités, et que toute nouvelle initiative est bien conçue, correctement structurée et mise en œuvre efficacement. Plusieurs comités sont en place pour encadrer nous différente politique :

- Comité exécutif de BNPP AM : Supervision stratégique de notre approche en matière de durabilité
- Le Comité de Durabilité (le « Sustainability Committee ») de BNPP AM – Supervision et validation de la mise en œuvre de notre approche en matière de durabilité.
- Le Comité d'Investissement de BNPP AM - Validation des méthodologies de durabilité applicable à nos investissements et supervision de l'intégration ESG dans nos stratégies d'investissement.
- Le Comité de vote et d'engagement de BNPP AM – Supervision de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement.
- Le Comité Global Produits de BNPP AM - Approuve les caractéristiques de durabilité des produits
- Le Comité Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) de BNPP AM - Supervise la mise en œuvre de notre démarche de RSE

#### a. Politique de conduite responsable des entreprises (RBC)

Notre politique RBC a été approuvée pour la dernière fois en août 2023, par le comité de durabilité de BNPP AM. Elle fournit des orientations sectorielles pour identifier et hiérarchiser les incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la géographie dans laquelle ces activités économiques ont lieu. Ces politiques établissent des critères pour l'exclusion de certains types d'activités qui présentent un risque inacceptable pour la société ou l'environnement, telles que la production de tabac ou de charbon thermique, ainsi que des critères d'évaluation d'autres activités, telles que la production d'huile de palme, qui ne sont pas strictement exclues mais nécessitent un examen plus approfondi. Ils identifient les domaines généraux dans lesquels le risque d'incidences négatives est plus important et nous aident donc à évaluer les entreprises détenues opérant dans ces secteurs en fonction de critères prédéfinis.

Notre politique de RBC établit également un cadre commun pour les investissements et les activités économiques grâce à la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU). Étant donné que le Pacte mondial établit des principes généraux et ambitieux, une approche fondée sur le risque est adoptée au niveau de l'émetteur pour évaluer les violations potentielles des normes internationales sur la base des données disponibles. Cette analyse peut entraîner l'exclusion d'une société de nos portefeuilles gérés activement, ou elle peut conduire à un engagement direct avec l'émetteur pour obtenir plus d'informations ou tenter de changer le comportement de la société.

#### b. Lignes directrices d'intégration des critères ESG

Après l'application de la Politique RBC, nos lignes directrices sur l'intégration des facteurs ESG entrent en vigueur, dans lesquelles nous formulons une série d'engagements importants pour notre analyse des PAI :

- L'analyse ESG des entités se concentre sur les facteurs jugés matériels pour le secteur concerné par le Sustainability Centre, avec la contribution des équipes d'investissement.
- Nous éviterons généralement d'investir dans une entité publique sans analyse ESG, un processus d'analyse ESG qualitative est disponible. Nous maintenons des seuils de couverture minimum de notation ESG pour les fonds (le cas échéant, 90 % pour les marchés développés et 75 % pour les marchés émergents, les moyennes et petites

capitalisations et les titres à haut rendement). Nous effectuons une analyse ESG qualitative en l'absence d'une notation ESG quantitative. Nous éviterons d'investir dans une entité privée sans effectuer de due diligence ESG (qui pourrait inclure une analyse qualitative ou la réception d'un questionnaire ESG dûment complété).

- Notre objectif est de détenir des portefeuilles ayant une notation ESG supérieure et une empreinte carbone inférieure à celles de leur indice de référence respectif (investi) (cette règle est également appelée « meilleur que l'indice de référence » ou « règle BTB »).

Nous mettons en œuvre nos lignes directrices d'intégration ESG principalement en fournissant à nos équipes d'investissement une notation ESG des émetteurs. Notre [cadre de notation ESG propriétaire](#) comprend la prise en compte de plusieurs indicateurs PAI et PAI-adjacents. Grâce à notre cartographie de matérialité, nous identifions les risques/thèmes ESG qui sont importants pour chaque secteur. Par conséquent, la pondération allouée à chaque risque/thème variera en fonction de la pertinence de ce thème pour un secteur particulier. Nous regroupons les mesures individuelles de notre cadre de notation ESG en 11 thèmes communs ; cependant, les mesures sous-jacentes utilisées pour évaluer la performance dans chaque thème varient selon le secteur. Cela nous permet de nous assurer que la probabilité d'occurrence et la gravité de ces risques ESG et leurs PAI adjacents sont évalués de manière appropriée.

Les équipes de gestion des risques monitorent les portefeuilles qui appliquent la Politique RBC et le passage d'ordre pour tout investissement dans des titres exclus est bloqué par notre outil de passage des ordres. Les équipes de gestion des risques monitorent également les portefeuilles qui appliquent les lignes directrices d'intégration ESG et surveillent également la conformité aux engagements des portefeuilles. En outre, les fonds des articles 8 et 9 domiciliés en Europe appliquent nos critères d'intégration ESG, à l'exception des fonds indiciels, des ETF et des fonds suivant une approche systématique pour lesquels l'intégration des pratiques de durabilité est définie par la construction de l'indice.

### c. Politique de vote et d'engagement et Politique de gouvernance et de vote

Notre [Politique de vote et d'engagement](#) et notre [Politique de gouvernance et de vote](#) publiées en 2024 ont été approuvées par le comité de vote et d'engagement en décembre 2023 et par le conseil d'administration de BNPP AM Europe en mars 2024. Elles décrivent ce que nous attendons des sociétés et la façon dont nous nous acquittons de nos responsabilités en tant qu'actionnaire. Nous nous engageons à être un « créateur d'avenir », en utilisant nos investissements et notre dialogue avec les entreprises et les décideurs politiques pour plaider en faveur d'une économie à bas carbone, durable sur le plan environnemental et inclusive. La responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques incombe à l'équipe de vote et d'engagement du Sustainability Centre. L'équipe publie chaque année plusieurs rapports sur ces activités.

Plus de détails sur notre politique de vote et d'engagement sont disponibles dans la Partie I dans les sections [D.1](#) et [D.2](#).

Notre cadre stratégique pour traiter les PAI basé sur notre Politique RBC, "Better Than Benchmark"<sup>52</sup> (ou équivalent) sur la notation ESG avec une couverture et un engagement minimal est appliqué à la plupart de nos fonds visés aux articles 8 et 9, à l'exception de cas spécifiques en raison de la dépendance de la stratégie vis-à-vis d'acteurs externes (par exemple, les ETFs qui dépendent d'indices externes, ou les fonds de fonds qui dépendent de fonds externes). Pour plus de détails sur les PAI pris en compte par nos politiques RBC, d'intégration ESG et de vote et d'engagement, veuillez consulter notre [déclaration SFDR](#).

## 2) Identification et évaluation des principales incidences négatives

### a. Sources de données

Notre analyse et nos résultats de recherche ESG sont indépendants et reposent sur une grande variété de sources qui ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG. Il s'agit notamment des connaissances que nous acquérons en participant à divers forums et communautés d'investissement, de nos relations avec les établissements universitaires et des informations en provenance de la société civile (une liste des initiatives auxquelles nous participons est disponible en annexe). En ce qui concerne les fournisseurs de données de marché, nous les sélectionnons à l'aide d'un processus de diligence spécifique en deux étapes. Notre groupe de recherche quantitative commence par analyser les ensembles de données des fournisseurs, ce qui comprend l'examen de la couverture des données et de leur qualité, ainsi qu'un examen

<sup>52</sup> Mieux que l'indice

statistique des méthodologies d'estimation, entre autres. Parallèlement, le Sustainability Centre procède à un examen qualitatif des méthodologies utilisées et de la pertinence des critères de sélection.

Notre équipe des données de marché supervise la gouvernance liée à la relation avec les différents fournisseurs, dans le cadre de ce processus, nous effectuons également un examen annuel de nos contrats.

Nos prestataires externes spécialisés sont définis dans la Partie I (section [B.1.b](#)) de ce rapport.

### b. Lorsque l'information est difficilement accessible

Pour seulement quelques PAI, nous disposons déjà de données facilement accessibles grâce à notre recherche ESG existante. Par conséquent, en 2022, nous avons lancé un projet complet de recherche et de sélection de données afin d'évaluer les solutions de données PAI de différents fournisseurs.

Dans le cas où le niveau de divulgation de certains PAI est très faible, nous avons pris en compte les données estimées des fournisseurs de données. Notre priorité a été de nous fier uniquement aux données reportées. Toutefois, dans un nombre de cas très limité où nous avons jugé que la qualité des données était suffisante, nous nous sommes fiés à des estimations. Cela contribue à limiter la marge d'erreur des méthodologies utilisées.

En outre, nous avons collaboré avec certains fournisseurs de données pour améliorer la qualité des données pour certains PAI.

Grâce à notre processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données et à l'analyse et la recherche ESG, nous nous efforçons d'assurer le meilleur niveau de qualité des données pour évaluer les PAI. Les limites liées aux données quantitatives sont détaillées dans la colonne « explication » du tableau ci-dessus.

Notre déclaration SFDR explore plus en détail la façon dont nous considérons les PAI d'un point de vue qualitatif. En particulier, elle décrit comment les différents piliers de notre approche de la durabilité (c'est-à-dire une vision prospective, la conduite responsable des entreprises, l'intégration ESG, l'engagement et le vote, et la durabilité dans notre gamme de produits) contribuent à la prise en compte des PAI.

En plus du reporting quantitatif des PAI au niveau de BNPP AM Europe divulgué dans ce document, nous choisissons également de divulguer au niveau du fonds les valeurs quantitatives de certains PAI, en fonction de la couverture de données que nous atteignons pour chaque fonds. Bien que nos méthodes de calcul soient cohérentes pour chaque PAI entre notre rapport d'entité et nos modèles ESG européens (EET)<sup>53</sup> au niveau des fonds, dans certains cas, nous présentons des données dans ce rapport au niveau de l'entité qui ne sont pas présentées dans les EET. La raison de cet écart est principalement liée aux problèmes de couverture effective des données au niveau des fonds. Plus précisément, nous appliquons une règle au niveau du fonds qui n'autorise la déclaration PAI pour un fonds que si la couverture effective des données est supérieure à 50% pour l'indicateur et que les actifs éligibles du fonds sont supérieurs à 5%.

## M. Politique d'engagement

Nous nous concentrons sur les questions matérielles d'un point de vue financier et qui présentent des risques majeurs pour la société ou l'environnement, conformément à nos obligations en vertu des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et de l'ensemble des traités et lois internationaux qui sous-tendent les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Il est également conforme à notre responsabilité fiduciaire de faire notre possible pour atténuer les risques systémiques qui ont une incidence sur nos clients et les opportunités d'investissement futures, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et les inégalités. Ces risques systémiques sont souvent au centre de nos campagnes thématiques de dialogue sur le long terme. Voir notre [GSS](#), qui détaille les thématiques qui, selon nous, sont des conditions nécessaires à un système économique durable : la transition Énergétique, des Écosystèmes sains et une plus grande Égalité dans nos sociétés, les « 3E ».

<sup>53</sup> L'EET est une initiative développée par FinDatEx qui vise à échanger des données ESG lisibles par machine en relation avec des produits financiers afin de permettre aux distributeurs et aux intermédiaires de répondre à leurs propres exigences en vertu de SFDR et MiFID2.

Comme mentionné ci-dessus, nos activités de vote et d'engagement contribuent à la prise en compte des différents PAI. Grâce à notre engagement et notre vote, nous abordons des sujets liés aux 14 PAI d'entreprise obligatoires (à l'exception du PAI 12), aux 3 PAI d'entreprise volontaires que nous avons sélectionnés, ainsi qu'aux 2 PAI souverains. Par exemple, pour les PAI 1, 2, 3, dans le cadre de notre adhésion à l'initiative Climate Action 100+ (CA 100+), nous plaidons en faveur d'un alignement du lobbying climatique des entreprises avec l'Accord de Paris. Nous dialoguons avec les sociétés dans nos portefeuilles sur leurs efforts de décarbonation. Nous considérons également les sujets couverts par les PAI 1, 2, 3 à travers notre activité de vote sur les résolutions climatiques et environnementales (émanant des actionnaires ou de la direction), mais aussi en appliquant des considérations climatiques et environnementales à d'autres points clés de l'ordre du jour (cf. Section III. Lignes Directrices Pour Le Vote, Sous-section 5. Propositions et considérations environnementales et sociales» de notre [Politique de gouvernance et de vote](#)). Par exemple, nous nous opposons aux résolutions de la direction au sein des entreprises qui ne rendent pas correctement compte de leur empreinte carbone, et nous soutenons par ailleurs les résolutions des actionnaires lorsqu'elles sont alignées à nos attentes ESG. Plus de détails pour chacun des autres PAI peuvent être trouvés dans l'annexe de notre [déclaration SFDR](#).

Par conséquent, notre approche du vote et de l'engagement repose sur les stratégies d'engagement suivantes : (i) engagement lié au vote ; ii) engagement thématique, en mettant l'accent sur les « 3E » ; (iii) engagement lié à la performance des émetteurs. Plus de détails, sur chacune de ces stratégies est disponible dans notre [Politique de vote et d'engagement](#) (en anglais).

Le dialogue investisseur-émetteur constitue la base d'une bonne gouvernance, permettant d'établir des relations de confiance au fil du temps et des discussions constructives qui ne seraient peut-être pas abordées autrement. Cependant, il arrive que des mesures plus fortes soient nécessaires pour inciter une entreprise à faire évoluer ses pratiques, voire à discuter de nos préoccupations. Par conséquent, notre [Politique de vote et d'engagement](#) contient des mesures d'escalade dans les cas où l'engagement produit des progrès insuffisants. Dans de telles situations, nous pouvons décider, entre autres, de voter contre le quitus du conseil d'administration d'une société, la réélection des administrateurs ou les comptes financiers, de poser des questions en privé aux membres de la direction de l'entreprise, de poser des questions publiques aux assemblées générales, de proposer des résolutions d'actionnaire, rarement, mais lorsque cela est jugé approprié, annoncer nos intentions de vote à l'avance; ou d'autres stratégies juridiques. En dernier recours, nous pouvons désinvestir des entités qui ne répondent pas favorablement à nos efforts de dialogue ou qui ne montrent aucun signe de transition future vers des pratiques plus durables. Ces décisions sont prises au cas par cas, afin de s'assurer que nos préoccupations ont été correctement entendues et traitées. Notre stratégie de dépôt de résolution d'actionnaire est approuvée par le comité Stewardship une fois par an, ainsi que chaque décision de dépôt de résolution d'actionnaire (voir la sous-section II.4. de la politique).

Chaque année, nous surveillons la performance des émetteurs liés aux sujets couverts par les différents PAI et en tenons compte lorsque nous examinons nos priorités d'engagement et nos décisions de vote. À titre d'exemple, sur le PAI 1, nous surveillons la divulgation des émissions de gaz à effet de serre (GES) par les sociétés cotées en bourse et appliquons des votes de sanction sur des résolutions clés (quitus des membres du conseil d'administration et de la direction / réélections des administrateurs / états financiers) lors de leurs assemblées générales lorsqu'elles ne divulguent pas leurs émissions absolues de GES de manière appropriée. Du côté du dialogue, nous tenons compte des émissions de GES et des cibles de réduction connexes, et nous accordons la priorité au dialogue avec les entreprises identifiées comme les plus émettrices de GES au monde dans le cadre de l'indice de référence « Net Zero Company Benchmark ». Notre dialogue se concentre sur l'alignement de leur stratégie climatique avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard, soutenue par des stratégies de décarbonation et des objectifs intermédiaires crédibles, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius. Les mesures d'escalade prises au cas par cas sont basées sur le suivi de la performance des entreprises d'une année à l'autre, y compris les votes d'opposition sur les résolutions-clés des assemblées générales, les déclarations publiques et le dépôt des résolutions d'actionnaires.

Veuillez consulter notre [déclaration SFDR](#) pour plus de détails.

## N. Références aux normes internationales

BNPP AM reconnaît que, dans de nombreuses situations, adresser les principales incidences négatives sur la société et l'environnement nécessite un effort collectif. Nous reconnaissons également que nous pouvons être beaucoup plus

efficaces lorsque nous travaillons avec d'autres investisseurs/institutions, et que nous pouvons bénéficier de partenariats avec des organisations dédiées à l'analyse, à la recherche ou au plaidoyer sur des questions ESG spécifiques.

BNPP AM est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers et nous avons pour objectif d'aligner notre portefeuille avec les objectifs de l'accord de Paris. Cet engagement souligne notre traitement des PAI 1 à 6. En ce qui concerne l'accent mis sur la durabilité environnementale des PAI 7 à 9, notre volonté de les examiner et de les aborder est souligné par l'Initiative Nature Action 100 dont nous sommes membres et le Groupe de travail Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) dont nous sommes membre adjoint.

La Politique RBC mentionnée dans notre « Cadre stratégique pour faire face aux incidences négatives » (défini dans la section L.1.), illustre un certain nombre de normes internationales auxquelles BNPP AM adhère et qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. En particulier, les PAI numéros 4, 10 et 11 sont au moins partiellement pris en compte et traités par notre Politique RBC qui évalue l'exposition des entreprises au charbon, au pétrole et au gaz, ainsi que les violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations Unies. Enfin, il existe de nombreuses conventions sur les armes controversées auxquelles nous adhérons et qui nous aident à évaluer et à traiter le PAI 14.

Au-delà des normes et des groupes mentionnés ci-dessus, BNPP AM est active dans un certain nombre de groupes industriels et d'initiatives d'engagement collaboratif, comme indiqué dans notre [Politique d'engagement et de vote](#) ainsi que dans notre [Rapport « Sustainability » annuel](#). Il s'agit, sans toutefois s'y limiter, des Principes pour l'investissement responsable (PRI), de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), de Climate Action 100+, du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et de la Global Network Initiative. La liste complète de nos initiatives est disponible en annexes.

Les détails concernant la méthodologie et les données utilisées pour évaluer les différents PAI (et donc le respect des normes internationales et l'alignement sur l'Accord de Paris) peuvent être trouvés dans la section ci-dessus et dans notre déclaration SFDR disponible sur notre [site internet](#) et dans notre [déclaration SFDR](#).

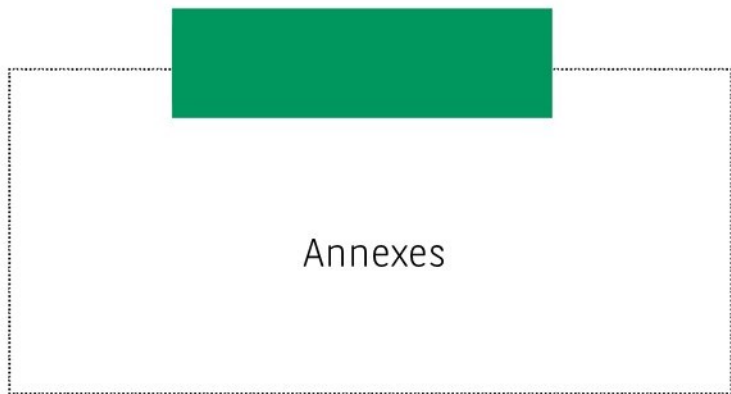
Afin de mesurer l'alignement de nos investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris, nous avons décidé d'utiliser un cadre propriétaire, NZ:AAA (Achieving, Aligned or Aligning), qui s'appuie sur diverses sources et classe les entreprises en fonction de leur niveau d'alignement avec la neutralité carbone. Nous utilisons notamment l'indicateur d'augmentation implicite de la température (ITR), qui permet de suivre la réduction des émissions GES des entreprises par rapport aux objectifs de changement de température mondiale. Cela permet une évaluation comparative des objectifs d'émissions futurs en fonction de l'impact prévu de ces tendances et objectifs sur la température. BNPP AM a sélectionné l'ITR basé sur la fonction de réchauffement du CDP-WWF, qui exploite plusieurs scénarios pour son calcul de l'ITR. La méthodologie complète de l'ITR du CDP-WWF peut être consultée ici : [Méthodologie CDP-WWF](#). Cette méthodologie utilise plusieurs scénarios climatiques provenant du Integrated Assessment Modelling Consortium<sup>54</sup> (Huppman et coll., 2018). Ces scénarios sont ceux utilisés dans le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C. Les scénarios couvrent un large éventail de résultats de température, qui peuvent être classés en fonction du réchauffement climatique en 2100 par rapport aux températures préindustrielles. Leur méthodologie suppose qu'il existe une relation linéaire entre le changement des paramètres cibles communs (par exemple, les émissions absolues, l'intensité des émissions des revenus ou des produits vendus) sur des périodes spécifiques pertinentes pour les horizons d'établissement des objectifs de l'entreprise (par exemple, 2020-2035) et le réchauffement climatique qui en résulte en 2100.

## O. Comparaison historique

Comme il s'agit de notre deuxième rapport, une comparaison historique est uniquement disponible pour les périodes de référence 2022 et 2023.

Nous observons une tendance stable pour la plupart des PAI, les performances des PAI étant très similaires entre 2023 et 2022. Pour quelques PAI, nous notons une légère amélioration des performances, ce qui est encourageant, même si cette tendance doit être confirmée au fil des années. Pour les PAI 1, 2, 3, la très faible qualité des données sur les émissions de GES de scope 3 entraîne une volatilité importante et rend la comparaison historique difficile.

<sup>54</sup> Consortium pour les modèles d'évaluation intégrée



Annexes



## Participation à d'autres initiatives de place

Nous collaborons avec les pouvoirs publics, les régulateurs et d'autres acteurs du marché dans le cadre de diverses initiatives pour harmoniser la réglementation et les politiques liées au fonctionnement des marchés financiers, à la gouvernance d'entreprise et à d'autres sujets liés aux « 3E ». Nous sommes engagés depuis longtemps et avec succès pour faire avancer les politiques publiques et faire progresser nos objectifs en matière de développement durable. Nous préconisons à la fois de renforcer l'intégration ESG au sein du secteur financier et, de façon plus générale, d'améliorer la réglementation liée au développement durable sur les marchés dans lesquels nous investissons. Nous mobilisons activement les pouvoirs publics, contribuant à façonner les marchés dans lesquels nous investissons et les règles qui guident et régissent le comportement des entreprises. Les politiques publiques peuvent nuire à la capacité des investisseurs à long terme de générer des rendements durables et de créer de la valeur. Elles peuvent également affecter la durabilité et la stabilité des marchés financiers, ainsi que les systèmes sociaux, environnementaux et économiques.

Déclarations d'investisseurs que nous avons signées au cours des trois dernières années	Depuis	Transition énergétique	Des écosystèmes sains	Égalité	Autres
Business Call for a UN Plastics Treaty	2021		X		
CDP Open Letter to Governments on the Plastic crisis	2023		X		
Financial Institution Statement ahead of the Convention on Biological Diversity COP15 (Ceres/ Finance for Biodiversity Foundation)	2021		X		
Financial sector statement on biodiversity for COP15 (Investor Agenda)	2021, 2022		X		
G20 Agricultural Subsidies Statement (FAIRR)	2023		X		
Global Investor Statement in Support of an Effective, Fair and Equitable Global Response to COVID-19 (Access to Medicine Index)	2021			X	
Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis (Investor Agenda)	2021	X			
Global Investor Statement Water	2023		X		
Global Roadmap to 2050 for Food and Agriculture: Statement to FAO (FAIRR)	2022	X	X		
Global Standard on Responsible Climate Lobbying	2022	X			
IIGCC Chemical Sector Investor Expectations	2023		X		
Investor Position Statement on Corporate Net Zero Transition Plans (IIGCC)	2021	X			
Investor Statement (FAIRR)	2021		X		
Investor Statement in Support of the Maintenance and Expansion of the Bangladesh Accord	2021			X	
Investor Statement on Tobacco Control	2023			X	
Statement of Support for Extended Producer Responsibility Schemes for Packaging (Ellen MacArthur Foundation)	2021		X		

Source: BNPP AM, décembre 2023.

Adhésions et initiatives auxquelles nous participons	Depuis	Transition énergétique	Des écosystèmes sains	Égalité	Autres
Access to Medicine Index	2016			X	
Access to Nutrition Initiative (ATNI) - (Investor Expectations on Nutrition, Diets and Health)	2014			X	
Align (European Commission, WCMC Europe, Capitals Coalition, Arcadis, ICF, UNEP-WCMC)	2021		X		
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC)	2018	X			
Association Française de la gestion financière (AFG)	10+ years				X
CDP	2012	X	X		
Ceres	2019	X	X		
Climate Action 100+	2017	X			
Council of Institutional Investors (CII)	2018				X
Eurefion	2018				X
European Fund and Asset Management Association (EFAMA)	10+ years				X
Farm Animal Investment Risk and Return Initiative (FAIRR)	2021	X	X		
Forum pour l'investissement responsable (FIR)	10+ years				X
Global Network Initiative (GNI)	2018			X	
GNI Principles on Freedom of Expression and Privacy (GNI)	2018			X	
Green Bond Principles (International Capital Markets Association)	2017	X	X		
Hong Kong Principles of Responsible Ownership (Hong Kong Securities and Futures Commission)	2019				X
Inevitable Policy Response (IPR)	2021	X			
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	10+ years	X			
International Corporate Governance Network (ICGN)	10+ years				X
Investidores Pelo Clima (Brazil)	2022	X			
Investor Agenda (AIGCC, CDP, Ceres, IICC, IIGCC, UNPRI, UNEP-FI)	2018	X			
Initiative on Hazardous Chemicals	2023		X		
Investors Against Slavery and Trafficking (IAST)	2023			X	
Investors' Policy Dialogue on Debrestation (IPDD)	2023		X		
Malaysian Code for Institutional Investors (Securities Commission Malaysia)	2019				X
Montréal Carbon Pledge (PRI, UNEP-FI)	2015	X			
Nature Action 100	2022		X		
Net Zero Engagement Initiative by IIGCC	2023	X			
Net Zero Asset Managers Initiative	2021	X			
New Plastics Economy Global Commitment (Ellen MacArthur Foundation, UNEP)	2018		X		
Operating Principles for Impact Management (International Finance Corporation)	2019	X	X	X	
Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)	2021		X		
PRI Advance	2022			X	
Principles for Responsible Investment (PRI)	Founding member				X
SPOTT Palm oil, Timber, Pulp and Paper (Zoological Society of London)	2018		X		
Sustainable Trading	2022				X
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	2017	X			
Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)	2021		X		
Tobacco-Free Finance Pledge (Tobacco-Free Portfolios)	2018			X	
Transition Pathway Initiative	2018	X			
UK Stewardship Code	2022				X
UN Environment Programme Finance Initiative (UNEP-FI)	10+ years	X	X		

Source: BNPP AM, décembre 2023.

## Disclaimer

Le présent document vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux sociétés de gestion de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Ce document est publié par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, une société par actions simplifiée ayant son siège social au 8, rue du Port 92000, Nanterre, France, RCS Paris 319 378 832, enregistrée auprès de l'"Autorité des marchés financiers" sous le numéro GP 96002.

Sauf indication contraire, tous les renseignements quantitatifs inclus dans ce document ne sont pas audités et sont fournis selon une méthodologie interne qui peut inclure des estimations.

Les analyses et opinions contenues dans le présent document sont fondées sur des exigences réglementaires, des méthodologies internes comportant des biais, des hypothèses subjectives, ainsi que des données chiffrées publiées par des tiers à une date donnée. Les conclusions qui en découlent sont l'expression d'une opinion fondée sur les données disponibles à une date précise. Ces informations sont donc subjectives et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis si la société de gestion le juge nécessaire.

La société de gestion n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication. Toutes les politiques mentionnées dans le présent document sont disponibles sur [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché important, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial. Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici: <https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs/> un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/>